



SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| Point 18 de l'ordre du jour : | |
| Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (<i>suite</i>) : | |
| a) Nomination de cinq membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | |
| Rapport de la Cinquième Commission (troisième partie) . . . | |
| b) Nomination de six membres du Comité des contributions | |
| Rapport de la Cinquième Commission | |
| Point 98 de l'ordre du jour : | |
| Rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes : | |
| a) Programme des Nations Unies pour le développement; | |
| b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance; | |
| c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; | |
| d) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche; | 1229 |
| e) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; | |
| f) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population; | |
| g) Organisation et pratiques professionnelles du Comité des commissaires aux comptes | |
| Rapport de la Cinquième Commission | |
| Point 110 de l'ordre du jour : | |
| Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : | |
| a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : rapport du Secrétaire général | |
| Rapport de la Cinquième Commission (première partie) . . . | |
| Point 133 de l'ordre du jour : | |
| Proclamation d'une année de la paix, d'un mois de la paix et d'une journée de la paix (<i>fin</i>) | 1231 |
| Point 32 de l'ordre du jour : | |
| Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain (<i>suite</i>) : | |
| a) Rapport du Comité spécial contre l' <i>apartheid</i> ; | |
| b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l' <i>apartheid</i> dans les sports; | |
| c) Rapports du Secrétaire général | |
| Rapport de la Commission politique spéciale | 1231 |

Président : M. Ismat T.KITTANI (Iraq).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)* :

- a) **Nomination de cinq membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(TROISIÈME PARTIE) [A/36/541/ADD.2]

- b) **Nomination de six membres du Comité des contributions**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/36/542)

*Reprise des débats de la 49^e séance.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) **Programme des Nations Unies pour le développement;**
- b) **Fonds des Nations Unies pour l'enfance;**
- c) **Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;**
- d) **Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;**
- e) **Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;**
- f) **Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;**
- g) **Organisation et pratiques professionnelles du Comité des commissaires aux comptes**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/36/618)

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

- a) **Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : rapport du Secrétaire général**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(PREMIÈRE PARTIE) [A/36/720]

1. M. MARTORELL (Pérou) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter les rapports de la Cinquième Commission sur les alinéas a et b du point 18, sur le point 98 et sur l'alinéa a du point 110 de l'ordre du jour.

2. La troisième partie du rapport de la Cinquième Commission sur l'alinéa a du point 18, relatif à la nomination de cinq membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, fait l'objet du document A/36/541/Add.2; la recommandation de la Commission figure au paragraphe 5 de ce document.

3. Le deuxième rapport a trait à l'alinéa b du point 18, relatif à la nomination de six membres du Comité des contributions, et fait l'objet du document A/36/542; la recommandation de la Commission figure au paragraphe 4 de ce document.

4. En troisième lieu, le rapport de la Cinquième Commission sur le point 98, relatif aux rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes fait l'objet du document A/36/618. Aux paragraphes 7 et 8 de ce rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution et un projet de décision.

5. Enfin, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la première partie du rapport de la Cinquième Commission sur le point 110, qui a trait à l'alinéa a du point de l'ordre du jour, relatif au financement de la FNUOD, et qui fait l'objet du document A/36/720; les

deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission figurent au paragraphe 7 de ce document.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission.

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations devront se limiter à des explications de vote. La position des délégations au sujet des diverses recommandations de la Cinquième Commission a été exposée clairement devant la Commission et se trouve reflétée dans les comptes rendus officiels pertinents.

7. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que, lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que le vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. Je rappelle également aux membres que, conformément à la même décision, les explications de vote ne doivent pas dépasser 10 minutes et que les délégations qui souhaitent expliquer leur vote doivent prendre la parole de leur place.

8. J'invite maintenant les membres à porter leur attention, tout d'abord, sur la troisième partie du rapport de la Cinquième Commission relatif à l'alinéa *a* du point 18.

9. La Cinquième Commission, au paragraphe 5 du rapport, recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1982 : M. Lucio García del Solar, M. Anatoly Vasilievich Grodsky, Mme Virginia Housholder, M. Rachid Lahlou et M. Carl Pedersen. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé (décision 36/305 C).

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les membres à porter leur attention sur le rapport de la Cinquième Commission relatif à l'alinéa *b* du point 18.

11. La Cinquième Commission, au paragraphe 4 de ce rapport, recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1982 : M. Amjad Ali, M. Anatoly Semënovich Chistyakov, M. Miguel Angel Dávila Mendoza, M. Wilfried Koschorreck, M. Yang Hushan et M. Philippe Zeller. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé (décision 36/318).

12. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous en venons maintenant au rapport de la Cinquième Commission relatif au point 98 de l'ordre du jour.

13. L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur les recommandations faites par la Cinquième Commission aux paragraphes 7 et 8 de son rapport.

14. Au paragraphe 7, la Commission recommande l'adoption d'un projet de résolution que la Cinquième Commission a adopté sans vote. L'Assemblée souhaite-t-elle agir de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 36/65).

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au paragraphe 8 du même rapport, la Commission recommande l'adoption d'un projet de décision intitulé « Organisation et pratiques professionnelles du Comité des commissaires aux comptes », que la Cinquième Commission a

adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même ?

Le projet de décision est adopté (décision 36/420).

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous en venons maintenant au projet de résolution recommandé dans la première partie du rapport de la Cinquième Commission relatif au point 110, qui a trait à l'alinéa *a* du point de l'ordre du jour.

17. Je donne la parole au représentant de l'Albanie pour une explication de vote.

18. M. KAPLLANI (Albanie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation n'a pas l'intention de parler en détail du financement des forces des Nations Unies au Moyen-Orient étant donné qu'elle a exposé sa position en de précédentes occasions. Mais la délégation albanaise souhaiterait dire à nouveau qu'elle ne participera pas au financement des forces des Nations Unies au Moyen-Orient, y compris la FNUOD. Elle votera donc contre le projet de résolution.

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au paragraphe 7 du rapport relatif au financement de la FNUOD, la Cinquième Commission recommande les projets de résolution A et B. Je mets d'abord aux voix le projet de résolution A. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Chili, Colombie, Costa Rica, Chypre, Danemark, République dominicaine, Égypte, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Îles Salomon, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Suriname, Suède, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, États-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Albanie, Iraq, République arabe syrienne.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchad, Cuba, Tchécoslovaquie, Yémen démocratique, République démocratique allemande, Hongrie, République démocratique populaire lao, Mali, Mongolie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

Par 94 voix contre 3, avec 17 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 36/66 A)¹,

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant passer au vote sur le projet de résolution B. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Chili, Colombie, Costa Rica, Chypre, Danemark, République dominicaine, Égypte, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Japon, Jordanie, Kenya,

Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Malte, Maurice, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Iles Salomon, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suède, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Afghanistan, Albanie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Grenade, Hongrie, Iraq, République démocratique populaire lao, Mongolie, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

S'abstiennent : Algérie, Angola, Tchad, Yémen démocratique, Mali, Mauritanie, Mexique, Roumanie.

Par 91 voix contre 16, avec 8 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 36/66 B)¹.

POINT 133 DE L'ORDRE DU JOUR

Proclamation d'une année de la paix, d'un mois de la paix et d'une journée de la paix (fin*)

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale est saisie, en ce qui concerne le point 133, d'un projet de résolution révisé [A/36/L.29/Rev.1] qui a été présenté vendredi dernier par le représentant du Costa Rica.

22. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite l'adopter ?

Le projet de résolution A/36/L.29/Rev.1 est adopté (résolution 36/67).

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE (A/36/719)

23. M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur une question aussi importante que l'est l'*apartheid* du point du vue moral, politique et humain. Je parle en tant que représentant d'une nation relativement nouvelle fondée entièrement sur la conviction que la fonction la plus fondamentale du gouvernement est de protéger les droits de ses citoyens, de tous ses citoyens. Je parle ici à la tribune des Nations Unies qui n'a pas de mandat plus important que de protéger et d'étendre les droits de la personne dans le monde. Je parle, bien entendu, de l'*apartheid* qui viole de façon si flagrante les droits de la grande majorité des citoyens de l'Afrique du Sud.

24. Je me félicite donc du fait que les Nations Unies concentrent leur attention sur cet important sujet moral et

humain. Je souhaite que des sessions semblables soient tenues au sujet de toutes les violations systématiques de la dignité humaine perpétrées par des gouvernements ou des groupes iniques dans le monde.

25. Le sens de l'équité dicterait que les pratiques suivies en matière de droits de l'homme dans les différents pays du monde fussent jugées selon les mêmes normes morales. Il n'en est malheureusement pas ainsi aux Nations Unies où l'on souligne de réelles et tragiques violations des droits de l'homme commise par un petit nombre de pays déterminés, tandis que l'on parle à peine, sinon pas du tout, des violations réelles, voire plus tragiques encore des droits de l'homme perpétrées par de nombreux autres pays ou groupes. Si les Nations Unies consacraient autant de temps à chaque système exécutable de gouvernement que nous en réservons ici à l'*apartheid*, l'Assemblée générale devrait disposer d'une période de temps infiniment plus longue pour terminer ses travaux et ceux-ci deviendraient beaucoup plus importants. L'injustice frappe tant d'êtres humains dans le monde !

26. Je ne déclare nullement cela pour prétendre que la question de l'*apartheid* est d'une importance marginale. Elle est au contraire d'importance majeure. Du fait qu'il attribue les droits juridiques, politiques et économiques selon la couleur de la peau — que nul ne peut changer, comme on peut changer l'éducation, la compétence et même la vertu — l'*apartheid* est moralement répugnant. Etant donné qu'il viole les droits naturels des Noirs, des gens de couleur et des personnes d'origine asiatique, de même qu'il dénie un égal accès à la liberté, aux possibilités économiques et à une même protection de la loi, et qu'il permet à une minorité de dicter les règles de l'Etat, et à tous ces titres, il est répréhensible.

27. Néanmoins, l'*apartheid* n'est pas la forme la plus brutale de la répression, mais seulement la plus notoire. L'Afrique du Sud n'est pas le seul régime d'oppression en Afrique. Outre l'*apartheid*, il y a bien d'autres moyens de dénier à un peuple son droit à la liberté, son droit de choisir et de critiquer ses dirigeants politiques, ses lois, ses possibilités d'obtenir un meilleur emploi, une bonne éducation, une vie décente.

28. Toutefois, l'Afrique du Sud est le seul système qui dénie les droits naturels du citoyen et qui soit ouvertement et légalement fondé sur le racisme. C'est là ce qui distingue tout spécialement l'*apartheid* en tant que système le plus condamné du monde. S'il est absolument approprié de la part de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions de condamner l'esprit et la pratique de l'*apartheid*, comme nous le faisons ici et comme nous le faisons si souvent dans de nombreuses autres instances des Nations Unies, l'ONU devrait manifester la plus grande préoccupation morale pour la liberté, l'égalité et le droit chaque fois qu'ils sont violés, que ce soit par une race, une autorité religieuse, une nationalité ou les tenants d'une idéologie. La personne humaine opprimée se soucie moins de la couleur, de la religion ou de l'idéologie du tyran ou du système tyrannique que du fait même de l'oppression dont elle est la victime.

29. Si l'ONU a, comme je l'ai dit, l'obligation de ces préoccuper des horreurs de l'*apartheid* et de l'avenir de l'Afrique du Sud, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a une obligation beaucoup plus grande encore. Son examen du problème est beaucoup plus important que celui auquel nous procédons ici. Au moment où le Parlement, composé uniquement de Blancs, va se réunir à nouveau — et nul ne saurait plus ignorer les forces intérieures et extérieures croissantes qui veulent un changement politique — les dirigeants de l'Afrique du Sud comprendront mieux encore que le bien-être de la minorité blanche est devenu fondamentalement lié à celui des autres races du territoire.

*Reprise des débats de la 75^e séance.

30. Un changement s'opère en Afrique du Sud. Il n'y a aucun doute sur ce point. Mais quel genre de changement? Quel est son rythme? Où conduit-il? Il y a des signes de progrès, de petits pas vers le progrès — trop faibles et trop lents sans doute — mais des signes et des progrès néanmoins. Les réformes de la Commission du travail Wiehahn, l'élimination de nombreuses mesures mineures en ce qui concerne l'*apartheid*, et l'établissement du Conseil présidentiel constituent les premiers pas de ce qui deviendra, nous l'espérons, pour le sort des Blancs et des Noirs sud-africains, une marche constante vers une société plus juste.

31. Une telle société serait celle dans laquelle les nationalismes opposés des Africains et des Noirs seraient enfin réconciliés. Et une telle façon de voir se heurtera à la forte opposition de ceux qui cherchent à fuir la réalité présente et à lui substituer une fausse idée de la sécurité passée. Dans chaque société, il y a ceux qui ne peuvent envisager un avenir meilleur, dont les yeux fixent avec regret un passé idyllique et qui sont prêts à sacrifier l'avenir de leurs enfants pour poursuivre des objectifs peu réalistes, quelquefois même pervers.

32. L'*apartheid* est un objectif pervers. Certes, les dirigeants sud-africains reconnaissent l'unité économique de la République — une seule économie et non pas 11 économies séparées —, certains ont même reconnu les réalités politiques, notamment l'échec de l'*apartheid* en tant qu'idéologie et en tant que base d'une nation stable et juste.

33. Jusqu'à maintenant, l'Afrique du Sud demeure essentiellement une démocratie pour les Blancs et un système autoritaire pour les Noirs. Tous les pouvoirs coercitifs d'un régime autoritaire sont exercés par le gouvernement blanc contre la majorité noire : répression des dissidents, arrestations et emprisonnements arbitraires, et élimination systématique de toute opposition.

34. Insistant sur sa politique discréditée de foyers nationaux, le gouvernement a l'intention d'accorder l'indépendance à un Ciskei fragmenté cette semaine. Pas plus qu'ils ne reconnaissent le Transkei, le Venda et le Bophuthatswana, les Etats-Unis ne reconnaissent le Ciskei. Pourquoi le processus de foyers nationaux se poursuit-il, alors que cette idéologie a été discréditée, que le maintien de ce système semble grotesque et que sa pratique est de plus en plus critiquée? Cela reste un mystère. La politique devient cruelle quand elle accorde une « citoyenneté de foyer national », dans des régions très éloignées, à quelque 6 millions de Noirs qui n'ont parfois même jamais vu ces pauvres régions. Mais que vaut le gain de cette citoyenneté par rapport à la perte de la citoyenneté sud-africaine dont résulte l'*apartheid* territorial?

35. Les Etats-Unis ont horreur de l'*apartheid* quel que soit le nom qu'on lui donne : développement séparé, développement parallèle, libertés séparées, différenciation ou développement multinational. Peu importe la façon dont il s'appelle. L'*apartheid*, c'est le gouvernement des Blancs. Quatre millions quatre cent mille Blancs, c'est-à-dire 16 p. 100 de la population, continuent donc de dominer et d'asservir la majorité noire, c'est-à-dire 22,9 millions de personnes.

36. La manifestation la plus évidente de l'*apartheid*, quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est la pratique affreuse des transferts forcés de population. Cette pratique, il est vrai, a été effectuée dans d'autres pays, dont certains sont représentés à l'heure actuelle à l'Assemblée. En Afrique du Sud, depuis 1960, plus de 2 millions de personnes ont été transférées par la force d'une région à une autre de leur propre pays. La pratique de la réinstallation forcée se poursuit. Elle est toujours aussi horrible. Un gouvernement doit se fonder sur la volonté de ses citoyens, et il n'est

du désir d'aucun citoyen d'être déplacé par la force, au mépris de la loi et des sentiments fondamentaux de l'humanité. Cette pratique n'est sans doute que trop fréquente en Afrique ou ailleurs, mais cela ne la rend pas moins odieuse en Afrique du Sud. Nous espérons par conséquent qu'il y aura des réformes dans ce pays comme dans le reste de la région.

37. Mon gouvernement et les Gouvernements du Royaume-Uni, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et du Canada sont engagés dans des efforts continus et décisifs pour arriver à un règlement de la question de l'indépendance de la Namibie, fondé sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Si ces efforts réussissent — et nous formulons des vœux pour un succès auquel nous travaillons avec acharnement —, les Sud-Africains et tous les Africains seront alors les témoins du règlement d'un problème par des négociations pacifiques plutôt que par l'affrontement violent. Les leçons apprises en Namibie doivent être utilisées ailleurs. Résoudre le problème de l'indépendance de la Namibie permettra d'envisager d'une manière nouvelle les relations raciales en République d'Afrique du Sud elle-même.

38. Entre-temps, les Etats-Unis soutiennent les éléments qui, à l'intérieur et au dehors de la République, veulent un changement évolutif pacifique. Ces personnes constituent l'avant-garde morale de la direction future de l'Afrique du Sud. Il faut les encourager plutôt que les affaiblir, les défendre plutôt que les dénoncer, et les soutenir plutôt que les ignorer. Des forces intérieures peuvent, toujours plus vigoureusement, contester l'*apartheid*. Elles offrent l'espoir d'un changement politique, l'espoir d'un progrès vers un système politique où les Blancs et les Noirs travailleront ensemble. Les Etats-Unis soutiennent vivement un tel système. Nous n'entendons pas prescrire le processus de changement politique en Afrique du Sud. Qui peut y prétendre? Nous appuyons énergiquement l'égalité et la justice pour toutes les races en Afrique du Sud. Qu'on ne se méprenne pas sur ce point.

39. L'histoire montre que nous avons toujours recherché la justice sociale en Afrique du Sud. Les Etats-Unis ont été le premier pays à imposer un embargo complet sur les armes en Afrique du Sud, en 1963, 15 ans avant que l'Organisation des Nations Unies ait imposé un embargo universel sur les armes. Bien que l'Afrique du Sud ne présente qu'un intérêt économique modeste pour les Etats-Unis — avec seulement 1 p. 100 environ des investissements des Etats-Unis à l'étranger et seulement 1 p. 100 des échanges commerciaux —, nous avons toujours été à l'avant-garde de ceux qui se soucient des droits de l'homme dans ce pays troublé. Nous continuons à l'être. L'héritage de l'Amérique, nation fondée sur l'indépendance et phare de la liberté pour tous les peuples opprimés, ne nous permet pas d'agir autrement.

40. Quel est le rôle de l'ONU dans ce changement constructif qui doit se produire en Afrique du Sud? A titre de première mesure, nous croyons fermement que l'Afrique du Sud devrait être autorisée à prendre la place qui lui revient de droit à l'Assemblée. Agir autrement est faire violence à la Charte, aux normes d'équité, et s'écarter des réalités politiques en Afrique du Sud plutôt que leur faire face. L'exclusion illégale continue de l'Afrique du Sud constitue une violation sérieuse de la Charte. Ce qui est plus important, c'est qu'elle diminue la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'influencer le Gouvernement de l'Afrique du Sud de manière constructive.

41. L'exclusion de l'Afrique du Sud de l'Assemblée générale n'a pas réussi à affaiblir l'*apartheid*, mais n'a fait autre chose hélas, que de souligner l'inadéquation des Nations Unies, à l'égard de l'avenir de l'Afrique du Sud et de son peuple. Etant donné que cette exclusion n'a profité

ni à l'Organisation ni aux peuples d'Afrique du Sud, pourquoi ne pas changer de politique et voir si discuter directement avec l'Afrique du Sud ne donnera pas de meilleurs résultats? C'est ce que nous devrions faire.

42. L'Organisation des Nations Unies peut contribuer à l'élimination définitive de l'*apartheid* si elle devient plus réaliste et moins répétitive dans ses appels toujours plus nombreux en faveur de boycottages, d'embargos, de sanctions et autres mesures punitives qui n'ont jamais amené de réformes politiques constructives dans l'histoire moderne.

43. Mais les grands facteurs qui peuvent amener la destruction de l'*apartheid* se trouvent plus près de sa source. Il s'agit de trois tendances parallèles : la dissémination des idéaux démocratiques, l'expansion de l'enseignement et les exigences d'une économie croissante. Elles ont déjà produit des modifications sociales et culturelles à l'intérieur du pays. Tous ceux qui sont sérieusement désireux d'arriver à un changement pacifique non destructif en Afrique du Sud peuvent contribuer à faire progresser ces tendances. Ceux qui n'en sont pas aussi soucieux peuvent continuer à ne mettre l'accent que sur les mesures punitives visant à communiquer l'horreur que cause au monde entier l'*apartheid*. Mais tout en continuant à dénoncer l'*apartheid*, l'ONU devrait maintenant élargir la portée de son action, favoriser des changements et considérer de manière concrète la façon dont on pourrait étendre la démocratie et l'enseignement et améliorer les possibilités économiques en Afrique du Sud.

44. Les Etats-Unis élargiront bientôt des programmes propres à répondre aux besoins éducatifs des Sud-Africains noirs, qu'ils soient réfugiés ou qu'ils soient restés dans le pays. L'Organisation des Nations Unies pourrait se joindre à notre Gouvernement et aux autres gouvernements qui œuvrent déjà activement pour fournir une aide éducationnelle aux Noirs se trouvant en Afrique du Sud, par le biais de bourses ou d'autres projets éducatifs. Ces programmes concrets, parallèlement à l'ouverture d'un dialogue de bonne foi avec le Gouvernement sud-africain, contribueraient à placer l'ONU dans une meilleure position pour poursuivre l'instauration de la paix et de la justice en Afrique du Sud. L'Organisation des Nations Unies remplirait ainsi le mandat de médiateur qui lui a été confié en vue de parvenir à des changements dans cette région troublée.

45. Il est certes plus facile de faire preuve d'une indignation morale contre l'*apartheid* que de s'indigner contre les maux affligeant son propre pays. Il est plus difficile de comprendre que le véritable fléau de l'*apartheid*, de la règle se fondant sur la couleur de la peau, ne peut être éliminé que grâce à des programmes concrets et résolus destinés à aider les opprimés de ce pays troublé. Les Etats-Unis considèrent que c'est là le seul moyen sérieux et peut-être la seule voie morale qui s'offre à ceux qui sont préoccupés — véritablement préoccupés — par le bien-être de tous les citoyens d'Afrique du Sud, qu'ils soient noirs, blancs, asiatiques ou métis. C'est la seule voie qui s'offre à ceux qui sont dévoués — véritablement dévoués — à cette cause.

46. M. ADHIKARI (Népal) [interprétation de l'anglais] : L'Assemblée générale a maintes fois déclaré que l'*apartheid* était un crime contre l'humanité et une menace pour la paix et la sécurité. La politique de racisme suivie par l'Afrique du Sud a été condamnée universellement. La politique raciste a non seulement causé des souffrances à la majorité noire d'Afrique du Sud et de Namibie, mais elle a aussi créé un climat de tension dans la région tout entière. Le régime a commis des agressions contre des Etats africains voisins indépendants, comme celles commises contre

Matola, au Mozambique, en janvier dernier, et contre l'Angola, depuis la fin de juillet 1981.

47. La collaboration de certains Etats occidentaux et autres avec le régime raciste d'Afrique du Sud continue dans les domaines politique, militaire, nucléaire, économique et autres, de même que l'assistance fournie par les sociétés transnationales, qu'elles soient basées en Afrique du Sud ou à l'extérieur, contribuent à renforcer les dirigeants racistes qui se trouvent ainsi épaulés dans leur exploitation brutale de la majorité noire. C'est un défi lancé aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Sans la collaboration extérieure, l'Afrique du Sud aurait été incapable de progresser dans le domaine nucléaire, de mettre au point une armée forte et moderne, de persister dans sa politique d'agression contre des nations africaines indépendantes et de perpétuer la domination raciste et l'exploitation à l'intérieur du pays.

48. Au mépris de l'opinion publique internationale, les dirigeants sud-africains ont accru leur politique inhumaine d'exploitation éhontée de la majorité noire. La répression, la violence et la terreur auxquelles recourt le régime raciste contre la population non blanche, et deux autres aspects importants du système — travailleurs migrants et création de bantoustans ou réserves —, sont les moyens sur lesquels repose cette politique. Grâce à la politique de bantoustanisation, l'Afrique du Sud a fait de certains Sud-Africains des exilés dans leur propre pays. Elle a essayé de tromper le monde en proclamant la prétendue indépendance du Transkei, du Bophuthatswana et du Venda, et s'apprête à faire de même pour le Ciskei, le 4 décembre prochain. Au titre de la nouvelle « constellation d'Etats », le régime essaie de consolider la politique inhumaine d'*apartheid*, de détruire l'intégrité territoriale du pays et de priver le peuple africain d'Afrique du Sud de ses droits inaliénables.

49. Le régime raciste sud-africain a exécuté le combattant pour la liberté bien connu, Solomon Mahlangu, et a condamné James Mange à mort, en vertu du fameux *Terrorism Act*. Le prétendu procès et la condamnation de Nelson Mandela et de ses collègues ont été réprouvés à l'unanimité par l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale. La campagne entreprise en Afrique du Sud pour la libération de M. Mandela et l'appui international qu'elle a reçu prouvent clairement que ce sont les dirigeants de Pretoria qui comparaissent devant le monde et qui sont condamnés pour leur politique inhumaine.

50. Le budget actuel de l'Afrique du Sud marque une augmentation de 30 p. 100 pour la défense par rapport à l'an dernier. Parallèlement, le Gouvernement sud-africain a augmenté l'acquisition d'équipement militaire perfectionné. Toutes ces dépenses consacrées à la défense et à l'armement visent à protéger les dirigeants contre leur propre peuple et à perpétuer des agressions contre les Etats de première ligne. La situation en Afrique du Sud et en Afrique australe s'est tellement dégradée qu'elle fait peser de graves dangers sur la paix dans la région.

51. L'Assemblée générale a lancé des appels répétés pour que des sanctions efficaces et globales soient décrétées, accompagnées d'un système efficace de contrôle, conformément au Chapitre VII de la Charte. A cet égard, ma délégation confirme son ferme appui à la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud² et à la Déclaration spéciale sur la Namibie², adoptées unanimement par la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à Paris, du 20 au 27 mai 1981. Des sanctions obligatoires, au titre du Chapitre VII, constituent le seul moyen pacifique d'obliger l'Afrique du Sud à renoncer à sa politique d'oppression brutale.

52. Ma délégation souhaite féliciter le Comité spécial contre l'*apartheid* pour la campagne inlassable qu'il mène pour obtenir aide et appui internationaux pour la lutte du peuple sud-africain, et elle félicite également son président, M. Maitama-Sule, du Nigéria. La contribution apportée par son prédécesseur, M. Clark, est connue de tous. Le Népal continuera d'appuyer énergiquement le peuple d'Afrique australe dans la lutte qu'il mène pour se libérer du régime oppressif de l'*apartheid*.

53. M. KALINA (Tchécoslovaquie) [interprétation du russe] : Nous sommes profondément convaincus que la situation en Afrique australe, où continuent de régner le colonialisme, le néocolonialisme, le racisme et l'*apartheid*, constitue un anachronisme dans le monde contemporain et une source de souffrances indicibles pour des millions d'Africains. La République socialiste de Tchécoslovaquie considère le problème de l'*apartheid* comme l'un des problèmes les plus graves de l'époque contemporaine. La politique d'*apartheid*, qui représente la forme la plus odieuse de discrimination raciale, n'est pas seulement un outil de domination coloniale de la minorité blanche mais elle est aussi un outil dont se servent les racistes sud-africains pour exploiter encore davantage la population africaine. Elle foule aux pieds les libertés et les droits fondamentaux et déclare illégales l'existence et les activités de tout parti politique et de toute organisation qui rejettent la politique d'*apartheid*. Au cours des 33 ans qui se sont écoulés depuis que le Parti nationaliste a institué, en 1948, la politique d'*apartheid*, toujours en vigueur dans la République sud-africaine, la politique raciste de l'Afrique du Sud a été minutieusement mise au point et consacrée par une législation qui est aujourd'hui utilisée sans pitié contre le mouvement de libération nationale du peuple de l'Afrique du Sud.

54. La politique d'*apartheid* fait à juste titre l'objet de vives critiques. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont, à maintes reprises, condamné les racistes sud-africains qui ont instauré ce régime criminel qui fait fi de la dignité humaine et des droits de l'homme élémentaires et qui sèment la terreur en République sud-africaine afin d'étouffer la lutte du peuple sud-africain pour la liberté et l'indépendance.

55. La politique d'*apartheid* constitue l'un des trois crimes pour lesquels le régime de Pretoria est condamné par la communauté internationale dans son ensemble. L'occupation illégale de la Namibie et les attaques toujours plus violentes lancées contre les pays africains indépendants voisins, dont la manifestation la plus récente a été l'agression commise contre l'Angola en août dernier, sont les nouveaux actes commis par ce régime qui font l'objet de condamnations.

56. Il est hors de doute que le Gouvernement de la République de l'Afrique du Sud est parfaitement sûr de lui-même. Mais pourquoi a-t-il tellement confiance en lui? C'est parce qu'il est conscient de l'appui que peuvent lui apporter certaines puissances occidentales, notamment les Etats-Unis. Il s'agit d'un appui sur les plans politique, diplomatique, économique et militaire. Ce n'est un secret pour personne que les pays occidentaux les plus puissants ont, en République sud-africaine, des intérêts qui vont totalement à l'encontre des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit surtout d'intérêts stratégiques qui nécessitent une coopération active avec la République sud-africaine et le régime d'*apartheid*, et également d'intérêts économiques et autres dans l'ensemble de l'Afrique australe. C'est précisément dans cette région qu'une symbiose se fait entre les intérêts politiques, économiques, militaires et stratégiques de l'impérialisme mondial et du racisme sud-africain. C'est là le centre de gravité de tout le problème. Les trois veto émis au Conseil de sécu-

rité lors du vote sur des sanctions contre la République d'Afrique du Sud et l'absence de la majorité de ces Etats à la Conférence de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud n'en sont-ils pas, après tout, une preuve évidente?

57. Récemment, des représentants influents des milieux commerciaux de la République d'Afrique du Sud ont eux-mêmes critiqué le régime raciste. La cause de ces critiques ne doit pas être recherchée dans la philanthropie des milieux en question, mais bien dans leur prise de conscience du fait que l'*apartheid*, malgré le soutien qu'il reçoit de l'Ouest, constitue un obstacle pour l'économie du pays. Il manque déjà près de 700 000 travailleurs qualifiés dans pratiquement tous les domaines, du fait que les Africains n'ont pas la possibilité de recevoir une instruction adéquate ou ne sont pas autorisés à exercer des professions réservées aux Blancs. A cet égard, il faut également souligner que, sur 10 millions d'Africains en état de travailler en Afrique du Sud, 20 p. 100 sont en chômage.

58. D'année en année, les habitants non blancs opprimés de la République de l'Afrique du Sud opposent une résistance de plus en plus grande à l'*apartheid*. Les mouvements de grève s'amplifient. En 1980, on a enregistré 207 grèves, deux fois plus que l'année précédente. Les réactions des Africains, des gens de couleur, des Indiens et autres, sous la direction des patriotes de l'African National Congress [ANC], ont mis en évidence la gravité de la crise politique, économique, sociale et morale qui existe actuellement dans la République d'Afrique du Sud, et qui se manifeste principalement par l'antagonisme toujours croissant entre le régime des racistes blancs et les 22 millions de personnes de la majorité non blanche opprimée.

59. Tout cela a conduit les milieux bourgeois dirigeants à proclamer un programme de réformes. Il en est résulté un allègement de certains aspects extérieurs de l'*apartheid*, si bien que l'on pourrait qualifier plus exactement ces réformes « d'opération de façade ». En contrepartie de ces « concessions » — si ce terme peut être utilisé — la répression contre les opposants au régime s'est intensifiée. Les réformes ne touchent pas les domaines de l'éducation, de l'économie, de la santé et des sports. Elles n'ont pas mené à l'abolition de la loi odieuse sur les « laissez-passer » qui a transformé l'ensemble de la République de l'Afrique du Sud en un gigantesque camp de concentration pour la population non blanche.

60. Les dirigeants racistes n'ont rien changé dans leur stratégie. Ils ont simplement modifié leur tactique pour gagner du temps, compenser leur perte de crédit sur le plan politique, réprimer davantage la lutte de libération nationale et résoudre le problème de l'Afrique du Sud sur une base néocolonialiste.

61. Ainsi, le racisme et l'*apartheid* continuent d'être pratiqués par le Gouvernement de la République de l'Afrique du Sud. Ils tendent même à se renforcer. Mais les dirigeants de Pretoria ne se rendent pas compte d'une chose fondamentale, à savoir que la conscience politique des Africains, après les victoires de leurs frères au Mozambique, en Angola, et au Zimbabwe, s'est considérablement renforcée. Il ne fait aucun doute que les Africains obtiendront une victoire complète en République sud-africaine. Le peuple africain n'est pas seul dans sa lutte et ne le sera jamais car, à ses côtés, se trouve le mouvement anti-impérialiste et anticolonialiste du monde entier. C'est ce qui s'est vérifié notamment l'année dernière lorsque des mesures importantes ont été prises à l'échelle internationale, mesures qui ont contribué au renforcement et à l'élargissement du front des forces luttant contre le colonialisme et l'*apartheid* en Afrique du Sud.

62. Notre pays a rompu ses relations diplomatiques, économiques, culturelles et autres avec le régime sud-africain.

Depuis 1963, il a rompu tous contacts avec la République d'Afrique du Sud et a poursuivi résolument une politique de boycottage à l'égard de l'Afrique du Sud.

63. Conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe], nous rejetons toutes tentatives de déclarer que la politique d'*apartheid* relève des affaires intérieures de l'Afrique du Sud. Nous pensons également que la violation des sanctions adoptées à l'encontre de la République d'Afrique du Sud constitue un acte d'hostilité à l'égard de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Nous condamnons le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud pour ses actes agressifs qui ne font que s'intensifier contre des Etats africains souverains voisins et nous le condamnons également parce qu'il utilise, pour commettre ses agressions, le territoire de la Namibie qu'il occupe illégalement.

64. Nous luttons et nous continuerons de lutter inlassablement en coopération avec d'autres pays, pour la mise en œuvre de toutes les mesures préconisées par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations pour hâter la fin du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* en Afrique australe. Nous approuvons entièrement les conclusions de la Conférence de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud. Avec la majorité des autres pays, nous estimons que la politique de l'Afrique du Sud raciste représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et que la situation actuelle en Afrique australe requiert la pleine application de sanctions globales contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte.

65. Comme l'a souligné le communiqué conjoint de la Tchécoslovaquie et du Mozambique, publié lors de la visite officielle d'amitié du Président du Parti du FRELIMO et Président de la République populaire du Mozambique, Samora Moïses Machel, qui a eu lieu sur l'invitation du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de Tchécoslovaquie et Président de la République tchécoslovaque, Gustav Husak, en octobre dernier :

« Les deux parties ont confirmé leur appui à la juste lutte du peuple sud-africain et leur solidarité accrue avec la lutte de ce peuple, sous la direction de l'African National Congress, son seul représentant légitime. Elles condamnent les actions répressives des autorités racistes de création de bantoustans en République sud-africaine. »

Notre solidarité avec le peuple d'Afrique du Sud n'a jamais été et ne sera jamais une simple question d'assurances verbales. Nous avons l'intention de continuer à accorder toute l'assistance possible à son mouvement de libération nationale, par l'intermédiaire du Gouvernement tchécoslovaque et d'organisations non gouvernementales de même que d'organisations internationales, pour qu'il arrive à une victoire complète.

66. En conclusion, la délégation tchécoslovaque voudrait dire combien elle apprécie les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre l'*apartheid*. Ma délégation approuve entièrement les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* [voir A/36/22 et Corr.1] et voudrait appuyer la proposition de proclamer l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a pu prendre, cette année, toute une série de mesures utiles pour mobiliser l'opinion publique mondiale contre les agissements honteux des racistes sud-africains. Il mérite d'en être félicité. Parmi ces mesures, figurent notamment le Séminaire international sur la publicité et le rôle des moyens d'information dans la mobilisation internationale contre l'*apartheid*, qui a eu lieu à Berlin, République démocratique allemande, du 31 août au 2 septembre 1981. Il y a également lieu d'évaluer de

manière positive les travaux effectués dans ce domaine par le personnel du Centre des Nations Unies contre l'*apartheid*.

67. M. ŠILOVIČ (Yougoslavie) [interprétation de l'anglais] : La question de la politique et de la pratique de l'*apartheid* n'est pas nouvelle aux sessions de l'Assemblée générale. L'inscription répétée de ce point à l'ordre du jour témoigne du fait que la communauté internationale se trouve aux prises avec un problème grave et important qui pèse lourdement sur la situation en Afrique et sur les relations internationales en général. D'autre part, elle est la preuve de la volonté résolue des Nations Unies de résoudre le problème et d'éliminer ce mal qui constitue un crime contre l'humanité, un système institutionnalisé de discrimination raciale et une méthode légalisée de violation massive des droits de l'homme.

68. Aujourd'hui plus que jamais auparavant — et cette année plus clairement et plus vigoureusement que les années précédentes — la nécessité se fait sentir d'éliminer le problème d'*apartheid* de notre ordre du jour. Selon les données consciencieusement recueillies par le Comité spécial contre l'*apartheid*, l'intensification de l'oppression de la population noire et de couleur en Afrique du Sud, les menaces, les arrestations et les procès — y compris la peine de mort pour les patriotes arrêtés — les conflits armés opposant la police et les forces militaires du régime raciste aux combattants des mouvements de libération de l'ANC et du Pan Africanist Congress of Azania [PAC], les actes d'agression, de subversion et de terrorisme continus commis par le régime raciste contre l'Angola, la Zambie, le Botswana et le Mozambique, l'occupation de portions du territoire angolais, l'occupation permanent de la Namibie et le rejet du plan des Nations Unies pour la Namibie, tout cela constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, et engendre une situation qui requiert une intervention urgente de la part de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'adoption de mesures au titre du Chapitre VII de la Charte.

69. Cette nécessité se fait encore plus sentir du fait de l'intensification de l'oppression brutale de la population qui s'oppose à l'*apartheid*. La terreur exercée contre la majorité de la population s'est accrue, au cours de l'année écoulée, entre les trente-cinquième et trente-sixième sessions de l'Assemblée générale, pour s'intensifier davantage encore avec des arrestations et des procès politiques toujours plus nombreux, l'interdiction croissante d'activités politiques, syndicales et sociales en général, et d'autres pressions exercées sous diverses formes contre ceux qui s'opposent à la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud.

70. La politique de bantoustanisation, définie dans le monde comme une tentative sans scrupules de créer des réservoirs de main-d'œuvre à bon marché pour les installations industrielles et agricoles de l'économie raciste, dans lesquels on se débarrasse également des personnes âgées et des infirmes, se poursuit et s'intensifie. Dans la prétendue « constellation d'Etats indépendants » d'Afrique australe, il y a déjà plusieurs bantoustans, dont le plus récent est le Ciskei. L'Afrique du Sud essaie d'insérer ces créations dans la vie internationale et d'ouvrir leurs missions diplomatiques dans les pays d'Europe occidentale et d'Amérique. Les Nations Unies doivent, une fois encore, s'opposer nettement et fermement à cette tendance et condamner les pays qui violeront le consensus international relatif au caractère illégal et inacceptable de cette forme d'*apartheid* et à la politique du régime minoritaire raciste.

71. Depuis des années, l'Afrique du Sud se livre à des manœuvres de toutes sortes pour retarder et éviter la mise en œuvre du plan de Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, qui repose sur la décision adoptée par le Conseil de sécurité. D'autre part, elle continue de mener

une politique d'*apartheid* en Namibie et d'exploiter de façon inconcevable les ressources naturelles de ce pays, malgré le décret n° 1 du Conseil des Nations Unies pour la Namibie³, organe administratif légal de ce Territoire international jusqu'à son indépendance.

72. L'Afrique du Sud a continué de faire régner une oppression brutale, les menaces et la terreur contre la majorité namibienne et elle poursuit une lutte armée sans merci contre le mouvement de libération nationale de ce pays, la South West Africa People's Organization [SWAPO], seul représentant légitime des intérêts du peuple namibien. Au niveau politique, et en dépit de l'opposition de l'ONU et de la communauté internationale, l'Afrique du Sud s'efforce — et est en cela tacitement aidée par ses alliés — d'imposer les représentants de ses structures intérieures traîtres et de les faire traiter comme des partenaires égaux dans le processus de décolonisation du Territoire, dans le but d'assurer sa propre présence, son influence et ses privilèges au cours de la période qui suivra la libération et l'accession à l'indépendance de la Namibie.

73. Le régime raciste de Pretoria a renforcé sa politique agressive contre les Etats voisins souverains et non alignés. L'Angola est victime d'une agression quasiment permanente de la part des troupes sud-africaines qui ont maintenu certaines parties de ce pays épris de paix sous occupation depuis des mois. Sont aussi victimes de cette agression la Zambie, le Mozambique et le Botswana. Il est tout à fait justifié de se demander comment il est possible que le Conseil de sécurité tienne peu compte des actes de violation flagrante de la paix et de la sécurité internationales et des tentatives lancées ouvertement par l'Afrique du Sud en vue de poursuivre sa politique d'oppression et d'exploitation en Afrique australe.

74. Les pays qui ouvertement ou tacitement continuent de coopérer avec le régime raciste minoritaire, en dépit des nombreux avertissements et décisions de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, sont également grandement responsables de la politique et du comportement de l'Afrique du Sud. D'après le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, la coopération entre l'Afrique du Sud et certains pays développés occidentaux s'est intensifiée au cours de l'année écoulée. L'an dernier, les exportations de l'Afrique du Sud vers ces pays se sont accrues de 33 p. 100, et les importations sud-africaines de 46 p. 100. Les investissements étrangers en Afrique du Sud ont atteint le montant d'environ 36 milliards de dollars. Plus de 2 000 sociétés transnationales d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord sont actives aujourd'hui en Afrique du Sud. Il ne fait aucun doute qu'elles continueront d'être actives dans la région de l'Afrique du Sud tant que le système d'*apartheid* leur permettra de faire des bénéfices en toute tranquillité, grâce à l'exploitation des ressources naturelles et à l'utilisation d'une main-d'œuvre à bon marché concentrée dans les bantoustans. La collaboration avec l'Afrique du Sud se poursuit dans les domaines militaire, nucléaire, politique, sportif et culturel.

75. La position des pays non alignés à l'égard de l'*apartheid* est connue de tous, et elle a été exposée au cours de plusieurs sessions de l'Assemblée générale. Les pays non alignés demandent l'abolition complète de la politique de racisme et de discrimination raciale, l'abolition des règles imposées à la minorité et la restitution des droits et privilèges usurpés, pratiques qui sont toutes contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales du comportement civilisé. Dans les déclarations adoptées lors de leurs réunions au sommet, les pays non alignés ont signalé la nécessité d'entreprendre des mesures énergiques contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'isoler le régime de Pretoria en mettant fin à tous les types de relations —

politiques, économiques, militaires, nucléaires, sportives et culturelles — avec ce régime raciste, en prenant les mesures stipulées au Chapitre VII de la Charte, en appliquant, de façon logique, l'embargo sur les armes se fondant en cela sur la décision adoptée par le Conseil de sécurité, en appliquant l'embargo sur le pétrole et en mettant en œuvre les autres mesures prévues dans la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud².

76. La Yougoslavie, pour sa part, a toujours respecté fidèlement ces mesures et appuyé toutes les actions de la communauté internationale tendant à l'élimination définitive de la politique et de la pratique d'*apartheid* en Afrique australe. Dans la mesure de ses moyens, la Yougoslavie a donné tout l'appui moral et politique et toute l'assistance matérielle possibles aux mouvements de libération nationale en Afrique du Sud. La Yougoslavie a toujours estimé qu'une pression internationale efficace exercée sur le régime raciste d'Afrique du Sud, afin que soit éliminé de façon efficace l'*apartheid*, devrait aller de pair avec une forte résistance nationale en Afrique du Sud, sous la direction des mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] : l'ANC et le PAC. La Yougoslavie continuera d'agir de même à l'avenir.

77. M. El SHEIKH (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom de la délégation du Soudan, j'ai le plaisir d'exprimer notre appréciation à l'égard des efforts déployés par le Comité spécial contre l'*apartheid* — dont mon pays a l'honneur d'être membre — qui, sous la présidence de M. Maitama-Sule, a établi le rapport dont nous sommes saisis [A/36/22 et Corr.1 et Add.1 et Add.2]. Ce rapport est exhaustif et aborde tous les aspects relatifs à la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale exercée par le gouvernement de la minorité raciste en Afrique du Sud. Il comprend également des recommandations importantes que le Comité spécial adresse à la communauté internationale en vue de mettre fin à cette politique inhumaine.

78. La délégation du Soudan voudrait exprimer sa gratitude à M. Reddy, directeur du Centre contre l'*apartheid*, ainsi qu'à tous les membres du Centre pour les efforts qu'ils déploient et le dévouement dont ils font preuve dans la campagne pour l'élimination de l'*apartheid*.

79. Parmi toutes les questions politiques relatives aux droits de l'homme dont l'Organisation des Nations Unies est saisie actuellement, il n'y en a pas une qui doive faire autant l'objet de l'attention internationale et qui mérite autant la condamnation universelle que celle relative aux pratiques inhumaines exercées en Afrique du Sud dans le cadre de la politique d'*apartheid*. Aucune autre question n'est aussi tragique que celle-là car, depuis le III^e Reich et depuis l'élimination du nazisme, pas un seul régime n'a promulgué des lois aussi inhumaines que le régime de la minorité raciste d'Afrique du Sud. Ce régime, qui a la mainmise sur toutes les forces politiques et économiques du pays, constitue un affront et une honte pour l'humanité tout entière, car il viole de façon flagrante les droits fondamentaux de l'homme, persécute et exploite de façon abjecte la majorité écrasante des autochtones d'Afrique du Sud.

80. Ce régime non seulement impose des souffrances à des millions de persécutés en Afrique du Sud, mais il est également source d'abus et représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. Tous les gouvernements et peuples épris de paix, de liberté et de dignité doivent prendre toutes les mesures possibles pour mobiliser la coopération internationale ce qui permettra d'isoler le régime raciste et de venir en aide en même temps aux mouvements de libération nationale en Afrique du Sud.

81. Le Soudan suit avec attention et inquiétude l'intensification de la tension en Afrique du Sud, du fait que le

régime raciste en place se renforce et multiplie ses actes de répression et de torture à l'encontre de la majorité écrasante des autochtones d'Afrique du Sud. Le régime raciste poursuit ses campagnes brutales menant à l'arrestation et à l'élimination de tous les citoyens honnêtes qui refusent sa politique. Le régime raciste les jette en prison et les soumet à toutes sortes de tortures. Le régime raciste a non seulement emprisonné ou forcé à l'exil nombre de ses citoyens, mais il a aussi commis plusieurs actes criminels perfides, il a exécuté un grand nombre de martyrs et les balles racistes ont décimé les étudiants qui se sont révoltés contre lui. Les cruautés et conditions inhumaines auxquelles sont soumis les prisonniers politiques en Afrique du Sud doivent convaincre l'Assemblée générale de la nécessité de déployer tous les efforts possibles pour que soient mises en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Comité spécial, afin que tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud, ainsi que leur porte-parole, le militant Nelson Mandela, et ses camarades soient libérés, afin qu'il soit mis fin à tout pouvoir arbitraire exercé par les autorités de Pretoria et afin que toute assistance matérielle et morale soit fournie aux prisonniers politiques et à leurs familles.

82. Il est clair que le régime raciste d'Afrique du Sud s'obstine dans son arrogance, car malgré la condamnation internationale de sa politique raciste, le régime de Pretoria continue de promulguer des lois racistes et de créer ce qu'on appelle des bantoustans, c'est-à-dire de prétendus États autonomes. Le Soudan et l'Afrique, ici même et en d'autres instances internationales, ont déjà mis en garde contre le danger des plans exécutés par l'Afrique du Sud, qui a recours à une nouvelle formule destinée à perpétuer la domination de la majorité par le régime minoritaire raciste, car ce que l'Afrique du Sud appelle « transformations graduelles » ne sont que des manœuvres utilisées par la minorité raciste au pouvoir pour faire croire à la communauté internationale qu'il y a une amélioration dans sa politique inhumaine. Notre rejet de cette politique est dû au fait que nous sommes conscients des intentions réelles de la minorité raciste en Afrique du Sud, et nous sommes convaincus que ses lois ne sont que de purs changements de forme qui, loin d'affecter l'essence même du régime raciste, ne font qu'assurer à la minorité blanche le maintien de sa domination et de son exploitation des ressources naturelles du territoire usurpé. En outre, elles obligent les autochtones noirs à vivre sous l'oppression, dans la misère et dans l'aliénation.

83. Nous voudrions réaffirmer ici notre conviction que le régime d'*apartheid* pratiqué par la minorité raciste d'Afrique du Sud ne peut être ni amélioré ni perfectionné, et qu'il faut détruire ce régime en mettant fin à toutes les formes de discrimination raciale et d'*apartheid* et en créant un régime social démocratique assurant des droits égaux à tous, afin que la majorité écrasante de la population puisse récupérer ses droits naturels et légitimes à la liberté et à la souveraineté dans sa patrie. Certes, ces droits seront recouverts, car la lutte et l'héroïsme de cette majorité ne pourront jamais fléchir devant un régime raciste qui invente chaque jour de nouvelles mesures toujours plus injustes et plus oppressives.

84. Grâce à une initiative africaine et à l'appui international, la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud a eu lieu cette année, à Paris, en mai dernier. Cette conférence a constitué un événement historique très important dans le contexte de la recrudescence et de l'intensification de l'action internationale en vue de mettre fin à la politique d'*apartheid* pratiquée par la minorité raciste en Afrique du Sud. La Déclaration de Paris a mis l'accent sur l'importance et la nécessité d'imposer des sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour

contraindre ce pays à mettre en œuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, car le choix est clair : ou l'escalade du conflit, ou l'imposition de sanctions obligatoires. Un appel a été lancé, dans la déclaration, à toutes les puissances internationales qui s'opposent à l'imposition de sanctions à l'encontre du régime en Afrique du Sud pour qu'elles tiennent compte de la volonté de la majorité de la communauté internationale en modifiant leur politique à l'égard du régime raciste de Pretoria et en se conformant aux résolutions de l'ONU. Le but de ces sanctions est d'obliger le Gouvernement sud-africain à mettre fin à sa politique d'*apartheid* et à créer une communauté non raciste où tous pourraient jouir des mêmes droits, quelle que soit leur origine ou leur couleur.

85. Au cours des 35 années écoulées, le régime raciste a prouvé qu'il n'abandonnera jamais sa politique raciste de plein gré, tant qu'il recevra l'appui politique et moral et l'aide économique, militaire et matérielle de certains Etats Membres de l'ONU. Ces pays, par leur coopération avec Pretoria et leur appui au régime raciste, encouragent ce dernier à continuer sa politique inhumaine et brutale. Si nous voulons vraiment éliminer ce régime raciste, il faut que tous les pays assument leurs responsabilités en exerçant toutes les pressions possibles sur celui-ci, en appliquant les dispositions du Chapitre VII de la Charte et en mettant immédiatement en œuvre la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.

86. Compte tenu de la participation internationale positive à la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, ma délégation voudrait demander à la communauté internationale, par le truchement de l'Assemblée, d'appuyer la Déclaration de Paris afin que le programme qu'elle contient, ayant trait aux sanctions contre l'Afrique du Sud et au boycottage de toutes les activités de ce pays, soit appliqué.

87. La délégation soudanaise voudrait également exprimer son appui à la recommandation présentée par le Comité spécial afin que l'année 1982 soit proclamée Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Et nous lançons un appel à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, à toutes les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'à tous les syndicats et tous les secteurs de l'opinion mondiale, pour qu'ils intensifient leurs efforts au cours de l'année prochaine afin d'assurer l'application effective du programme de la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud et de faire en sorte que le régime raciste réponde à la volonté internationale de réaliser la justice et la liberté en Afrique du Sud.

88. Le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud continue ses incursions dans les pays africains de première ligne. Dans le courant de cette année, il a attaqué l'Angola et la Zambie, causant de lourdes pertes humaines et matérielles, et a intensifié ses attaques contre les réfugiés outre celles menées contre le Mozambique et le Zimbabwe. Les pays africains de première ligne qui assument leurs responsabilités avec courage en appuyant la lutte de libération doivent recevoir toute l'aide nécessaire de la communauté internationale afin d'être à même de défendre leur indépendance et leur intégrité, et une compensation pour toutes les pertes économiques entraînées par la spoliation de leurs ressources naturelles. Nous voulons ici exprimer notre appui à la recommandation présentée à l'Assemblée, selon laquelle toute menace du gouvernement raciste d'Afrique du Sud contre les pays de première ligne constitue une menace contre la communauté internationale et une violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et son prestige.

89. Nous voulons également affirmer que l'Afrique, face aux attaques, aux tergiversations et aux manœuvres dila-

toires du régime raciste d'Afrique du Sud, se verra obligée de déclencher une guerre armée contre ce régime. Et nous, au Soudan, et dans toute l'Afrique, n'hésiterons pas à apporter toute l'aide matérielle et morale nécessaire au mouvement de libération de l'Afrique du Sud pour qu'il puisse continuer sa lutte armée contre l'exploitation et l'assujettissement racistes et permettre à la majorité noire de recouvrer son droit de vivre dans la dignité sur son propre sol.

90. Pour terminer, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le danger croissant des relations bilatérales et de la coopération entre les deux régimes racistes d'Afrique du Sud et d'Israël. Le rapport spécial du Comité spécial [A/36/22/Add.1] a mis en évidence les récents développements dans la coopération et les relations entre l'Afrique du Sud et Israël dans les domaines politique, militaire, nucléaire, économique et culturel, en plus de l'échange de visites au niveau officiel et au niveau officieux. Et nous voulons lancer ici un appel à la communauté internationale pour qu'elle déploie tous les efforts et prenne toutes les mesures nécessaires afin d'exercer toutes sortes de pressions pour mettre en échec ces deux régimes racistes condamnés par l'Assemblée et pour que le peuple de l'Afrique du Sud, tout comme le peuple namibien et le peuple palestinien, puisse décider de son propre sort.

91. M. TALEB (Maroc) : Lorsqu'elle a décidé, en 1952, l'inscription du point relatif à la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain à son ordre du jour, l'Assemblée avait déjà reconnu la gravité de la situation qui prévalait en Afrique du Sud. Depuis lors, bien des années sont passées, nombre de discours ont été prononcés et plusieurs résolutions ont été votées, et nous sommes peinés de constater que la situation en Afrique du Sud non seulement n'a pas changé mais qu'elle a pris au contraire des proportions alarmantes qui en font, à juste titre, une menace à paix et à la sécurité internationales. Car comment peut-on qualifier autrement les pratiques anachroniques et inhumaines d'un gouvernement qui dénie à la majorité de la population d'un pays ses droits les plus élémentaires, qui entreprend de manière éhontée et planifiée la destruction de l'intégrité territoriale de ce pays et de l'unité nationale de ses habitants et qui, de surcroît, occupe illégalement un territoire international et agresse fréquemment et impunément des pays africains voisins? Ce sont là les tristes attributs du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

92. Ainsi donc, au moment où l'on assiste à un élan d'émancipation politique de plusieurs peuples, hier encore opprimés, aujourd'hui libres et maîtres de leur destin, le Gouvernement de Pretoria tourne le dos à l'histoire et continue à imposer au peuple d'Afrique du Sud la ségrégation raciale institutionnalisée qu'est l'*apartheid*, doctrine de la suprématie blanche dans tous les domaines et marque officielle du régime.

93. L'*apartheid*, c'est la négation des droits de la majorité qui est politiquement opprimée, économiquement exploitée et socialement quotidiennement humiliée. Que dire d'un régime qui concentre tous les pouvoirs entre les mains de la minorité blanche, tout en prétendant représenter la majorité noire, sinon qu'il se place lui-même hors de la légalité internationale. La majorité noire d'Afrique du Sud, qui est exclue de la vie politique et qui demeure jusqu'à ce jour sans représentant légitimes, ne saurait attendre indéfiniment la libéralisation du régime qui, par ailleurs, ne peut être réelle que par l'abolition totale de toutes les manifestations du système d'*apartheid*.

94. L'Afrique du Sud, dont l'arrogance est sans égale, continue à ignorer les appels à la raison lancés pourtant de manière pressante par la communauté internationale. Bien au contraire, elle ne cesse d'intensifier sa répression contre

tous ceux qui s'opposent à l'*apartheid*, en allant même jusqu'à la fusillade aveugle d'hommes, de femmes et d'enfants sans armes. Elle terrorise également les gens d'église, les intellectuels et les sympathisants blancs qui s'identifient aux revendications de la majorité noire et qui dénoncent le caractère anachronique et inhumain de l'*apartheid*.

95. Comment peut-on croire aux promesses de réformes d'un côté alors que de l'autre Pretoria s'ingénie à raffiner le système d'*apartheid* et à lui trouver de nouveaux prolongements?

96. A cet égard, l'une des ramifications machiavéliques de l'*apartheid* se traduit par la politique de bantoustanisation, froidement exécutée par le Gouvernement d'Afrique du Sud. Lors de la trente et unième session de l'Assemblée générale, la délégation marocaine avait déjà pris avec d'autres délégations l'initiative de dénoncer, dans la résolution 31/6 A, l'annonce de l'indépendance de la prétendue République du Transkei. Depuis lors, l'Afrique du Sud a systématiquement poursuivi ses tristes desseins à cet égard, et a accordé une indépendance factice au Bophuthatswana, au Venda, et s'appête à proclamer, le 4 décembre 1981, celle du Ciskei. En fait, Pretoria pense assurer la survie de l'*apartheid* en multipliant les bantoustans. Se sentant acculé de toutes parts, le régime de Pretoria s'est attelé à saper tout sentiment national en Afrique du Sud, en forçant les différentes tribus à s'installer définitivement dans des réserves qu'il appelle cyniquement des *homelands*. Les populations africaines ne sont autorisées à pénétrer dans les zones blanches que pour pourvoir aux besoins des Blancs, qui exploitent à leur guise cette main-d'œuvre bon marché.

97. En fait, ma délégation partage l'avis de M. Maitama-Sule, représentant permanent du Nigéria et président du Comité spécial contre l'*apartheid*, selon lequel l'objectif premier de cette balkanisation est de faire de l'Afrique du Sud un pays blanc, ce qu'elle n'a jamais été et ne sera jamais. Ma délégation s'élève avec indignation contre la politique de bantoustans et dénonce cette atteinte flagrante à l'unité nationale de l'Afrique du Sud.

98. Le Gouvernement sud-africain impose également sa politique d'*apartheid* au peuple opprimé de Namibie. Le régime de Pretoria continue à défier la communauté internationale et persiste dans son occupation illégale de la Namibie. Il participe avec des intérêts économiques étrangers au pillage des ressources naturelles de ce territoire et dresse toutes sortes d'obstacles pour retarder son accession à l'indépendance. De plus, l'Afrique du Sud utilise le territoire namibien pour perpétrer des actes d'agression injustifiés contre les pays africains voisins. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour stigmatiser l'occupation illégale de la Namibie et le déni par le Gouvernement d'Afrique du Sud au peuple namibien de son droit à l'autodétermination. Le fait que la communauté internationale s'accorde à penser que la politique d'*apartheid* et l'occupation illégale de la Namibie et leurs conséquences constituent une menace à la paix et à la stabilité du continent africain ne semble pas préoccuper outre mesure le Gouvernement sud-africain.

99. Nous pensons que c'est la collaboration politique, économique et militaire continue de certains pays, directement ou par le truchement de sociétés mercantilistes, avec le régime de Pretoria qui encourage ce dernier à persister dans son intransigeance et à défier la communauté internationale. Ma délégation est convaincue que les efforts conjugués de tous les membres de la communauté internationale, par une observation scrupuleuse de l'embargo sur les armes, décrété par le Conseil de sécurité en 1977 dans sa résolution 418 (1977), un isolement économique et de fortes pressions politiques, peuvent forcer le Gouvernement sud-africain à abandonner rapidement sa politique

inhumaine d'*apartheid* et à restituer, au peuple namibien son territoire sans tergiverser.

100. Guidé par les principes sacrés de l'Islam, et agissant dans le cadre de la solidarité africaine et de la défense des droits de l'homme là où ils sont bafoués, le Maroc continuera à apporter son soutien aux populations noires d'Afrique du Sud et à participer à la campagne contre l'*apartheid*, jusqu'à son élimination totale.

101. La communauté internationale est moralement tenue de manifester son opposition à l'*apartheid* et son soutien à ceux qui sont victimes. Nous lançons un appel à ceux qui peuvent encore le faire, pour qu'ils usent de tous les moyens dont ils disposent pour amener le régime de Pretoria à abandonner sa politique raciale discriminatoire et à restituer leurs droits politiques, économiques et sociaux aux autochtones d'Afrique du Sud pour qu'ils puissent enfin assumer leur rôle de citoyens à part entière dans une Afrique du Sud démocratique et unie.

102. M. OULD HAMODY (Mauritanie) : Notre débat, aujourd'hui, a la rare et même invraisemblable particularité de faire le procès de crimes contre l'humanité commis par un pays qui, ouvertement et fièrement, fait état de sa culpabilité. En effet, l'Afrique du Sud pratique officiellement le fascisme, le racisme, le terrorisme et l'agression comme choses naturelles et respectables. Mais le paradoxe réside ailleurs. Il est dans la respectabilité dont semble jouir ce pays dans une partie importante du monde. Le paradoxe réside aussi dans le fait que ce pays du non-droit, ce pays du racisme officiel, est accepté comme partenaire et souvent comme allié par de nombreux et respectables Etats.

103. L'Assemblée générale vient juste de terminer l'examen du défi lancé par l'Afrique du Sud à l'Organisation des Nations Unies à propos du problème namibien. Voici aujourd'hui qu'une nouvelle face de l'Afrique du Sud nous est révélée dans toute sa nudité par le Comité spécial contre l'*apartheid* dans son rapport. Ce rapport qui nous offre l'occasion de présenter nos plus vives félicitations au Comité spécial et à son président, M. Maitama-Sule, vient donc compléter l'image peu séduisante d'un système ségrégationniste et terroriste par essence. On nous confirme donc dans ce rapport que l'Afrique du Sud ne limite pas ses activités contraires à la paix et à la morale internationales à la seule confiscation de la Namibie, et ce au mépris du droit inaliénable de son peuple, du consensus universel et de l'avis de la Cour internationale de Justice⁴. On nous y confirme également que le terrorisme sud-africain ne se limite pas, tant s'en faut, à l'envahissement et aux tentatives de déstabilisation des pays frères de l'Afrique australe.

104. Ce n'est là, l'Assemblée s'en doute bien sûr, que le côté visible de l'iceberg. Ce ne sont là que les fuites en avant chères à tous les pouvoirs coloniaux pour cacher l'essentiel. L'aspect le plus hideux, le plus intolérable de la politique globale de terrorisme de l'Afrique du Sud, est sa politique d'*apartheid*. Rien n'est laissé au hasard au nom d'une politique de développement séparé des citoyens d'un même pays et sous le seul et aberrant critère de la pigmentation cutanée. En Afrique du Sud, on n'est pas un homme; on est seulement « bien blanc », « un peu blanc », « jaune », « très noir », « un peu noir ». Au nom de cette logique, un peuple est catégorisé, divisé, opprimé. Dès lors, les moindres droits reconnus même aux non-humains sont déniés à des hommes parce qu'ils sont très noirs, un peu noirs ou simplement jaunes.

M. Kravets (République socialiste soviétique d'Ukraine), vice-président, prend la présidence.

105. Le rapport nous révèle enfin, cette année encore, la poursuite de la coopération multiforme entre l'Afrique du

Sud et une autre implantation coloniale à caractère anachronique, Israël. Faisant à la fois partie de cette Afrique insultée par l'Afrique du Sud et du monde arabe, victime d'une agression permanente d'Israël, la délégation de la République islamique de Mauritanie n'est point surprise. Cette constatation vient simplement confirmer que les discriminations raciales contre les minorités juives en Europe ont simplement servi de prétexte au mouvement raciste et colonisateur sioniste pour arriver à ses fins : la spoliation de la Palestine et l'instauration d'une base qui menace la sécurité et le progrès du monde arabe.

106. La République islamique de Mauritanie, qui n'a jamais eu de relations avec le régime minoritaire sud-africain, conformément à la solidarité africaine et à la simple éthique humaine, a toujours observé une politique claire à l'égard de l'*apartheid*. Cette année encore, nous réitérons notre conviction qu'avec ce système il ne peut exister aucune possibilité de compromis, aucune libéralisation à petits pas; il n'y a que la fin de la ségrégation institutionnalisée et l'émergence d'une société démocratique et multiraciale pour résoudre le problème fondamental.

107. Ce choix implique la fin des bantoustans et la restitution à la majorité de ses droits, de tous ses droits. A cette fin, notre pays souscrit entièrement aux conclusions du Comité spécial et notamment à la proclamation de l'année 1982 comme Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Ces sanctions doivent être rigides, complètes et globales, de nature à isoler complètement ce régime réfractaire à tous les ententes universels et contraire à l'esprit et à la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Par contre et pour mieux hâter la destruction du régime fasciste et raciste, nous en appelons à l'accroissement de l'aide politique et matérielle aux forces patriotiques et démocratiques sans distinction de couleur.

108. A cette occasion, la délégation de la République islamique de Mauritanie fait mention particulièrement de l'ANC. Ce mouvement, qui fêtera bientôt son 70^e anniversaire, s'est toujours illustré par l'assimilation de son opposition résolue à l'*apartheid* à une lutte nationale multiraciale. La longue et efficace lutte passive et active de l'ANC a pris, ces derniers temps, une dimension nouvelle, et les autorités de l'*apartheid* reconnaissent de plus en plus l'efficacité de cette lutte et notamment des actions militaires de l'intérieur.

109. L'humanité a traversé de longues périodes d'intolérance raciale qui ont servi de prétextes à tous genres de génocide et d'oppression politique, culturelle, économique et sociale des minorités. L'Organisation des Nations Unies qui s'est constituée en 1945 essentiellement comme réaction à l'égard de ces aberrations, est le produit d'une volonté claire et nette de l'ensemble de la famille humaine. Cette volonté proclame que l'homme est un, où qu'il se trouve, quels que puissent être sa couleur, sa conviction philosophique ou son héritage culturel. Pour rester fidèle à cette volonté, à notre héritage commun, à notre éthique morale, mais aussi à la paix et à la sécurité, notre Assemblée générale devra confirmer ses condamnations de l'*apartheid* dans toutes ses manifestations et sous toutes ses formes, mais condamner aussi tous ceux qui lui accordent aide, assistance et respectabilité.

110. M. DAVIN (Gabon) : Au moment même où nos assises entament le débat sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement de Pretoria, l'Afrique du Sud, une fois de plus, défie la communauté internationale et choisit de se mettre au ban des nations, en favorisant ouvertement une opération de déstabilisation dirigée contre un Etat du continent africain, la République des Seychelles.

111. Après l'invasion dévastatrice du sud de l'Angola, il y a quelques mois à peine, l'attaque terroriste lancée contre

les Seychelles par une bande de mercenaires en provenance d'Afrique du Sud illustre, s'il en était encore besoin, le grave danger que fait peser sur la paix et la sécurité internationales la sinistre politique d'*apartheid* du Gouvernement de Pretoria, caractérisée à l'intérieur par l'oppression impitoyable de la population de couleur majoritaire, et à l'extérieur, par l'agression ouverte et délibérée des Etats voisins. Nous condamnons fermement cette politique criminelle d'agression du Gouvernement sud-africain, qui bafoue la souveraineté des Etats, viole l'intégrité territoriale des pays voisins et constitue un défi inacceptable à la communauté internationale.

112. La création par l'Assemblée générale, le 6 novembre 1962, du Comité spécial contre l'*apartheid*, répondait au désir et à la volonté de notre Organisation de veiller et d'aider à l'application de toutes les mesures décidées par les Etats Membres contre le régime raciste d'Afrique du Sud, en vue de l'élimination totale et définitive de toutes les formes de discrimination raciale, et notamment de la politique d'*apartheid*. Près de 20 ans après, il n'est pas superflu de rappeler ici les tâches essentielles qui incombent à ce comité, à savoir : la promotion de la campagne en faveur de l'isolement total du régime raciste d'Afrique du Sud; le renforcement de l'assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et aux mouvements de libération; la surveillance de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'*apartheid* et la dénonciation de toute collaboration avec le régime d'Afrique du Sud.

113. Les rapports annuels que le comité présente sur le sujet à chacune de ses sessions prouvent, hélas, que le régime raciste sud-africain n'abandonnera pas sa politique d'*apartheid* tant qu'il ne sera pas acculé dans ses derniers retranchements. Avec obstination et acharnement, le Gouvernement sud-africain poursuit inexorablement sa politique inhumaine de discrimination raciale, marquée tragiquement par les exécutions sommaires, les violences, les tortures. Les arrestations arbitraires se multiplient, au mépris des droits sacrés des gens à la liberté. C'est ainsi que 12 personnes ont été arrêtées vendredi dernier, à Durban et à Johannesburg. Parmi ces personnes figurent des syndicalistes et des responsables étudiants. Les domiciles de plusieurs hommes d'église influents ont été perquisitionnés. Cette vague d'arrestations arbitraires a été opérée en vertu de la loi scélérate dite *General Amendment Act* qui autorise la détention au secret sans procès pendant 14 jours renouvelables.

114. Pretoria met tout en œuvre pour briser toute velléité de la population noire à résister à la politique d'oppression et d'injustice dont elle est la victime. La répression se fait de plus en plus dure, surtout depuis la recrudescence des activités de sabotage et de guérilla urbaine engagées par les nationalistes de l'ANC et des autres mouvements de résistance. Ces activités se sont concrétisées récemment par d'importants succès qui causent de sérieuses inquiétudes au gouvernement raciste. Pour mieux se protéger et se défendre, celui-ci pense de plus en plus à délimiter un Etat blanc d'où les Noirs seraient bannis. C'est pourquoi l'on note une accélération de la politique des bantoustans, illustrée par le Ciskei, quatrième homeland d'Afrique du Sud, qui accèdera, le 4 décembre prochain, à l'indépendance « made in Pretoria ». Mais personne ne se laissera prendre à cette mascarade et, pour sa part, le Gouvernement gabonais continuera de soutenir la lutte héroïque du peuple opprimé d'Afrique du Sud pour l'abolition de l'*apartheid* et l'exercice plein et entier de ses droits inaliénables.

115. Non content de pratiquer son système de gouvernement raciste et répressif à l'intérieur du territoire sud-africain, Pretoria a étendu sa politique d'*apartheid* et de bantoustans également à la Namibie, territoire international illégalement occupé. Les Namibiens ne jouissent pas

d'une totale liberté de mouvement dans leur propre pays. Ceux qui vivent dans des régions réservées aux Blancs habitent dans des quartiers séparés, ou *compounds*. Ils ne peuvent y faire venir leur famille et n'ont le droit d'en sortir qu'à la fin de leur contrat de travail. L'administration sud-africaine applique à Windhoek comme à Pretoria la même politique d'*apartheid*, de racisme et de colonialisme dont le but avéré est de perpétuer l'occupation illégale de la Namibie, au mépris des décisions et résolutions de l'ONU, ce qui a pour effet non seulement de porter atteinte au droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, mais également de maintenir la région de l'Afrique australe dans un état d'insécurité et d'instabilité permanente, peu favorable au développement de la paix internationale.

116. En multipliant les manœuvres dilatoires, l'Afrique du Sud cherche à gagner du temps et à imposer à la Namibie un prétendu règlement interne, dans un nouveau défi à la communauté internationale. La position de la délégation gabonaise est sans équivoque sur cette question. Tout en appuyant la SWAPO et le peuple frère de Namibie en lutte pour la réalisation de l'indépendance de ce territoire dans toute son intégrité, y compris Walvis Bay, nous estimons que, dans la conjoncture actuelle, le règlement du problème namibien doit reposer largement sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Aussi nous réjouissons-nous des informations officieuses selon lesquelles une approbation conditionnelle aurait été donnée à certaines propositions du groupe de contact occidental. En attendant, l'Afrique du Sud doit mettre fin à sa politique d'*apartheid* en Namibie, politique qui constitue un défi lancé à l'Organisation.

117. Une fois de plus, le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* que nous examinons, verse au dossier de l'*apartheid* des éléments qui nous poussent au pessimisme quant à l'évolution de la situation en Afrique du Sud. En effet, outre l'arsenal des lois, les dispositifs de sécurité et de police, les moyens humains, techniques, financiers et autres, mis en place par le Gouvernement raciste, la situation se complique du fait qu'en dépit des résolutions pertinentes de l'ONU, les activités des intérêts économiques et autres de certains pays industrialisés continuent de jouer un rôle essentiel dans la consolidation du régime de Pretoria et de sa politique d'*apartheid*. L'attitude de ces derniers, au cours des débats au Conseil de sécurité, sur les mesures obligatoires pour le renforcement de l'embargo sur les armes et l'adoption d'urgence des sanctions globales et obligatoires, au titre du Chapitre VII de la Charte, a été, à cet égard, assez édifiante.

118. Aussi, est-ce à juste titre que, dans une résolution adoptée à sa trente-septième session [voir A/36/534, annexe II] le Conseil des Ministres de l'OUA a vigoureusement dénoncé le veto mis par ces pays et qui a été ressenti par beaucoup d'Etats Membres comme une manifestation d'indifférence totale et d'injustice à l'égard des aspirations et des revendications légitimes de l'Afrique en général et du peuple noir sud-africain en particulier.

119. Mais, en dépit des incompréhensions et du peu d'empressement de certains, la communauté internationale est plus que jamais décidée à mettre un terme à l'*apartheid*. En effet, l'adoption de la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud témoigne de l'existence d'un consensus général sur la question. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est la recherche d'une adhésion à nos décisions. Malheureusement, aussi longtemps que le régime raciste d'Afrique du Sud continuera de bénéficier de puissants appuis extérieurs, économiques et politiques, il ne faudra pas s'attendre à un assouplissement de l'attitude des autorités de Pretoria, mais plutôt, hélas!, à l'accentuation de la répression et des humiliations. C'est la raison

pour laquelle ma délégation, à défaut de sanctions plus sévères, souscrit entièrement aux recommandations du Comité spécial, contenues à la page 66 de son rapport [A/36/22 et Corr.1], qui font état de mesures urgentes à prendre en vue du renforcement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, aux fins de donner suite aux recommandations formulées par la Commission technique de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud⁵.

120. M. LEGWAILA (Botswana) [interprétation de l'anglais] : S'adressant à une conférence d'hommes d'affaires qui s'est tenue récemment au Cap, le Premier Ministre de l'Afrique du Sud a dit :

« Je veux redire que l'attitude du Gouvernement demeure la même et que la réforme constitutionnelle devrait se poursuivre par la création de structures grâce auxquelles chaque nation » — je dis bien : « chaque nation » — « et chaque groupe de population jouiront de l'autodétermination en ce qui concerne leurs propres intérêts et d'une coresponsabilité pour ce qui est de leurs intérêts communs. »

Pour ceux des représentants à l'Assemblée générale qui ne sont pas familiers avec la logique déformée de la pensée politique afrikaaner, cette déclaration n'a peut-être rien de sinistre. Au contraire, elle peut sembler contenir précisément le message d'espoir plein de promesses que nous avons toujours attendu. La déclaration parle « d'autodétermination » et de « réformes constitutionnelles ». Elle suggère même qu'il existe en Afrique du Sud de l'*apartheid* une communauté d'intérêts entre les races en présence.

121. Mais la déclaration de M. Botha n'est porteuse ni d'espoirs ni de promesses, pas plus qu'elle ne suggère que la population blanche d'Afrique a soudain découvert qu'il existe entre elle et ses frères noirs non pas un fossé infranchissable d'animosité et de conflits raciaux, mais une humanité commune. La déclaration se contente de réaffirmer la vision verwoerdienne de l'Afrique du Sud, où il n'y aura finalement plus de Noirs, une Afrique du Sud qui serait complètement blanche et à la périphérie de laquelle serait créé par décret un amalgame d'Etats tribaux amoindris et en proie à la misère. Pour l'Afrique du Sud blanche, la notion d'autodétermination n'a donc pas le sens qu'elle revêt pour nous.

122. La notion que ce pays se fait du mot nation est également différente de la nôtre. La notion de nation, selon l'idéologie de l'*apartheid*, nie l'existence d'une humanité partagée entre des peuples de races et de couleurs différentes. Elle nie même le principe divin de l'égalité des hommes devant Dieu. Bref, l'*apartheid* se fonde sur la croyance qu'il ne peut y avoir de société ni de nation composées de Noirs et de Blancs. C'est pourquoi, comme l'envisageait le père spirituel du développement séparé, M. Verwoerd, et comme l'envisagent ses successeurs, l'Afrique du Sud est un Etat multi-nations. Plus curieusement encore, les Sud-Africains blancs, qu'ils soient d'origine allemande, britannique, française ou italienne ou considérés comme des « honorary whites », ont le droit de décider de leur destinée comme nation, alors que les Noirs sud-africains doivent être séparés et divisés en nations tribales antagonistes s'excluant mutuellement pour être forcés par les Blancs à décider leur propre destin matériel dans les prétendus foyers indépendants désignés unilatéralement par les Blancs.

123. En d'autres termes, les Sud-Africains blancs, qu'ils soient allemands, britanniques, français ou « d'honneur » sont censés avoir en commun tout ce qui leur donne le droit de s'appeler nation, alors que les Zoulous, les Xhosas, les Pedis, les Sothos, les Ndebeles, les Shangaans et le reste n'ont absolument rien en commun, en dépit de leur culture et de leur négritude communes, et ne peuvent

ni ne doivent être autorisés à se considérer comme nation. Voilà l'essence même de l'*apartheid*. Voilà le cœur même du problème qui se pose à nous en Afrique du Sud.

124. Dans la déclaration que j'ai citée, M. Botha parle d'une réforme constitutionnelle. Mais nous ne devons pas nous y tromper. Dans le contexte de la pensée politique afrikaaner, une réforme constitutionnelle signifie la consolidation de l'*apartheid* et la déségrégation de quelques restaurants, de théâtres municipaux, de parcs publics et de bibliothèques en tant que palliatif destiné à endormir les Noirs sud-africains et la communauté internationale en leur faisant croire que le processus d'un changement réel a commencé. Cela signifie l'octroi d'une prétendue indépendance à des foyers nationaux. Et, chose encore plus inique, cela signifie priver l'écrasante majorité des Sud-Africains de la citoyenneté de leur propre pays.

125. Lorsque l'actuel Premier Ministre de l'Afrique du Sud est arrivé au pouvoir, il y a quelques années, il a semblé lancer un défi à son peuple — à ses compatriotes blancs — à savoir : s'adapter ou mourir. Ses prétendus ministres *verligte* s'en sont allés dire au monde que l'*apartheid* était mort. En prétendant mettre en doute la moralité, s'il en est une, des vaches sacrées de l'Afrikaanderdom tels le trop fameux *Immorality Act*, le *Land Apportionment Act* de 1966 et autres, le Premier Ministre se présentait comme l'homme du destin. Il semblait suggérer que ces lois honteuses n'étaient pas cruciales pour la survie de l'homme blanc en Afrique du Sud et qu'elles avaient en fait porté un préjudice inutile à ses victimes, le peuple noir. Cela a bien changé.

126. Le Premier Ministre de l'Afrique du Sud voit aujourd'hui son slogan « s'adapter ou mourir », comme un albatros dont il semble prêt à se libérer à tout prix, non pas dans l'intérêt de la paix en Afrique du Sud mais dans le but de préserver l'unité du Parti national. Les fanatiques du parti ne voient rien à redire à des lois qui sont une insulte à d'autres êtres humains et mettent même en doute leur nature humaine. L'unité du Parti national et le racisme doivent être préservés à tout prix. Il y a quelques mois, le Ministre de la coopération qui, précisément, avait annoncé la mort de l'*apartheid*, déclarait que si sur un pont intégré les Noirs étaient beaucoup plus nombreux que les Blancs, il serait nécessaire, dans l'intérêt de la paix raciale, de construire un autre pont pour les seuls Noirs. Il s'agit du même ministre qui a terrorisé les squatters noirs au Cap l'hiver dernier et qui a fait détruire leurs cabanes en carton de la façon la plus brutale. Récemment, le Premier Ministre lui-même a dit qu'il n'envisagerait une révision de l'*Immorality Act* qu'avec l'avis des églises — ces mêmes églises qui ont toujours agi comme le parti national en prières et dont les chefs ont toujours utilisé la bible pour justifier l'inhumanité de l'*apartheid*.

127. L'*apartheid* n'acceptera jamais de disparaître tant que ses défenseurs croiront que cette politique est l'œuvre de la divine providence, que Dieu, dans sa divine sagesse a décrété que seul l'Afrikaaner a vocation spéciale pour gouverner l'Afrique du Sud, à l'exclusion totale des sud-africains noirs qui eux, ont pour vocation de couper du bois et de puiser de l'eau. En fait, sans l'*apartheid* l'Afrique du Sud est presque unimaginable, si l'on en croit les théologiens afrikaaners qui prétendent que la nation afrikaaner a été transplantée en Afrique du Sud de la même façon que les enfants bibliques d'Israël avaient été soustraits à l'esclavage de l'ancienne Egypte et envoyés, après un long voyage, vers Canaan, terre riche de lait et de miel.

128. Comment peut-on persuader un fanatique que ses convictions sont fausses, mauvaises et dangereuses — dangereuses même pour lui-même? Comment peut-on persuader M. Jaap Marais, dont le Parti Herstigste est très à droite du Parti national de M. Botha, qu'un homme noir

est un être humain comme lui-même? Comment convaincre le docteur Treurnicht, l'actuel Verwoed du Parti national, que sa nation, la prétendue nation afrikaaner, n'est pas une nation choisie au sens biblique du terme ni en aucun autre sens d'ailleurs? C'est là chose impossible; de plus, il y a ceux qui voudraient nous faire croire que les fondements d'un changement significatif se font actuellement en Afrique australe.

129. Nous n'avons pas l'intention de dénier aux Sud-Africains blancs de droit d'être des sud-africains blancs. Nous n'avons nullement l'intention de voir les Sud-Africains blancs rejetés vers l'océan. Nous n'avons jamais voulu leur rappeler leurs origines, leur rappeler que leurs ancêtres sont venus en Afrique à partir de l'Europe, il y a seulement 300 ans et qu'ils se sont installés dans cette partie de notre continent, ce que nous ne pouvons décrire que comme un accident de l'histoire. Cependant, nous insisterons en leur rappelant qu'ils n'ont pas plus de droits à être africains que les Africains autochtones eux-mêmes et que, en pratiquant la politique d'*apartheid*, ils ont sacrifié leur propre droit d'être Africains.

130. Nous n'attendons de l'Afrique du Sud rien d'autre que l'abolition de la politique haïssable de l'*apartheid* et le respect de la dignité des Sud-Africains noirs ainsi que le rétablissement de leur droit de participer librement à la vie politique et économique de leur pays. L'Afrique du Sud appartient à tout son peuple, sans distinction de race, de couleur, ou de croyance, et aucune idéologie raciste ne pourra nous persuader du contraire. L'Afrique du Sud n'est pas le pays de l'homme blanc. Ce n'est pas un morceau de l'Europe transplanté à l'extrémité sud du continent africain afin d'être habité par quelque race élue transplantée d'Europe avec armes et bagages, y compris son racisme. Nous ne souhaitons rien d'autre de l'Afrique du Sud que l'unité de son peuple et le rétablissement de l'intégrité territoriale de leur patrie commune où tous les Sud-Africains, sans distinction de race ou de couleur, profiteront équitablement de toutes les possibilités offertes par cette terre riche. L'Afrique a précisé sa position de façon très claire dans le manifeste de Lusaka⁶. Nous n'avons pas l'intention de conseiller le système politique ou l'idéologie que devraient adopter les Sud-Africains. L'avenir politique de l'Afrique du Sud et la forme de sa philosophie socio-politique ou de sa politique, au-delà de l'élimination totale de la discrimination raciale et de l'abolition complète de l'*apartheid*, est la prérogative du peuple sud-africain lui-même.

131. Les crimes d'*apartheid* que l'Afrique du Sud continue à perpétrer font peser une dangereuse menace sur la paix et la sécurité non seulement en Afrique du Sud mais dans toute l'Afrique australe. La guerre qui a déjà commencé en Afrique du Sud, la guerre qui est menée par les mouvements de libération de ce pays, ne peut que mener à une escalade et ne pas se circonscrire à l'Afrique du Sud. Elle ne peut que s'étendre dans les pays voisins et, en dernière analyse, plonger le sous-continent tout entier dans une conflagration raciale. Il y a déjà des effusions de sang en Afrique du Sud. Il n'est pas nécessaire que l'Afrique du Sud devienne une autre Rhodésie de Ian Smith pour que l'égalité raciale et la paix soient instaurées dans ce pays. Le souvenir de la tragédie rhodésienne devrait être encore présent dans la mémoire des Sud-Africains blancs. Cette tragédie peut encore être évitée même si les premiers coups de feu marquant le début d'une guerre raciale sanglante en Afrique du Sud ont déjà été tirés. Il existe toutefois une autre issue.

132. Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a dit récemment à un journaliste sud-africain, « le moment viendra où l'Afrique du Sud devra parler avec l'ANC et le PAC pour empêcher d'autres effusions de

sang ». Le Ministre a ensuite fait remarquer que « lorsque le peuple lutte pour sa liberté, il est comme fou; peu importe qu'on lui tire dessus et qu'on le tue. Il continuera de déferler, vague après vague, jusqu'à ce que son objectif ait été atteint. » Le Ministre a ajouté que ce que nous voulons voir, en Afrique, ce n'est pas un dialogue entre l'Afrique du Sud blanche et les dirigeants qu'elle a choisis ou nommés, les Matanzima et les Buthelezi mais un dialogue qui, pour être valable et fructueux, se déroule entre les dirigeants de l'Afrique du Sud blanche et les dirigeants africains qui se trouvent actuellement à Robben Island ou en exil, les Mandela, les Tambo et les Pokela. Autrement, l'Afrique du Sud se verra forcée de parler à ces dirigeants si elle ne veut pas, de son propre chef, entreprendre des changements importants en Afrique du Sud.

133. L'heure est maintenant venue. Ce n'est pas comme si l'Afrique du Sud blanche n'avait d'autre choix que de rester raciste et cruelle à l'égard de 23 millions de Sud-Africains noirs. L'Afrique du Sud blanche peut choisir de vivre en paix et dans l'harmonie raciale avec l'Afrique du Sud noire, dans une société commune, une société dans laquelle tous, sans distinction de race ou de couleur, pourront réaliser librement leurs aspirations.

134. M. JAWAN (Malaisie) [interprétation de l'anglais] : La politique d'*apartheid* suivie par le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud a été reconnue par la communauté internationale tout entière, depuis de nombreuses années, comme un crime contre l'humanité. Elle est illégale, immorale et doit par conséquent être éliminée. A cette fin, au cours des 35 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions demandant au régime sud-africain blanc d'abandonner son système pernicieux. Par ailleurs, les Etats Membres ont été priés, par un nombre tout aussi nombreux de résolutions, de coopérer en adoptant les mesures appropriées allant de la rupture de toutes formes de contacts avec l'Afrique du Sud aux embargos et aux sanctions contre cet Etat. L'objectif était d'isoler le régime minoritaire blanc du reste de la communauté internationale et de lui refuser tout appui ou contact susceptible de le renforcer ainsi que sa pratique de l'*apartheid*.

135. Cependant, aujourd'hui, le régime minoritaire blanc illégal d'Afrique du Sud se porte fort bien et poursuit énergiquement sa politique d'*apartheid*, au mépris des résolutions et des injonctions de l'ONU. Ce n'est guère surprenant car plusieurs pays, à même d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud, n'ont pas pris les mesures nécessaires réclamées par les Nations Unies. Ce manque de volonté politique de la part des pays intéressés, qui n'ont pas rompu leurs relations avec l'Afrique du Sud, a permis au régime minoritaire blanc de poursuivre sa politique d'*apartheid* en refusant à la population noire du pays ses droits fondamentaux et la liberté.

136. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, distribué à tous les membres de l'Assemblée, relève les divers actes de répression commis par le régime sud-africain contre ceux qui opposent l'*apartheid*. Ceux-ci comprennent l'arrestation au hasard d'étudiants et de dirigeants syndicaux, les ordres d'interdiction de séjour et de sévères peines d'emprisonnement pour les combattants de la liberté. La torture et les mauvais traitements des prisonniers politiques sont des actes communément commis par la police sud-africaine. Les appels pressants lancés de par le monde pour que soient relâchés Nelson Mandela et d'autres dirigeants africains noirs n'ont pas été entendus.

137. Tout aussi troublantes, pour ma délégation, sont les violations de l'embargo sur les armes que la communauté internationale a solennellement décidé d'imposer contre l'Afrique du Sud. Ces violations qui ont eu pour résultat une arrivée en Afrique du Sud de nouveaux équipements

militaires perfectionnés et le transfert de techniques d'armement, n'auront fait que renforcer et encourager le régime minoritaire blanc dans sa politique de répression contre ceux qui s'opposent à l'*apartheid*, y compris les Etats voisins qui soutiennent les mouvements de libération des Noirs. Le flux continu de capitaux et d'investissements pour le développement économique de l'Afrique du Sud contrevient aux décisions des Nations Unies, et contribué également à saper les efforts de la communauté internationale pour pousser l'Afrique du Sud à abandonner sa politique de discrimination et d'oppression. Ce sont là des actions tout à fait irresponsables dirigées contre un peuple qui lutte pour les droits de l'homme, l'égalité et la justice.

138. Ma délégation a toujours condamné la politique d'*apartheid* depuis que cette question a été portée à l'attention de la communauté internationale. Non seulement l'*apartheid* est contraire au principe de l'égalité et de la dignité des hommes, mais il représente une source de tension et de conflit qui menace la paix et la sécurité internationales.

139. En refusant à la population noire d'Afrique du Sud ses droits légitimes, sa dignité et son droit de jouer le rôle qui lui revient dans la vie de son propre pays, cette politique a provoqué une déception et un ressentiment graves chez la majorité écrasante de la population noire. Elle l'a encouragée à recourir, à bon droit, à tous les moyens à sa disposition, y compris la lutte armée, pour se libérer des entraves de l'*apartheid*. La communauté internationale n'est pas surprise d'apprendre que les mouvements anti-*apartheid* chez les travailleurs, les étudiants et la population noire en général, en Afrique du Sud, se développent de plus en plus. Etant donné l'intransigeance et l'attitude répressive du régime minoritaire blanc, le mouvement anti-*apartheid* en Afrique du Sud mérite tout notre soutien et tous nos encouragements. Ma délégation, quant à elle, réaffirme une fois de plus son soutien indéfectible au peuple de l'Afrique du Sud qui lutte contre l'*apartheid*. Nous voulons également rendre chaleureusement hommage à tous les dirigeants des mouvements de libération en Afrique du Sud pour leur dévouement et les sacrifices qu'ils acceptent de faire pour cette cause méritoire.

140. Fidèle à sa politique, la Malaisie a été l'un des premiers Etats à rompre tous les liens et toutes les relations avec l'Afrique du Sud. Toutes les relations dans les domaines économique et commercial sont interrompues entre la Malaisie et l'Afrique du Sud et toutes liaisons aériennes ou autres sont coupées entre les deux pays. La Malaisie est également l'un des pays qui ont pris l'initiative de faire expulser l'Afrique du Sud du Commonwealth. Nous allons poursuivre notre politique de boycottage complet à l'encontre de l'Afrique du Sud jusqu'à ce que la voix de la communauté internationale soit entendue.

141. Comme nous l'avons souvent dit jusqu'ici, le succès de la lutte contre l'*apartheid* que mène le peuple d'Afrique du Sud dépend du soutien intégral de la communauté internationale à cette juste cause. Le monde a reconnu que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité et a estimé qu'il devait être éliminé. Ce qui manque pour ce faire, cependant, c'est la volonté politique de nombreux Membres de l'Organisation. Je voudrais saisir cette occasion pour demander à tous ceux qui maintiennent des relations avec l'Afrique du Sud — que ce soit dans les domaines militaire, économique, sportif ou culturel — malgré les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, de montrer qu'ils font face à leurs responsabilités et à leurs obligations en rompant toutes relations avec ce pays. En ce qui concerne le régime minoritaire blanc, nous lui demandons instamment de tenir compte du mouvement inexorable qui pousse l'opinion publique internationale à s'élever contre l'*apartheid*. Si elle ne le fait pas, l'Afrique

du Sud ne pourra qu'être poussée à se livrer à une violence encore plus brutale et à multiplier les effusions de sang, ce qui ne pourra qu'entraîner une plus grande instabilité dans le pays. Nous espérons que cela pourra être évité grâce à un changement d'attitude pacifique menant à l'égalité et à la justice pour tous, sans discrimination de couleur ni de croyance.

142. M. NGUYEN THUONG (Viet Nam) : Je tiens, en commençant mon intervention, à exprimer notre condamnation indignée du récent acte d'agression des mercenaires venus d'Afrique du Sud contre la République des Seychelles, et à présenter ici nos félicitations les plus chaleureuses à la délégation des Seychelles pour la brillante victoire de son vaillant peuple et de ses héroïques forces armées. Ma délégation voudrait assurer à nouveau la République sœur des Seychelles du soutien fraternel et indéfectible du peuple et du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam.

143. Depuis ces quelques années, parallèlement au déploiement de la présente stratégie de l'impérialisme mondial, le problème de l'*apartheid* a pris des dimensions nouvelles. Ce n'est pas simplement une lutte pour les droits de l'homme contre un régime ignoble et rétrograde heurtant brutalement la conscience humaine et la civilisation du XX^e siècle, mais c'est devenu, en plus, une lutte armée qui risque, du fait de l'escalade de la force de la part des racistes, d'aller en s'amplifiant. Cette situation s'avère d'autant plus inquiétante que ces criminels bénéficient de plusieurs complicités et, surtout, d'un nouvel allié, plus résolu qu'aucun autre antérieurement, en l'administration du président Reagan, ce qui a engendré des ruptures de paix constantes de plus en plus graves et une menace toujours plus lourde d'un conflit plus vaste.

144. Du fait de ces nouvelles dimensions, la lutte contre le régime de Pretoria n'est pas seulement la lutte des peuples sud-africain et namibien pour leurs libertés et leur droit à l'autodétermination, mais elle est devenue et doit être la lutte de toute l'humanité pour le droit élémentaire des hommes et des peuples à la vie comme pour la paix et la sécurité internationales.

145. Face à la situation dramatique en Afrique australe, la solution à ce problème ne saurait être différée davantage, et ma délégation est d'accord avec le Comité spécial pour estimer qu'elle est l'une des tâches les plus ardues, à laquelle la communauté internationale est politiquement et moralement tenue de s'atteler à l'heure présente.

146. Comme le dénonce justement un dirigeant de l'ANC, le péril actuel est dans l'axe Pretoria-Washington. Cette alliance, proclamée stratégique, s'est concrétisée entre autres et notamment dans le domaine de l'armement nucléaire et dans l'idée d'une nouvelle alliance sud-atlantique, conçue comme un pendant à la fameuse Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN]. Elle s'est traduite, d'autre part, par la détermination renforcée de Pretoria de maintenir la dictature raciste de tyrannie contre les peuples sud-africain et namibien et de guerre non déclarée contre les Etats africains de première ligne, comme par l'accroissement jamais connu de son budget militaire et répressif, plus du double de celui de l'année passée, et quelque 70 fois supérieur à celui des années 1959-1960. Contre les populations de couleur d'Afrique du Sud, c'est l'intensification notamment du processus de bantoustanisation — le quatrième Etat fantoche devant être proclamé en décembre de cette année — et, parallèlement, des déplacements en vue de ségrégation de ces populations. Des dizaines de milliers d'Africains sont dits « réinstallés » de force dans les *homelands*, sur des terres ingrates, dans l'intention préméditée reconnue d'ailleurs par le Premier Ministre de Pretoria « de leur enlever toute possibilité d'économie viable et de les tenir ainsi comme

réserve de main-d'œuvre pour les zones dites blanches ou industrielles voisines ».

147. Ces quelques détails s'ajoutent à combien d'autres faits et chiffres cités à cette tribune et en diverses commissions ! Ils montrent que la lutte des peuples concernés et les efforts de la communauté internationale en vue d'éliminer l'*apartheid* entrent actuellement dans une phase de grande acuité et complexité, mais qui pourrait être décisive. Un fait est clair : la collusion de plus en plus poussée de Pretoria avec ses protecteurs et complices, mais également leur isolement croissant face à l'action de mieux en mieux concertée des peuples opprimés soutenus par toute l'humanité.

148. Que ce soit l'alliance politique et stratégique, voire nucléaire, l'encouragement à la bantoustanisation, l'abus et les menaces du veto pour empêcher toute sanction, que ce soit le commerce illicite des armes, du pétrole ou les prêts et investissements, le rapport du Comité spécial montre bien que les mêmes pays occidentaux se retrouvent ensemble sur la sellette aux côtés des racistes sud-africains. Leur petit nombre ne signifie pas que la lutte pour les amener à coopérer avec la communauté internationale à l'élimination de l'*apartheid* ne sera pas ardue, car les intérêts économiques, stratégiques et autres de ces divers pays sont fortement imbriqués avec ceux de Pretoria. En outre, ils ont encore beaucoup de moyens puissants à leur disposition, et bien peu de scrupules.

149. Mais ce qui est à souligner, à mon avis, c'est qu'au cours des dernières années, face à la collusion des forces colonialistes, impérialistes et autres réactionnaires, l'unité dans les rangs des peuples sud-africain et namibien et, semble-t-il, la meilleure coordination des activités internationales de soutien à leur lutte se sont accrues considérablement. Comme l'expérience de la lutte des peuples le prouve, ce serait là un des plus sûrs gages de succès. La stratégie de l'ANC et de ses alliés dans le front de libération, a déclaré M. Olivier Tambo, dirigeant respecté de l'ANC « est la mobilisation totale de notre peuple ». Ainsi, 80 p. 100 de la population, selon son estimation, ont répondu à l'appel de l'ANC en boycottant la célébration du vingtième anniversaire de l'Etat raciste, entraînant dans cette action positive des travailleurs, des femmes, des ecclésiastiques, des étudiants, des gens de la campagne. Cette attitude de la majorité témoigne d'un haut degré d'unité, unité qui va au-delà des classes, des couches, des religions, des ethnies, et, surtout, comme dit le dirigeant précité, « au-delà des frontières raciales établies au sein de notre pays » ; elle met en échec les tentatives des racistes visant à diviser et affaiblir le front des forces patriotiques qui s'élargit chaque jour sous la bannière de l'ANC.

150. Le rapport du Comité spécial a souligné aussi l'intensification et les progrès de la lutte du peuple sud-africain au cours de l'an dernier, marquée par une nette avance aussi bien dans l'action politique que dans la lutte armée. Dans le cadre de la lutte politique à l'extérieur afin d'isoler le régime de Pretoria, le Comité spécial a fait un travail énorme et digne d'éloges, intervenant très souvent à temps et à propos pour décourager les actes illicites, encourager les actes appropriés, contribuant ainsi à la mobilisation d'une large opinion mondiale contre l'*apartheid*. Ainsi, son président a exprimé sa grande satisfaction devant les multiples actes de solidarité « des pays africains, des pays non alignés, des pays socialistes et autres ». Il a félicité en particulier les Gouvernements des Seychelles et de la Grenade de leurs décisions courageuses à l'encontre de Pretoria. Le Président du Comité spécial a aussi loué l'action des mouvements anti-*apartheid* et des organisations démocratiques de certains pays occidentaux, mentionné les efforts louables d'éminents ecclésiastiques, d'hommes de sciences et des arts, de femmes, de journa-

listes, de jeunes et d'étudiants, ainsi que des organisations démocratiques internationales.

151. Ma délégation, en rappelant cette longue liste, voudrait convier l'Assemblée à se réjouir de l'ampleur, dans le monde, du mouvement contre l'*apartheid* et de ses grandes possibilités. Ma délégation est confiante qu'avec une action adéquate, et justement orientée, nous serons en mesure d'amplifier et de rendre encore plus efficient le mouvement. Ces orientations, proposées à l'Assemblée dans le rapport du Comité spécial, paraissent, aux yeux de ma délégation, des orientations appropriées.

152. Il est judicieux d'indiquer en priorité l'assistance dont l'ANC a besoin pour mener sa lutte de libération selon la stratégie qu'il a défini lui-même. Il est naturel, semble-t-il, que, la lutte de l'ANC étant liée à celle du peuple de Namibie contre le même ennemi, l'assistance à ces deux luttes, notamment sur le plan de la mobilisation à l'échelle mondiale, gagnerait à être bien coordonnée. Nous soutenons aussi l'appel en vue d'apporter l'assistance nécessaire aux Etats de première ligne, assistance répondant à leur demande, afin de défendre leurs pays contre la recrudescence des activités du régime raciste de Pretoria.

153. La mobilisation de l'opinion internationale en vue de démasquer et de condamner les actes du régime de Pretoria et les complicités des gouvernements, des compagnies et organisations relevant des Etats et la complaisance de certaines organisations internationales reste, me semble-t-il, une des tâches importantes dans le cadre des Nations Unies. Que ce soit pour lancer à temps des alertes au sujet de la formation des blocs d'agression sur la base de l'axe Pretoria-Washington-Tel-Aviv, ou dénoncer les envois clandestins d'armes, les effractions à l'embargo sur le pétrole, les prêts et investissements aux racistes, ou autres formes de commerce et de relations avec eux, un renforcement de l'action concertée à l'échelle internationale, recommandé par le Comité spécial, est tout à fait indiqué, et, comme l'a démontré l'expérience des dernières années, une telle action concertée est possible et efficace.

154. Nous appuyons l'idée — si elle se trouve intégrée dans le projet de résolution — de déclarer l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Le moment est venu de mettre les pays occidentaux membres permanents du Conseil de sécurité, en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, face au dilemme : ou continuer la collusion avec l'Afrique du Sud et partager avec elle l'ignominie de la condamnation pour complicité dans le crime d'*apartheid*, ou se joindre à la communauté internationale pour décider que des sanctions globales et obligatoires, sanctions réclamées il y a déjà plus de 20 ans par le mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud, soient prises à l'encontre de l'Afrique du Sud pour la contraindre à une politique plus humaine et à une application intégrale des résolutions pertinentes de l'ONU.

155. Dans la mobilisation de l'opinion publique mondiale, la mise en œuvre de la Déclaration du Séminaire international sur la publicité et le rôle que les organes d'information peuvent jouer pour mobiliser l'opinion publique internationale — séminaire tenu à Berlin, République démocratique allemande, en septembre dernier [voir A/36/496] — sera d'une grande importance pour l'efficacité de la lutte contre l'*apartheid*.

156. Ma délégation accueille aussi favorablement la proposition pour la tenue d'une conférence ou d'un séminaire régional en Asie, en 1982, qui sera chargé, en plus des objectifs fixés par le Comité spécial, d'étudier la situation assez préoccupante des relations de certains pays d'Asie avec le régime de Pretoria. Le rapport du Comité en a mentionné quelques-uns, mais des informations persis-

tantes, notamment dans la presse américaine et sud-africaine, laissant croire qu'ils ne sont pas les seuls et qu'un grand pays de l'Asie a dépassé même le cadre des relations pudiquement baptisées commerciales pour entrer dans les transactions sur des matières fissiles et autres collaborations moins inoffensives. L'opinion en Asie se doit d'être vigilante, et ma délégation appuie l'idée de cette conférence ou séminaire régional proposé par le Comité spécial.

157. La politique constante du peuple et du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam est de condamner sans réserve l'*apartheid* et toute forme de discrimination raciale. Elle est aussi de soutenir entièrement et jusqu'à la victoire finale la lutte du peuple sud-africain, sous la conduite de son authentique représentant, l'ANC, comme la lutte des Etats de première ligne et de toute l'Afrique contre le régime tyrannique et belliciste des racistes de Pretoria. Nous sommes certains que, dans l'union nationale renforcée et avec le soutien bien concerté de toute l'humanité progressiste, leur juste cause aura certainement la victoire, car ce sera, souvenons-nous-en, la victoire de la cause de toute l'humanité pour la paix, l'indépendance des peuples et la dignité de l'homme.

158. M. CORRÊA DA COSTA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Comme on ne le sait que trop, le point portant sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain est inscrit de façon chronique à notre ordre du jour, alors que de nombreuses résolutions ont déjà été adoptées sur cette question, tant par l'Assemblée générale que par d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Si un nouveau débat est consacré à ce problème, c'est parce que la situation en Afrique du Sud ne s'est pas améliorée. Au contraire, avec le passage du temps, le tableau devient de plus en plus sombre. Je n'ai certes pas l'intention d'affirmer l'évidence et d'énumérer les maux de l'*apartheid*, mais il semble futile d'essayer de faire preuve d'originalité lorsqu'on parle d'une question aussi rebattue étant donné la prolifération de la diversité des déclarations et des résolutions qui traitent de tous les aspects possibles du problème. Et c'est précisément en cela que réside l'ironie : comme il ne reste rien de neuf à dire sur l'*apartheid* en Afrique du Sud, c'est comme si rien n'avait été dit ou fait à ce sujet. Cette contradiction entre les paroles et les actes est peut-être l'exemple le plus flagrant de l'échec des moyens adoptés jusqu'à présent par les Nations Unies pour susciter un appel unanime au changement, en dépit de la sérieuse menace à la paix et à la sécurité que représente le maintien du *statu quo*.

159. Une des critiques les plus sévères à l'égard de l'Organisation, c'est que nous persistons à refaire les mêmes débats et à adopter des résolutions semblables année après année. Cela est certainement vrai pour la politique d'*apartheid* sud-africaine. Les mécanismes que la Charte des Nations Unies a prévus pour redresser les injustices et arrêter l'escalade de la tension et de la violence se sont avérés inefficaces au regard de la situation en Afrique du Sud. Cependant, quels choix s'offrent à nous, tandis que des millions de nos frères africains se voient privés de leurs droits de l'homme élémentaires et soumis aux formes les plus odieuses de mauvais traitements et d'oppression ? Il n'est certes pas question de se désintéresser du problème ni de se laisser bercer par l'espoir que les dirigeants de Pretoria éprouveront un jour quelque remords, compassion ou un minimum d'humanité alors que tout montre que ce n'est pas vrai. Nous ne pouvons nous permettre de ne rien faire alors que les Africains noirs sont harcelés, torturés, tués. Nos engagements, nos convictions et la voix de notre conscience nous enjoignent de ne pas trahir la juste cause du peuple d'Afrique du Sud qui souffre.

160. Une autre sorte de critique adressée à l'Organisation, c'est que nous mettons en relief le cas du Gouverne-

ment de l'Afrique du Sud pour le désapprouver et le condamner alors que nous fermons les yeux sur d'autres situations qui pourraient également être la source de profondes préoccupations. Qu'il me soit permis de faire quelques remarques à ce propos. Comme tous les Etats Membres le savent fort bien, l'un des principes fondamentaux de la politique étrangère du Brésil est le strict respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Au Brésil, nous ne pensons pas qu'il nous appartienne d'offrir aux autres pays des recettes quant à la façon dont ils devraient faire face à leurs propres problèmes politiques, sociaux ou économiques. Si nous nous élevons contre l'*apartheid* et condamnons vigoureusement la politique pratiquée par le Gouvernement sud-africain, c'est parce qu'il s'agit là d'un cas particulier et qu'il ne relève en aucune façon du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte.

161. D'abord, le cœur de la réalité sud-africaine, ce n'est pas l'existence d'un ordre politique et social que l'on peut considérer comme n'étant pas idéal. Le cœur du problème, c'est qu'en Afrique du Sud les êtres humains sont des citoyens ou des non-citoyens en fonction de la couleur de leur peau. Le système d'*apartheid*, qui est un système officiel et institutionnalisé, est la version du XX^e siècle des pratiques esclavagistes auxquelles ont eu recours dans le passé les puissances colonialistes pour exploiter les richesses de leurs empires coloniaux. C'est comme si toute une nation était obligée de ployer sous l'outrage pour permettre à quelques-uns de s'enrichir — lesquels, en raison de la couleur différente de leur peau, se jugent supérieurs et donc autorisés à tenir en esclavage l'écrasante majorité de la population.

162. Deuxièmement, la politique d'*apartheid* pratiquée par l'Afrique du Sud a été définie à maintes reprises par l'Assemblée générale comme étant un crime contre l'humanité. En vérité, le régime d'*apartheid*, pour parer aux effets contagieux du vent de la liberté et de la libération qui souffle sur le reste du continent africain, cherche à tenir l'ensemble de l'Afrique australe dans un état de tension et de violence qui ne fait que s'aggraver de jour en jour. Il ne saurait y avoir d'autre raison aux intrusions armées et à la prolongation de l'occupation du territoire angolais par l'Afrique du Sud, à ses efforts visant à déstabiliser le Gouvernement du Zimbabwe, à ses actes de sabotage perpétrés sur le territoire du Mozambique, et à ses bombardements des unités militaires en place au Lesotho.

163. Le paradoxe, c'est que le régime raciste de Pretoria prétend agir au nom de la civilisation occidentale en Afrique australe. Le Brésil rejette tout simplement comme étant absurde et erronée la prétention selon laquelle l'*apartheid* et l'oppression peuvent de quelque façon correspondre aux valeurs occidentales — *a fortiori* les améliorer. L'Afrique du Sud devrait plutôt se rendre compte qu'elle ne fait que salir les principes qu'elle prétend hypocritement défendre et promouvoir. C'est pourquoi il est vain et totalement injustifié de tenter de placer la situation en Afrique du Sud dans le contexte de l'affrontement Est-Ouest.

164. Les desseins du régime de Pretoria ne se bornent pas à brutaliser la population de l'Afrique du Sud et à étouffer la voix de la liberté dans ce pays. Il impose son système politique et social odieux à la population de la Namibie et il perpétue son occupation illégale de ce territoire qu'il utilise comme tremplin pour se livrer à des actes d'agression contre des Etats souverains indépendants. C'est avec une grande inquiétude que nous avons appris les intentions de l'Afrique du Sud de créer en Afrique australe une prétendue constellation d'Etats qui servirait de bastion d'appui à l'édification de son ordre social oppressif. Cependant, nous sommes certains qu'aucune nation africaine éprise de

paix ne se laissera abuser par ce projet trompeur concocté par le régime d'*apartheid*.

165. La résidence obstinée de l'héroïque peuple sud-africain semble s'être encore intensifiée ces derniers temps. Les contradictions internes de l'ordre social qui existe en Afrique du Sud deviennent de plus en plus apparentes et aucune mesure de répression prise par le régime d'*apartheid* ne parviendra à étouffer les manifestations croissantes et déterminées de la volonté de la population sud-africaine, car sa lutte est inexorable. Ses armes principales sont la justesse de ses motivations et la certitude de sa victoire finale. Les événements qui se sont déroulés l'an passé en Afrique du Sud sont l'annonce indiscutable d'une phase nouvelle dans la stratégie commune de la population sud-africaine pour se libérer de l'oppression dont elle est la victime. Nous aimerions louer le courage et la détermination des dirigeants de la lutte sud-africaine, de patriotes comme Nelson Mandela et d'autres, qui sont emprisonnés pour avoir défendu les principes de la justice et de la liberté, et de tous ceux qui ont versé leur sang pour assurer une vie digne à leurs enfants.

166. Aussi déçu qu'il puisse être devant l'obstination du régime de Pretoria, le Brésil espère encore qu'une solution pacifique pourra être trouvée pour mettre un terme à la grave situation qui règne en Afrique du Sud. L'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité en particulier, a un rôle important à jouer à cet égard.

167. Nous regrettons que du fait du droit de veto exercé par certains de ses membres permanents, le Conseil de sécurité ait été dans l'impossibilité de faire pression sur l'Afrique du Sud afin qu'elle entende les appels répétés de la communauté mondiale. Tant que des mesures décisives et efficaces ne seront pas prises par les organes de l'ONU investis de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la voie vers des changements pacifiques demeurera close et les facteurs de méfiance, de tension et de violence l'emporteront sur le besoin inextinguible de paix et d'harmonie.

168. Je ne saurais terminer sans adresser aux membres du Comité spécial contre l'*apartheid* et à son président, le représentant du Nigéria, les sincères remerciements de ma délégation pour leur dévouement et leurs efforts inlassables en faveur de la libération finale de la population de l'Afrique du Sud.

169. Toutefois, en ce qui concerne le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale, je dois, aux fins du procès verbal, exprimer nos réserves expresses sur les paragraphes 62, 63 et 64 de ce rapport. Mon gouvernement a été surpris de constater que le Comité spécial a ignoré, de manière inexplicable, la lettre, en date du 22 mai 1981, adressée par le chargé d'affaires par intérim du Brésil au Président du Comité spécial. Nous sommes las d'insister ainsi sur cette question, mais nous ne pouvons comprendre comment des personnes raisonnablement bien informées peuvent omettre une déclaration officielle par laquelle le Gouvernement du Brésil a rigoureusement nié toute participation du Brésil dans cette affaire. A titre d'information et aux fins du procès verbal, je vais donner lecture du texte de la lettre du 22 mai 1981 :

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, en date du 12 mai 1981, dans laquelle vous me faites tenir le texte d'une déclaration au sujet d'une conférence organisée à Buenos Aires par des associations privées pour discuter, entre autres, d'une alliance militaire de l'Atlantique Sud dont ferait partie le régime raciste d'Afrique du Sud. Dans votre lettre, vous exprimez l'espoir du Comité spécial contre l'*apartheid* que tous les gouvernements intéressés se dissocieront totalement de la conférence envisagée.

« Au nom de mon gouvernement, je tiens à assurer le Comité spécial que le Brésil ne s'est jamais associé à cette conférence, qui est organisée par des instituts privés non brésiliens. En conséquence, le Gouvernement brésilien n'enverra pas de représentants à la réunion de Buenos Aires. La participation éventuelle de ressortissants brésiliens, à titre personnel, ne peut être interdite par la législation brésilienne. Les ressortissants brésiliens peuvent se rendre en Argentine sans visa et sans passeport, en utilisant simplement leur carte d'identité. La position du Gouvernement brésilien, qui est hostile à l'établissement d'alliances militaires avec le Gouvernement de Pretoria, est bien connue et reste inchangée, ainsi que le représentant permanent du Brésil a eu l'occasion de vous le réaffirmer dans sa lettre du 1^{er} avril 1981. » [voir A/36/285.]

170. Mme JONES (Libéria) [interprétation de l'anglais] : Un certain scénario en Afrique du Sud devient un élément nuisible et familier. Chaque fois que le problème de l'*apartheid* fait l'objet d'un débat de la communauté internationale, l'Afrique du Sud s'engage dans des actes diaboliques pour détourner notre attention et défier la politique des Nations Unies visant à en faire un Etat civilisé. Ces actes irréfutables et dénués de tout sens des responsabilités font qu'il est difficile de prendre au sérieux les déclarations de l'Afrique du Sud et de considérer son gouvernement comme un gouvernement respectable. La politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud, sujet que l'Assemblée générale discute tous les ans, est une question qui soulève une considérable impatience. Les déclarations publiques sur l'attitude de mon gouvernement à l'égard de l'*apartheid* ont été amplement approuvées et consignées bien des fois. Je désire simplement déclarer notre engagement total à l'élimination de la politique diabolique et agressive de l'Afrique du Sud. L'*apartheid* est encore un des plus grands fléaux du XX^e siècle.

171. Nous ne pouvons permettre à l'Afrique du Sud de continuer d'être un Etat hors la loi dans la communauté internationale. L'époque de condamnation de l'Afrique du Sud, toutefois, devrait maintenant être considérée comme terminée. Les combattants de la liberté sud-africains ont exposé leur cas devant la communauté internationale, et ils l'ont emporté contre leurs oppresseurs, en prouvant que tous les hommes naissent libres et égaux et que personne ne peut les priver de leur liberté naturelle. Le scénario de la lutte pour la liberté en Afrique du Sud ressemblera à ce qu'il a été pour le reste de l'Afrique indépendante. Aucun envahisseur ne conquerra jamais l'Afrique. Ils peuvent seulement intervenir dans son histoire, mais en dernière analyse ils ne peuvent jamais la conquérir.

172. Rien n'est plus scandaleux que le spectacle de l'homme du XX^e siècle qui vole dans l'espace jusqu'à la Lune alors qu'il ne sait pas vivre avec son voisin et qu'il n'a pas appris à le faire. Qui peut changer les lois de la nature ? Notre présence même à l'Assemblée générale suppose une évolution pacifique des relations internationales. Les efforts massifs de l'Afrique du Sud pour arrêter le cours de l'histoire seront vains. Nous ne pouvons pas en revenir à l'époque historique qui a précédé l'arrivée de Christophe Colomb. L'histoire est toujours en marche. Certains pourraient vouloir contrôler le rythme de cette marche, c'est vrai, mais le commandement est toujours « en avant marche, quoi qu'il arrive. »

173. On a suggéré que l'année 1982 soit proclamée Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Tous ceux qui considèrent la liberté comme un don précieux se joindront à ceux qui sont opprimés en Afrique du Sud pour arriver à la victoire finale. Il est temps que l'Organisation se joigne aux forces progressistes et libérales d'Afrique du Sud en vue de créer

une nouvelle société en Afrique australe, fondée sur la justice, l'égalité et la démocratie. Il est temps de dire à l'Afrique du Sud qu'elle n'a donné au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à la communauté internationale aucune variante à la liberté, si ce n'est la tyrannie, une tyrannie toujours plus lourde. Elle emprisonne des combattants de la liberté, mais ils ne sont emprisonnés que physiquement, alors qu'elle-même est emprisonnée, mais son emprisonnement est plus grave, c'est un emprisonnement spirituel, mental et moral, qui, en dernière analyse, la conduira à la paralysie de décision et d'action et à sa destruction.

174. Il s'agit pour nous de savoir si nous allons laisser traîner la question de l'*apartheid* jusqu'au XXI^e siècle, ou si les quelques années qui nous restent au cours du XX^e siècle devraient être complètement consacrées au redressement de la mentalité de l'Afrique du Sud de façon qu'elle puisse se joindre au reste de la race humaine. Les autorités sud-africaines feraient bien de respecter la Déclaration des droits de l'homme et de se conformer à la Charte des Nations Unies en reconnaissant à la majorité de leurs ressortissants leurs droits de l'homme les plus fondamentaux et en leur permettant de jouir des ressources naturelles de leur terre natale et d'un gouvernement par la majorité indépendant. Mon gouvernement n'est pas disposé à admettre qu'au cours des années qui restent au XX^e siècle, la communauté internationale vivra dans un vide moral, alors que l'Afrique du Sud continuera à étaler son manque d'humanité, son insensibilité et son indécence.

175. Nous espérons la victoire de la majorité des Sud-Africains, y compris des milliers de jeunes qui ont participé à des manifestations courageuses contre la politique radicale d'Afrique du Sud. La répression brutale de ces manifestations, les peines de prison impitoyables et l'exécution de certains de ceux qui ont lutté contre l'*apartheid* ne les ont pas arrêtés et n'arrêteront sûrement pas leur lutte armée avant que l'*apartheid* n'ait été entièrement aboli.

176. Une chose inquiétante est la preuve évidente que l'Afrique du Sud dispose maintenant de la capacité de fabriquer des armes nucléaires. La grande menace que ce développement représente pour les Etats africains et pour la paix mondiale ne nous a pas échappé. Mon gouvernement, conscient de ce danger, a souligné le fait que les Etats qui collaborent avec le régime raciste dans ses efforts sataniques devraient immédiatement cesser leur collaboration parce qu'elle sape la base des travaux des Nations Unies et constitue un danger pour la paix mondiale.

177. Nous remercions le Comité spécial contre l'*apartheid* pour ses efforts inlassables en vue d'aider les Nations Unies à mettre fin à l'*apartheid*. Nous remercions aussi le groupe de contact pour ses travaux dans ce sens. Nous attendons de grandes choses de lui. Il a, par tradition, joué un rôle dominant, aux côtés d'autres combattants pour la liberté et de groupes régionaux, lorsqu'il s'agissait d'éteindre des incendies mondiaux comme le commerce des esclaves, le colonialisme, deux guerres mondiales, et de créer une tribune universelle qui permette à l'homme de contrôler ses passions bestiales de pouvoir et d'avidité.

178. A côté des questions globales du passé, celles qui se posent maintenant aux Nations Unies peuvent sembler petites par comparaison, mais elles constituent des menaces sérieuses pour la paix et la sécurité internationales. Le monde entier est dans l'attente et escompte du groupe de contact et d'autres combattants pour la liberté des résultats positifs et harmonieux.

179. Mon gouvernement appuie les mesures qui demandent des sanctions contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il appartient naturellement à chaque Etat Membre de décider la méthode qu'il suivra, mais il faut prendre des mesures dans ce sens. Mon gouvernement croit que des sanctions

feront obstacle, d'une manière déterminée, à la politique inhumaine de l'Afrique du Sud, et il sera heureux d'accepter sa part de responsabilités dans le déracinement total de l'*apartheid* en Afrique du Sud et dans l'accession à l'indépendance de la Namibie.

180. M. Van LIEROP (Vanuatu) [interprétation de l'anglais] : Au nom du Gouvernement et du peuple de Vanuatu, j'exprime mes condoléances au Gouvernement, au peuple de la Colombie et à la famille de M. Juan Arango.

181. Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Belize et Antigua-et-Barbuda, qui, comme Vanuatu, se sont joints à l'Organisation des Nations Unies au cours de la présente session de l'Assemblée générale, et pour leur souhaiter plein succès. De plus, nous remercions les Membres qui, en paroles et en actes, nous ont souhaité la bienvenue. Leurs observations et leurs encouragements nous ont permis de nous sentir chez nous et ont facilité notre adaptation des premiers jours en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

182. Une fois de plus, nous remercions les Nations Unies et les membres de la communauté internationale qui ont appuyé notre lutte pour l'accession à l'autodétermination. De plus, nous remercions l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les membres de la communauté internationale qui continuent d'appuyer notre quête de justice, d'égalité et nos efforts visant le développement économique et social de notre pays.

183. Alors que nous nous réjouissons d'avoir obtenu notre indépendance politique, notre joie est ternie par trois facteurs importants. Premièrement, notre indépendance politique, si difficile fût-elle, ne représente qu'un pas sur la voie d'un long processus. L'indépendance politique n'est en fait qu'un simple moyen, ou une méthode, qui facilite maintenant le difficile processus tendant à l'édification d'une société meilleure pour notre peuple.

184. Deuxièmement, ce qui ternit notre joie, c'est que d'autres peuples, dans d'autres pays, ne jouissent pas encore de l'indépendance politique et que par conséquent ils ne sont pas encore libres de faire les premiers pas sur la voie d'un véritable développement économique et social. Au Timor oriental, au Sahara occidental, en Palestine, en Namibie et dans trop d'autres parties du monde, les peuples autochtones se voient encore refuser l'exercice de leur droit à l'autodétermination. Se rappelant son propre passé, Vanuatu n'oubliera jamais ceux auxquels on refuse le droit à l'autodétermination.

185. Troisièmement, ce qui ternit notre joie, c'est que la doctrine de l'*apartheid* qui fait l'objet du présent débat, continue de défier et de préoccuper la communauté internationale. Une fois de plus, l'attention du monde est attirée sur la question de savoir comment extirper ce cancer de l'humanité. Et, une fois de plus, la volonté et la compétence de cette instance sont mises à l'épreuve par le régime raciste d'Afrique du Sud. Nulle part dans le monde les problèmes n'apparaissent aussi clairement. Dans aucun autre coin du monde ne voit-on un gouvernement procéder aussi soigneusement et délibérément à l'institutionnalisation de l'inégalité et de l'injustice. Il y a très peu d'autres questions sur lesquelles la communauté internationale se soit exprimée aussi clairement qu'elle l'a fait pour rejeter l'*apartheid*.

186. Cependant, malgré tout cela, la République d'Afrique du Sud continue avec arrogance de défier la communauté internationale et de subjuguier le peuple d'Afrique du Sud, tout comme elle persévère dans sa politique d'agression contre les Etats voisins. Par sa politique et par son intrépidité, l'Afrique du Sud a obligé les personnes raisonnables à mettre en question la légitimité de son

régime. Même ses amis — et il y en a encore quelques-uns qui ne répugnent pas à se considérer les amis de ce paria international — éprouvent des difficultés à défendre, dans le cadre de leur logique déformée, le terrorisme d'Etat de l'Afrique du Sud.

187. Certains demanderont : « En quoi cette question intéresse-t-elle Vanuatu ? » « N'avez-vous pas vos propres problèmes et l'Afrique du Sud n'est-elle pas loin de votre pays ? ». Certes, mais nous répondons ceci : Vanuatu est un petit pays qui, étant donné sa taille, sa puissance économique ou sa force militaire, ne prétend pas influencer les événements internationaux. Vanuatu et ses habitants aspirent, comme nombre d'autres pays et d'autres peuples, à un monde qui assurera à nos enfants un héritage de paix, de bonheur et de prospérité plutôt qu'un héritage de pauvreté, d'ignorance et de maladies.

188. Peu importe qu'un pays soit petit ou grand, riche ou pauvre, ou qu'il soit situé près ou loin de nos frontières. A toutes les nations du monde, nous tendons la main de l'amitié et exprimons notre désir de collaborer dans le développement des ressources humaines et naturelles de la terre. Cependant, lorsqu'il s'agit de l'odieuse doctrine de l'*apartheid* et d'autres formes de racisme et d'exploitation, nous ne pouvons accepter de compromis pas plus que nous pouvons exhorter la modération.

189. Les décisions de l'Organisation des Nations Unies et l'opinion publique internationale ont été pendant trop longtemps ignorées par ceux qui profitent du système d'exploitation de l'Afrique du Sud. Certains ont décidé d'ignorer ouvertement ces décisions et l'opinion publique. Nous croyons, cependant, que si d'autres n'ont pas agi c'est parce qu'ils n'ont pas compris les conséquences cruelles qui découlent de leur acceptation du *statu quo* en Afrique du Sud. Pour eux, la prudence l'a emporté sur la morale en tant que principe directeur dans leurs rapports avec l'Afrique du Sud.

190. On nous dit qu'il faut être prudent, qu'en temps utile l'Afrique du Sud comprendra son erreur et adoptera des réformes. Il est étrange de constater que ces mêmes voix n'ont pas conseillé la prudence à l'égard des puissances de l'Axe pendant la deuxième guerre mondiale. En fait, l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et l'exportation de l'odieuse doctrine d'*apartheid* durent depuis plus longtemps que n'a duré l'occupation de l'Europe occidentale par l'Allemagne nazie, dont le degré de brutalité peut être comparé à celui de l'*apartheid*. Alors pourquoi était-il juste de mener une guerre dans un cas, mais est-il injuste dans l'autre d'envisager la rupture de liens économiques, culturels et sportifs ? Nous ne pouvons croire que la réponse découle d'un désir de ne pas donner une nouvelle direction hardie aux Nations Unies. Après tout, les Nations Unies sont issues d'une alliance réalisée en temps de guerre contre le même fascisme qui trouve des sympathisants, des collaborateurs et maintenant des imitateurs à Pretoria. De plus, le processus de décolonisation a représenté un tournant hardi. Plus des deux tiers des membres de l'Assemblée ne se trouveraient pas représentés ici aujourd'hui si le monde était resté timide face à la force économique et politique du colonialisme.

191. C'est en partie grâce aux travaux des Nations Unies que la voix de la République de Vanuatu peut se faire entendre ici aujourd'hui, et de cela nous sommes reconnaissants. C'est maintenant notre tour de nous joindre à d'autres pour nous acquitter de nos responsabilités en tant que Membre de cette grande Organisation. Vanuatu prend très au sérieux les devoirs qui lui incombent en tant que membre de l'Assemblée et s'efforce de respecter l'esprit et les principes de la Charte. Donner vie et sens à ces mots est l'un des grands défis auxquels se heurte le monde actuel.

192. Pour ces raisons, nous louons le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* et félicitons son président, M. Maitama-Sule, qui mérite notre respect pour le dévouement dont il a fait montre pendant les travaux du Comité. C'est aussi pour cette raison que nous saluons les nations qui, au nom de la communauté internationale, ont subi la violence de la rage et de la frustration de l'Afrique du Sud. Le Mozambique, l'Angola, la Zambie, le Zimbabwe, le Botswana, le Lesotho, le Swaziland et maintenant les Seychelles ont tous été attaqués pour avoir cherché à mettre en œuvre diverses décisions adoptées par cette instance. Comme les hommes, les femmes et les enfants courageux d'Afrique du Sud, qui luttent pour libérer leur pays, ces pays agissent en fait en notre nom.

193. Ceux qui défendent l'Afrique du Sud nous demandent de comprendre ce qu'ils appellent le « contexte » des actions militaires de l'Afrique du Sud. Dans leur utilisation sélective du mot « contexte » ils encouragent les actes mêmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Au nom de quel « contexte » un criminel entré dans une maison par effraction serait-il excusé lorsqu'il entre de la même manière dans une autre maison pour menacer le propriétaire afin de pouvoir continuer à piller la première maison sans être interrompu ? Le résultat logique de ce raisonnement pervers a conduit à une tentative infructueuse d'envahir les Seychelles. Comme on pouvait s'y attendre, l'Afrique du Sud a nié toute participation à cette tentative, mais ce qu'elle ne peut nier c'est d'avoir créé, à tous les moins, le climat propre à favoriser ce genre d'entreprise et d'avoir fourni un havre à ceux qui ont échoué dans cette mission. Hélas ! à cet égard l'Afrique encore une fois n'est pas seule.

194. Il nous appartient donc de faire savoir aux pays voisins de l'Afrique du Sud qu'ils ne sont pas seuls. Nous devons faire savoir à tous ceux qui sont engagés dans la résistance contre le régime de Pretoria qu'ils ne sont pas seuls eux non plus. Nous devons entourer les familles et partager leur deuil, je songe notamment à celle de Griffith Mxenge, un avocat connu pour sa prise de position contre l'*apartheid* et récemment assassiné à Durban. Nous devons faire savoir à ceux qui ont été « bannis » et à ceux qui se trouvent dans les prisons sud-africaines qu'ils ne sont pas seuls. Et nous devons œuvrer pour libérer Nelson Mandela.

195. Ce n'est jamais une expérience très agréable que de discuter de l'Afrique du Sud et de l'*apartheid*, mais l'expérience que vivent les victimes de ce régime est encore moins agréable. Pour le peuple d'Afrique du Sud, un seul jour d'oppression brutale et de séparation forcée de leurs familles, est encore trop. C'est pourquoi nous faisons une fois de plus appel à ceux qui souhaitent donner plus de temps encore au régime de Pretoria. Nous leur demandons de se mettre à la place d'un travailleur noir en Afrique du Sud. Nous leur demandons d'être fidèles à ce que nous pensons être leurs instincts humains fondamentaux. Nous leur demandons de se joindre au reste de l'humanité et d'œuvrer pour que le jour arrive où les individus seront jugés selon leurs mérites plutôt que selon leur race, leur religion ou leur statut économique.

196. C'est pourquoi nous comprenons les sentiments de ceux qui voudraient respirer l'air pur d'une Afrique du Sud libre et c'est pourquoi le Vanuatu pose à son tour solennellement la question : « Si ce n'est pas maintenant, quand ? » C'est parce que nous connaissons notre propre histoire et que nous sommes optimistes quant à l'avenir de l'humanité que nous nous joignons à ceux qui appuient les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* et les projets de résolution émanant de ces recommandations.

197. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud et ses amis prétendent que ceux qui s'opposent à l'*apartheid*

demandent au monde de choisir entre Noirs et Blancs. Ils évoquent, de façon irresponsable, les images d'un violent affrontement racial alors qu'en réalité ce sont eux qui définissent les paramètres du conflit en termes de race. Nous qui nous opposons à l'*apartheid*, nous demandons au contraire au monde de choisir entre le vrai et le faux, entre l'avenir et le passé, entre l'humanité et la barbarie. Nos rangs sont ouverts à tous, hommes et femmes de bonne volonté sans exception, sans distinction ni préférence. Nous espérons en toute sincérité que le jour n'est pas très éloigné où le mot même d'*apartheid* sera supprimé du vocabulaire humain et où ceux qui le pratiquent disparaîtront des citadelles du pouvoir.

198. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le Japon respecte de façon constante le principe de l'égalité raciale et s'efforce, depuis de nombreuses années, de réaliser son application universelle. Le Japon a été parmi les pionniers qui ont déployé des efforts dans ce sens dès 1919, à l'époque où un projet de pacte de la Société des Nations était en cours d'élaboration et cela nul ne l'ignore. Ma délégation est profondément préoccupée de voir qu'aujourd'hui, plus de 60 ans après, la majorité du peuple de l'Afrique du Sud est victime du système haïssable de l'*apartheid*. Le genre de mesures que le Gouvernement de l'Afrique du Sud prend pour maintenir ce régime est décrit dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*.

199. Le Gouvernement et le peuple du Japon s'opposent véhémentement au régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, qui n'est rien d'autre qu'une flagrante discrimination raciale institutionnalisée, privant l'écrasante majorité du peuple de l'Afrique du Sud de ses droits fondamentaux et de sa dignité. L'*apartheid* est incompatible avec l'esprit et le respect des droits de l'homme et de la liberté fondamentale de tous les peuples. L'*apartheid* doit être, une fois pour toutes, aboli totalement et sans ambiguïté. Ainsi, nous ne pensons pas que les prétendues « mesures d'amélioration » prises par le Gouvernement d'Afrique du Sud aboutiront à l'élimination complète de l'*apartheid*. Nous sommes totalement solidaires des victimes de l'*apartheid* et, une fois encore, nous lançons un ferme appel au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il renonce à son odieuse politique qui est contraire aux principes énoncés dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

200. L'opposition constante du Japon à la politique d'*apartheid* se manifeste clairement dans la pleine coopération qu'il a apportée aux efforts internationaux en vue de son élimination. Etant donné que quelques délégations ont fait référence à mon pays au cours du débat relatif à ce point de l'ordre du jour, je tiens à répéter certains aspects particuliers de la politique japonaise contre l'*apartheid*.

201. Premièrement, le Japon n'entretient aucune relation diplomatique avec l'Afrique du Sud et ne reconnaît pas les prétendus bantoustans du Transkei, du Bophuthatswana et du Venda. Le Japon ne reconnaîtra pas davantage le Ciskei, dont le Gouvernement sud-africain a l'intention de proclamer l'indépendance le 4 décembre tant que cette région sera un Etat bantoustan.

202. Deuxièmement, dans le domaine des relations économiques, le Japon a maintenu une politique ne permettant aucun investissement direct, y compris la création de sociétés locales en Afrique du Sud par des ressortissants ou des sociétés japonaises relevant de sa juridiction. Cette politique est maintenue malgré la politique générale du Japon visant à la libération maximale des investissements directs à l'étranger. En outre, le Gouvernement du Japon, respectant les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, a demandé à toutes les banques japonaises et à leurs filiales à l'étranger de s'abstenir d'accorder des prêts à l'Afrique du Sud. Le Japon limite ses relations éco-

nomiques avec l'Afrique du Sud au cadre du commerce normal. De plus, le Gouvernement du Japon fait tout son possible pour réduire la dépendance du Japon en ce qui concerne les importations, notamment les ressources naturelles, en provenance de l'Afrique du Sud, entre autres en développant rapidement sa coopération économique et technique avec d'autres pays d'Afrique.

203. Troisièmement, il n'existe absolument aucune coopération militaire entre le Japon et l'Afrique du Sud, non plus qu'aucun échange de personnel militaire. Le Japon respecte strictement l'embargo sur les armes décrété contre l'Afrique du Sud conformément à la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Cette attitude est consignée dans les documents pertinents du Comité des sanctions du Conseil de sécurité et dans sa réponse à l'enquête menée à l'initiative du Secrétaire général⁷.

204. Quatrièmement, dans le domaine du développement nucléaire, le Japon s'en tient strictement aux trois principes non nucléaires, à savoir ne pas posséder d'armes nucléaires, ne pas les fabriquer et ne pas permettre leur introduction au Japon. C'est pourquoi le Japon n'a jamais entamé, et n'a pas l'intention de le faire, de coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine du développement des armes nucléaires. Pour ce qui est des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, le Japon n'a pas exporté de réacteurs nucléaires ni aucun équipement connexe de même qu'il n'a pas accordé d'assistance technique quelle qu'elle soit à l'Afrique du Sud dans le domaine du développement de la technique nucléaire.

205. Cinquièmement, afin de respecter la résolution de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement du Japon a décidé, en principe, de ne pas donner de visas aux Sud-Africains dans le cadre d'échanges culturels et éducatifs ou d'activités sportives.

206. Je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur les mesures prises par mon gouvernement à propos d'une compétition internationale de karaté qui avait été organisée, en juillet dernier, par une association locale de karaté au Japon. Parmi les 250 athlètes de toutes les parties du monde qui avaient fait une demande de visa pour cette compétition se trouvaient un certain nombre de Sud-Africains. Le Gouvernement du Japon a soigneusement étudié la chose et a conclu que la participation d'athlètes sud-africains à une compétition de ce genre, bien que privée, constituerait un échange avec l'Afrique du Sud dans le domaine des sports et, en tant que telle, serait incompatible avec l'opposition sans compromis du Japon à l'*apartheid*. En conséquence, les autorités japonaises ont conseillé à l'organisateur de ne pas permettre aux athlètes sud-africains de participer à la compétition. La position du Gouvernement japonais a été clairement expliquée aux joueurs sud-africains qui ont accepté, par la suite, de ne pas participer à la compétition.

207. Le Gouvernement du Japon espère sincèrement que le Gouvernement de l'Afrique du Sud abolira la politique d'*apartheid* afin que ses ressortissants puissent participer librement aux événements sportifs internationaux. Tant qu'il ne l'aura pas fait, le Japon respectera strictement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en s'en tenant à sa politique qui est de refuser des visas aux Sud-Africains pour participer à de telles activités sportives.

208. Enfin, le Gouvernement du Japon, profondément préoccupé du sort des victimes de l'*apartheid*, a soutenu les efforts internationaux, dans les domaines humanitaire et éducatif, pour venir en aide à ces victimes par l'intermédiaire de fonds spéciaux et de programmes des Nations Unies.

209. Selon la position commune de la communauté internationale, il faut vigoureusement s'opposer à la discrimi-

nation raciale, où qu'elle se manifeste, et en particulier au racisme institutionnalisé d'Afrique du Sud. Depuis de nombreuses années, le Japon coopère au maximum aux efforts internationaux visant à éliminer l'*apartheid* et il a volontairement adopté des mesures telles que celles que je viens de décrire afin de limiter dans la mesure du possible ses relations avec l'Afrique du Sud. Par ailleurs, ma délégation tient à dire clairement que le Japon ne saurait appuyer la lutte armée, même lorsqu'il s'agit de lutter contre le système odieux d'*apartheid*. Il importe de trouver une solution à ce problème par des moyens pacifiques.

210. Pour conclure, ma délégation lance à nouveau un appel au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il abolisse immédiatement sa politique d'*apartheid* afin que les personnes de toutes races puissent jouir de la liberté et de droits égaux et puissent participer, sur un pied d'égalité, à la vie politique, économique et sociale de leur pays. Le Gouvernement et le peuple du Japon poursuivront leurs efforts pour s'opposer au système d'*apartheid* jusqu'à son abolition définitive.

Mme Martínez (Mexique), vice-présidente, prend la présidence.

211. M. NOWAK (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que membre actif de la communauté mondiale, la Pologne s'est engagée depuis longtemps envers la lutte contre l'*apartheid*. Nous avons exposé notre position à cet égard en maintes occasions, tant à l'Organisation des Nations Unies que dans d'autres instances internationales.

212. Fidèles à leurs principes traditionnels et à leur ferme opposition à toutes formes de discrimination raciale, le Gouvernement et le peuple de la Pologne ont toujours activement soutenu et défendu le droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous avons adopté une position particulièrement ferme à l'égard de la lutte contre l'*apartheid*, qui constitue un crime contre l'humanité et une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. L'*apartheid* est également une honte pour le XX^e siècle.

213. Je voudrais rappeler brièvement les éléments de base de notre position à l'égard de la politique d'*apartheid*. Premièrement, la République populaire de Pologne part du principe du strict respect des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Par conséquent, la Pologne préconise avec vigueur l'adoption de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, au titre du Chapitre VII de la Charte. Nous n'épargnons aucun effort pour démasquer le caractère véritable du régime inhumain d'*apartheid* et pour l'isoler à l'échelle internationale.

214. Deuxièmement, nous nous déclarons pleinement et activement solidaires des mouvements de libération sud-africains et de leurs organisations, l'ANC en Afrique du Sud et la SWAPO en Namibie. Nous appuyons leur lutte pour créer des Etats démocratiques en Afrique australe. D'autre part, nous condamnons la politique de bantoustanisation, qui est en contradiction totale avec les décisions de l'ONU.

215. Troisièmement, en application de sa politique qui est de s'abstenir de toutes relations avec le régime de Pretoria, la Pologne appuie sans réserve les résolutions 418 (1977), 421 (1977) et 473 (1980) du Conseil de sécurité concernant un embargo sur la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud. Nous voyons dans la coopération militaire du régime de Pretoria avec ses amis un danger particulier à cause de la possibilité de l'acquisition par l'Afrique du Sud d'une capacité nucléaire militaire qu'elle pourrait utiliser pour intimider et faire chanter les pays africains de même que sa propre population. L'échec de l'embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud nous préoccupe également beaucoup. La Pologne déplore le développement de relations économiques et commerciales entre Pretoria et ses

partenaires, en dépit des résolutions de l'Assemblée générale. Nous nous attendons à ce que les Nations Unies et tous les Etats Membres prennent toutes les mesures nécessaires pour appliquer pleinement et d'urgence les décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de la politique d'*apartheid*.

216. Mon gouvernement a participé activement à la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, parce que nous estimons, entre autres, que cette conférence a constitué une étape importante dans la lutte de la communauté internationale pour isoler et, en définitive, éliminer le régime inhumain d'*apartheid*. Pour que nos actions communes dans les différents domaines soient vraiment efficaces, il faut non seulement que les gouvernements agissent de concert, mais que les organisations civiques et politiques, les syndicats, les organisations d'étudiants de même que le secteur économique privé nous accordent aussi leur entière coopération.

217. Nous réaffirmons notre solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud, les membres des mouvements de libération, la lutte des mouvements syndicaux noirs et les activités anti-*apartheid* des organisations religieuses et des gens de bonne volonté à travers le monde, et nous leur exprimons notre profonde sympathie.

218. En conclusion, ma délégation tient à assurer l'Assemblée générale de l'appui ferme et continu de la Pologne à l'augmentation de la contribution des Nations Unies à la lutte contre l'*apartheid*, de même que de notre solidarité avec la lutte des peuples d'Afrique australe pour l'élimination de l'*apartheid* et la libération de la Namibie de l'oppression coloniale.

219. M. MAHALLATI SHIRAZI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis 35 ans, la question de l'*apartheid* est à l'étude aux Nations Unies. Depuis lors, de nombreuses résolutions et déclarations contre le régime raciste d'Afrique du Sud ont été adoptées par un grand nombre de pays. La question de l'agression contre le principe le plus fondamental des droits de l'homme est si nette et bien définie que même les pays qui ont de vastes intérêts en Afrique du Sud n'ont pas osé laisser passer cette situation injuste sous silence.

220. Compte tenu de ce qui précède, la communauté internationale soulève tous les ans cette question à l'Organisation des Nations Unies et se demande pourquoi, après tant d'années et après l'adoption d'un nombre aussi important de résolutions, cette politique honteuse et inhumaine d'*apartheid* est encore pratiquée en Afrique du Sud. C'est pourquoi il ne serait pas déplacé de se demander si, après tant d'années, l'Organisation des Nations Unies, qui lutte contre cette violation flagrante des droits de l'homme par l'Afrique du Sud, ne sont pas à même de s'acquitter de leur tâche et, dans ce cas, s'il y a encore un espoir d'avenir pour l'Organisation.

221. Le monde a le droit de mettre notre existence même en doute. Nous estimons que nous ne pouvons pas vraiment dire que nous avons essayé toutes les méthodes disponibles pour résoudre cette question. Aujourd'hui, la génération qui a été témoin des horreurs de la deuxième guerre mondiale est encore en vie. Les personnes de cette génération ont transmis le message suivant à la génération des jeunes d'aujourd'hui : grâce à la solidarité dont elles ont fait preuve, elles ont pu mettre fin à l'agression raciste d'Hitler, en dépit de sa puissance militaire inégalable. A son tour, comment la jeunesse d'aujourd'hui pourra-t-elle justifier, face à ses filles et ses fils, qu'elle est si désarmée quand il s'agit de s'attaquer à ce problème?

222. Nous savons tous qu'il n'est pas ici question de capacité, mais qu'il s'agit plutôt d'une question de volonté. Comment certains pays peuvent-ils, pour sauvegarder leurs intérêts économiques, appuyer le régime san-

glant de Pretoria? Comment, dans les pays où l'on a largement pris connaissance de la gravité des crimes perpétrés par le régime actuel d'Afrique du Sud, les personnes qui savent peuvent-elles encore avoir la conscience tranquille et demeurer des témoins passifs de la collusion de leur gouvernement avec le clan raciste de Pretoria? Cette question est encore plus frappante et prend une dimension nouvelle lorsque nous réalisons que les citoyens de ces pays riches, qui appuient l'existence même du régime sud-africain, ont facilement accès à l'enseignement.

223. D'après nos principes islamiques, quiconque est témoin d'un crime mais garde le silence à son sujet ou adopte une position neutre est en fait considéré comme ayant pris part à ce crime, car il a tacitement appuyé cette action. Comment, par conséquent, des millions de Sud-Africains blancs peuvent-ils assister à la poursuite de la politique honteuse menée par le gouvernement de la minorité blanche tout en ayant la conscience tranquille? Quelles sont la culture et l'idéologie qui dominent dans l'esprit des soldats agressifs d'Afrique du Sud et qui leur permettent de s'adonner à des attaques légitimes contre les Namibiens et qui justifient leur invasion de l'Angola? Point n'est d'ailleurs besoin d'aller trop loin. Ici même, aux Nations Unies, alors que l'une de nos responsabilités principales consiste à empêcher les agresseurs de commettre des agressions, nous pouvons nous demander à juste titre pourquoi, dans le cas d'une faute commise ou d'une manifestation d'hostilité à l'encontre d'un Etat Membre, on discute longuement de la question et on adopte des résolutions compliquées, alors que dans d'autres cas, qui impliquent une violation beaucoup plus grave des lois internationales et qui ont des conséquences beaucoup plus sérieuses, un silence peu habituel, qui ressemble presque à une conspiration, se propage et paralyse cette importante organisation. Cette situation particulière me rappelle le proverbe suivant : plus le mensonge est gros, plus on l'acceptera facilement. Même ici, il semble que plus le crime se commet à grande échelle, moins il attire l'attention. Mais, de toute façon, quels sont les facteurs qui nous font prendre conscience de ces réalités amères?

224. L'une des méthodes les plus courantes, pour traiter ce problème, consiste à faire porter la faute sur le rôle joué par l'impérialisme. Bien que cette analyse soit correcte, elle est si vague et si généralisée qu'elle ne permet pas d'adopter une attitude objective pour faire face à cette maladie anormale. Elle sous-entend seulement qu'il faut lutter contre l'impérialisme. Mais comment? Avec quels moyens faut-il lui faire face? Quels sont les éléments et les facteurs qui font que cet impérialisme sauvage est encore en vie? Telles sont les questions fondamentales auxquelles il faut répondre.

225. Nous inspirant de l'enseignement dynamique de l'Islam, et conformément aux expériences historiques de la grande révolution islamique de l'Iran, nous sommes profondément convaincus que les piliers de tous les systèmes injustes sont lamentablement enfoncés dans les forteresses de sociétés amORALES. Nous savons que l'*apartheid* n'est qu'une des manifestations du racisme. D'ailleurs, le racisme n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire de l'humanité. C'est une autre manifestation d'ethnocentrisme et d'égoïsme qui menace l'humanité depuis son origine. Quand cette maladie frappe un individu, elle donne naissance à la dictature et à l'égoïsme, lorsqu'elle affecte une nation, elle donne naissance au chauvinisme, et lorsqu'elle atteint plusieurs nations qui ont des relations basées sur la même race, elle donne naissance au racisme.

226. Nous voudrions ici examiner les éléments fondamentaux de cette maladie et d'autres maladies sociales qui menacent l'existence même du monde actuel. Nous sommes convaincus que l'infrastructure et les racines de

toutes ces maladies, qu'il s'agisse de leurs aspects philosophiques ou de leurs dimensions sociales, prennent naissance dans le matérialisme. Toute société pénétrée de cette philosophie en arrive tôt ou tard à la conclusion erronée que la vraie nature de l'homme, c'est la matière, que la spiritualité et la morale n'étant pas concrètes, elles n'ont donc pas de valeur, et que la seule possibilité de profiter de cette vie se limite à l'existence même de ce monde restreint.

227. La conséquence de cette vue du monde est nette. Il en découle qu'un être humain qui est condamné à cette sorte d'attitude mentale fera de son mieux pour acquérir une plus grande prospérité matérielle. Et il lui importera peu d'évaluer le prix que lui-même et d'autres doivent payer à cette fin. Pour un matérialiste, les conditions de vie, le bonheur et le malheur d'autrui n'ont aucune importance ni aucune valeur tant qu'ils ne sont pas directement liés à ses propres intérêts. Dans son attitude égoïste à l'égard du gain matériel, aucun crime ne lui est interdit, car lui seul compte. Dans cette philosophie, le sacrifice et la générosité ne sont considérés que comme de la stupidité et de la naïveté. Cet être humain ne s'intéresse aux autres que dans la mesure où il a besoin de leurs services. Il est évident qu'un être humain ayant une telle philosophie ne désire acquérir des biens que pour lui-même. Et c'est là justement l'égoïsme qui se manifeste dans différentes questions sociales.

228. Cette sorte d'attitude mentale est aussi vieille que l'humanité. Une part importante des luttes menées dans l'histoire, par tous les prophètes divins et des difficultés qu'ils ont rencontrées, a été consacrée à la solution de ce problème. Dans leur résistance à l'invitation de tous les prophètes d'accepter la souveraineté de Dieu comme s'appliquant à toute l'existence et de renoncer à toute attitude égoïste, les bédouins et autres tribus ont toujours eu recours à des guerres tribales et à des valeurs raciales. Et ces divins prophètes ont consacré la plupart de leur temps et de leurs efforts à combattre ces notions futiles de tribalisme et de racisme. Par tribalisme, nous entendons la supériorité d'une tribu sur une autre. Le tribalisme et le racisme sont le résultat direct du matérialisme, et le matérialisme est la mère de tous les crimes. Le grand écrivain russe Dostoyevsky a dépeint admirablement ce concept lorsqu'il a dit dans une phrase célèbre : « Où il n'y a pas de Dieu, tout est permis ». Ce n'est pas par simple coïncidence que partout où le racisme existe, l'agression et le colonialisme sont également présents, car ils sont les enfants illégitimes du matérialisme.

229. Ce n'est pas par accident qu'Hitler, qui est le symbole de l'agression, personnifie également le racisme. Et le sionisme, qui se plaint de temps à autre des crimes d'Hitler, a établi un nouveau record en matière d'hostilité et d'agression contre l'intégrité territoriale des pays arabes en général et des Palestiniens en particulier, et ce toujours sous le prétexte de la supériorité raciale. Et le régime iraquien criminel de Saddam Takriti, tout en prétendant s'intéresser au sort des Palestiniens, envahit notre pays au mépris de toutes les lois internationales et se livre à une rhétorique raciale afin de créer une division entre les arabes musulmans et les iraniens. Il s'agit là naturellement de l'un des chefs-d'œuvre du parti matérialiste iraquien Baath.

230. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq pour une motion d'ordre.

231. Mlle AL-TURAIHI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne vois pas la raison pour laquelle le représentant du prétendu régime iranien mentionne le nom de notre Président dans ce contexte. Il doit être rappelé à l'ordre, car il détourne l'attention de l'Assemblée d'une question dont la discussion nous intéresse beaucoup : la question de l'*apartheid*. En outre, il devrait s'occuper de son propre

pays et réfléchir sur la façon dont les minorités y sont traitées.

232. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Iran peut poursuivre.

233. M. MAHALLATI SHIRAZI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Le racisme est le racisme, et on devrait l'attaquer partout où il existe.

234. A la tête de tous ces pays se trouvent les Etats-Unis, qui non seulement ont éliminé des millions de Noirs, d'Indiens d'Amérique et de Latino-américains, mais sont aussi à la tête de tous les colonialistes et de tous les agresseurs. Les colons européens en Amérique ont chassé les Indiens d'Amérique dans l'un des génocides les plus criminels qui aient jamais existé.

235. Ce qui se produit en Afrique aujourd'hui n'est que la répétition de cette histoire amère. Alors que le peuple noir d'Afrique du Sud brûle dans le feu de l'*apartheid*, il est le témoin de l'agression incessante de la souveraineté blanche. Le peuple namibien souffre depuis des années sous l'empire du colonialisme. L'Angola est également une victime de l'agression de ce régime. Je dois dire ici que le plus grand crime du colonialisme dans les pays colonisés est précisément d'avoir introduit sa culture matérialiste dans l'esprit des peuples colonisés. La domination du matérialisme dans les colonies a toujours été utilisée comme le moyen le plus sûr pour maintenir le colonialisme. Pour cette raison la vraie lutte contre le colonialisme doit partir de là. Cela a été exprimé de la façon la plus éloquente par Steve Biko, le grande révolutionnaire d'Afrique du Sud qui a consacré sa vie pour libérer le peuple de son pays du racisme. Il a dit :

« La conscience noire est une attitude de l'esprit et une façon de vivre. La philosophie de la conscience noire exprime l'orgueil du groupe et la détermination des Noirs de se lever et de retrouver leur véritable identité. Au cœur de cette pensée réside le fait que les Noirs ont compris que l'arme la plus puissante entre les mains de l'opresseur est l'esprit de l'opprimé. Nous devons établir nos propres plans, non propres stratégies pour répondre aux besoins et aux situations, en gardant toujours à l'esprit nos croyances et nos valeurs fondamentales. »

236. En tout état de cause, dans toutes ces scènes criminelles, la suprématie de l'esprit du matérialisme s'accompagne du racisme et du colonialisme. Le matérialisme modifie parfois la religion et la prive de son essence. Malheureusement, les colonialistes ont vidé la religion précieuse du Christ — que la paix soit avec lui — de sa substance afin de justifier leurs agissements alors qu'en fait cette religion tendait principalement à libérer l'humanité du matérialisme. Il n'est pas étonnant que Steve Biko, ce héros, ait dit que le christianisme en Afrique porte le vêtement de la race blanche. Oui, les colonialistes ont habillé cette grande religion divine des habits de la race blanche, vêtements dont le grand esprit du Christ est certainement dégoûté.

237. La grande révolution islamique de l'Iran, qui a été mal comprise par les sociologistes occidentaux comme, allant à l'encontre des pressions économiques est en fait une révolution contre le matérialisme et un retour aux nobles idéaux de l'islam. Le peuple de notre pays, après avoir souffert de la présence de l'impérialisme occidental pendant des années, après avoir essayé différentes idéologies, après avoir donné une chance à toutes sortes de prétendus intellectuels, occidentalisés, ou orientalisés, sans résultat positif et après avoir examiné l'expérience des autres nations et tiré des leçons de l'histoire, en est arrivé à une conclusion précieuse, qu'il tient à maintenir. Cette conclusion peut être résumée en quelques mots : le matérialisme

est la base de tous les malheurs de l'humanité et l'humanité doit être libérée grâce à l'enseignement précieux de l'islam qui libère l'homme de la dégradation de l'esclavage du matérialisme et lui donne la grandeur spirituelle qui est la véritable nature de l'homme.

238. Alors que l'Occident fournit des armes à l'Afrique du Sud pour protéger le régime de ce pays, nous présentons ce message de libération à son peuple opprimé. Nous n'imposons pas de croyance. Personne ne peut imposer une croyance à une autre personne. Mais si Malcolm X, Américain noir qui est en prison à des milliers de kilomètres du monde de l'islam et qui souffre des privations imposées par le racisme aux Etats-Unis, comprend ce message, y croit et est disposé à donner sa vie pour lui, les Noirs et même les Blancs d'Afrique du Sud peuvent comprendre ce message et malgré l'obstacle de l'impérialisme peuvent lutter et vaincre le monstre du racisme. C'est là la seule voie car nous ne pouvons pas espérer que le colonialisme reviendra à la logique. L'impérialisme a nettement défini sa position. Le Sous-Secrétaire d'Etat des Etats-Unis aux affaires africaines a déclaré que la politique de l'administration Reagan est de demeurer neutre à l'égard des affrontements entre Noirs et Blancs en Afrique du Sud. Il a souligné l'importance économique et stratégique de l'Afrique du Sud et de ses ressources vitales et aussi le danger de la domination soviétique sur l'Afrique du Sud pour les Etats-Unis. Cette déclaration ne peut que signifier que les Etats-Unis continueront à appuyer le régime de Pretoria. L'impérialisme n'arrêtera certainement pas son appui au régime sud-africain à la suite de sermons, de même qu'il ne cessera pas d'être hostile aux révolutions en faveur de la libération.

239. Ce n'est pas par hasard que les mêmes pays qui appuient l'Afrique du Sud imposent également des sanctions économiques contre l'Iran. Ces efforts futiles ne conduiront à rien lorsqu'ils s'opposent à la volonté des peuples.

240. Je vais lire ici quelques citations de Malcolm X, le grand révolutionnaire noir américain. Peut-être que ses paroles touchantes, qui proviennent des sentiments humains les plus purs, seront édifiantes. Il parle dans son livre de son expérience lors de son pèlerinage à La Mecque :

« L'Amérique a besoin de comprendre l'Islam parce que c'est la religion qui efface le problème racial de sa société. Tout au long de mes voyages dans le monde musulman, j'ai rencontré des gens, j'ai parlé et mangé avec eux, des personnes qu'en Amérique on aurait considéré comme « Blancs », mais l'attitude « blanche » avait été supprimée de leurs esprits par la religion de l'islam. »

Il continue :

« Au cours des onze derniers jours ici dans le monde musulman, j'ai mangé dans la même assiette, bu dans le même verre et dormi dans le même lit — ou sur le même tapis — en priant le même Dieu, avec d'autres musulmans, dont les yeux étaient bleus du bleu le plus bleu, les cheveux blonds du blond le plus blond et dont la peau était la plus blanche parmi les blanches. Dans les paroles et dans les actes des musulmans « blancs » j'ai senti la même sincérité que chez les musulmans africains noirs du Nigéria, du Soudan et du Ghana.

« Nous étions tous frères parce que leur foi en un seul Dieu avait supprimé le « blanc » de leur esprit, de leur conduite et de leur attitude. »

Il poursuit :

« J'ai pu constater que si les Américains blancs pouvaient accepter l'unité de Dieu, eux aussi pourraient peut-être accepter la réalité de l'unité de l'homme et

cesser de mesurer et de blesser d'autres personnes en raison de leur différence de couleur. »

241. Comme Malcolm X l'a dit, la croyance en Dieu n'est pas une croyance personnelle dont l'acceptation ou le refus n'a pas d'effet sur la société. La vraie projection de cette croyance dans l'émanation de l'amour de Dieu ne laisse aucune place pour le matérialisme, le racisme et, par conséquent, pour l'*apartheid*. Nous lisons dans le Coran :

« Oh vous peuples, vraiment nous vous avons créés hommes et femmes et avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous puissiez vous reconnaître. Vraiment les plus honorés d'entre vous sont ceux qui ont le plus conscience de Dieu ou de la piété. »

242. Le Gouvernement de la République islamique de l'Iran, dès sa création, a pris toutes les mesures possibles pour lutter contre la politique inhumaine d'*apartheid* du régime raciste d'Afrique du Sud et, tout en réaffirmant son plein appui pour la SWAPO en tant que seul représentant du peuple opprimé de Namibie dans sa juste lutte pour l'indépendance, et en condamnant l'agression du régime de Pretoria contre l'Angola, condamne également tous les pays qui aident ce régime honteux à survivre, d'une façon ou d'une autre, et invite tous les peuples épris de liberté à unir tous leurs efforts pour détruire l'*apartheid*.

243. M. GBEHO (Ghana) [interprétation de l'anglais] : Vingt et une années se sont écoulées depuis que la conscience de la communauté internationale a été gravement ébranlée par le massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents à Sharpeville. Au lendemain de cette répression brutale d'une manifestation pacifique de Sud-Africains noirs contre la tyrannie et le système inhumain de l'*apartheid*, la communauté internationale a exprimé sa condamnation de ce massacre et du système d'*apartheid*. Le Conseil de sécurité, faisant écho à la réprobation véhémentement suscitée par ces actes et par la politique du régime raciste de Pretoria, déclarait dans sa résolution 134 (1960), adoptée le 1^{er} avril 1960, que la situation en Afrique du Sud, si elle se poursuivait, pourrait mettre en danger la paix et la sécurité internationales et demandait au régime sud-africain de renoncer à l'*apartheid* et à la répression. Mais aujourd'hui, deux décennies après cette dénonciation historique de l'*apartheid* et la manifestation de l'intention très nette de la communauté internationale de ne plus tolérer la répression brutale que représente l'*apartheid*, nous constatons que ce système existe toujours. Non seulement il existe, mais il reprend des forces pour faire échec à toutes les formes d'opposition intérieures et extérieures.

244. Alors que l'Assemblée générale procède une fois de plus à l'examen de la situation en Afrique du Sud, nous devons reconnaître que la situation qui règne dans ce pays continue d'être sombre et déprimante. A part quelques amendements de pure forme aux lois qui garantissent la persistance de l'*apartheid*, ce sinistre système demeure en fait inchangé dans sa structure. Il prive la majorité sud-africaine de ses droits politiques, économiques et sociaux fondamentaux que nous, Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, tenons pour acquis. La répression et les représailles se poursuivent sans répit et avec une vigueur accrue et aucun espoir ne se fait jour de voir la majorité noire jouir de la liberté, de l'égalité et des droits humains fondamentaux.

245. C'est dans ce contexte que nous devons considérer ce débat et décider d'appuyer les mesures nécessaires propres à éliminer le système néfaste pratiqué par le régime raciste de Pretoria. De par notre appartenance à l'Organisation des Nations Unies et notre détermination implicite de défendre les idéaux énoncés dans la Charte, nous nous devons de manifester la volonté politique collective nécessaire pour mettre à genoux l'*apartheid* et ses tenants racistes. A cet égard, ma délégation estime que les Nations

Unies en particulier et la communauté internationale dans son ensemble assument une grave responsabilité à l'égard des millions de personnes opprimées en Afrique du Sud. Continuer à se soustraire à cette responsabilité constitue une abdication regrettable de nos obligations morales et politiques collectives. Poursuivre le jeu traditionnel des faux-fuyants quant au moment et aux moyens appropriés d'attaquer de front l'*apartheid* reviendrait, en fait, à continuer de placer cyniquement des intérêts économiques égoïstes et raciaux au-dessus des valeurs humaines que proclame la Charte.

246. Ce n'est plus un secret que le régime raciste de Pretoria a survécu aussi longtemps parce que, face à la dénonciation sans équivoque de l'*apartheid* et aux appels lancés par la majorité écrasante des Etats Membres pour en obtenir l'élimination, ce régime a été, constamment et de plus en plus, en mesure d'accroître sa puissance militaire. Celle-ci n'a cessé d'augmenter d'année en année en raison des approvisionnements et de la collaboration dont il bénéficie de la part de certains Membres fort importants de l'ONU.

247. L'histoire de l'accumulation des armes en Afrique du Sud raciste n'est que l'histoire sordide de l'attitude équivoque et hypocrite d'un secteur de la communauté internationale à l'égard de la question d'un embargo sur les armes à l'encontre du régime raciste. Après le massacre de Sharpeville, la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de nombreuses organisations, ont demandé instamment qu'un embargo sur les armes soit imposé à l'encontre du régime raciste de l'Afrique du Sud. Mais ce n'est que le 4 novembre 1977 que les grandes puissances occidentales se sont jointes à d'autres Etats pour permettre au Conseil de sécurité, par sa résolution 418 (1977), de décréter un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Même à ce moment-là, cette décision, tardive, était faible à bien des égards, notamment en ce qui concerne la collaboration nucléaire. Néanmoins, il s'agissait d'une décision historique qui donnait quelque espoir à des millions de personnes opprimées en Afrique du Sud et dans tous les Etats africains, tout spécialement à la perspective que l'embargo serait strictement mis en œuvre et qu'un programme de sanctions serait par la suite mis au point pour le renforcer. Tel n'a malheureusement pas été le cas et on ne peut que noter avec anxiété que le minimum auquel on était parvenu dans cette résolution historique n'a même pas, lui non plus, été effectivement mis en œuvre.

248. Un examen critique de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par la résolution du Conseil de sécurité révèle que le régime sud-africain continue de recevoir des systèmes d'armes perfectionnées et de la technologie militaire de pays occidentaux, du fait des échappatoires qui existent dans la décision imposant l'embargo et du caractère évasif et délibéré de certaines législations nationales. Des équipements militaires continuent de parvenir au régime raciste sous le prétexte que ces équipements ont un double caractère. Des ordinateurs et des équipements électroniques sont délibérément dirigés vers l'Afrique du Sud à des fins non militaires du fait des mêmes échappatoires qu'offre la décision du Conseil de sécurité et bien que le monde entier sache que ces fournitures sont destinées à des usages militaires. D'autre part, une aide financière et technique continue d'être donnée de manière flagrante et manifeste à l'Afrique du Sud pour améliorer son industrie d'armement et développer ses installations nucléaires de Koeberg, comme si l'Organisation des Nations Unies n'avait pris aucune décision.

249. J'ai mis en lumière la question de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud parce que le fait que la résolution du Conseil de sécurité soit demeurée sans effet marquant sur le régime raciste a mis en évidence l'ab-

sence troublante de volonté politique de certains Etats Membres. Il en est ainsi parce qu'il ne fait absolument aucun doute que la répression et la tyrannie survivent en Afrique du Sud. Si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies survive et maintienne sa crédibilité, les Etats Membres doivent être prêts à prendre des mesures collectives pour appliquer l'embargo sur les armes avant que la situation ne dégénère en une guerre raciale généralisée. Ma délégation estime que, pour remédier efficacement à cette faiblesse, nous devons maintenant être prêts à prendre certaines décisions qui seront énoncées dans les projets de résolutions dont l'Assemblée générale est maintenant saisie. Nous devons : premièrement, donner notre ferme appui à l'appel pour une campagne mondiale et efficace en vue de l'application pleine et entière et du renforcement de l'embargo sur les armes; deuxièmement, répondre à l'appel en vue de la cessation de toute collaboration militaire avec le régime sud-africain; troisièmement, promulguer une législation nationale efficace pour appliquer l'embargo et punir sévèrement les contrevenants; quatrièmement, demander instamment au Conseil de sécurité d'interdire d'urgence toute collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud et adopter également, à titre d'urgence, un embargo sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud; cinquièmement, interdire toutes formes de prêts et de transferts technologiques à l'Afrique du Sud.

250. Ce n'est que lorsque ces mesures auront été prises que nous pourrions garantir la non-utilisation de la force militaire contre la majorité des Sud-Africains et des pays africains voisins.

251. Ce n'est pas seulement dans le domaine militaire que le régime raciste jouit de la coopération et de la collaboration. La collaboration économique et d'autres formes de collaboration que le régime entretient notamment avec certains Etats occidentaux et d'autres Etats sont également alarmantes. Ces Etats développent, de jour en jour, leurs relations économiques, diplomatiques et autres avec l'Afrique du Sud, en donnant ainsi au régime raciste non seulement une force économique mais également une respectabilité internationale. Ma délégation estime que cela fait obstacle à l'élimination de l'*apartheid*, mal que les Etats Membres dénoncent vigoureusement au cours des débats de l'Assemblée générale. La collaboration croissante économique et autre avec l'Afrique du Sud représente un modèle de duplicité et d'égoïsme économique de la part de ceux qui la pratiquent et prouve qu'ils restent insensibles devant l'oppression à laquelle est soumis le peuple d'Afrique du Sud. Sinon, comment interpréter cette volonté de collaborer avec un régime qui n'est qu'une autocratie raciale et dont l'existence a si souvent été condamnée par la communauté internationale?

252. Les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid*, qui se trouve sous la présidence dynamique de M. Maitama-Sule, traitent de façon efficace de ce problème et ma délégation préconise leur approbation. Nous savons que certains pays éprouvent quelques difficultés avec certains détails car, disent-ils, le Conseil de sécurité n'a pas adopté de résolution de caractère obligatoire interdisant une telle collaboration. Certains ont demandé aux auteurs du projet de résolution de ne pas identifier les Etats Membres qui collaborent étroitement avec le régime raciste. Ma délégation n'a pas l'intention d'embarrasser quelque Etat Membre que ce soit ni de blesser les sensibilités des délégations ici présentes, mais nous trouvons paradoxal que certains Etats Membres continuent de collaborer alors que cette collaboration est préjudiciable à notre cause commune, et qu'ils le fassent uniquement parce que ce n'est pas interdit par le Conseil de sécurité. Qui plus est, les Etats Membres qui avancent ces arguments résisteraient vigoureusement à l'adoption d'une telle décision au Conseil de sécurité soit en utilisant leur pouvoir incontesté dans

l'Organisation pour s'opposer à cette initiative, soit en utilisant de façon regrettable leur droit de veto.

253. La question de la collaboration avec l'Afrique du Sud est une question morale pour l'écrasante majorité de l'humanité et nos collègues devront faire un choix pour savoir à quel parti ils souhaitent appartenir. Ma délégation estime que pour mettre un terme à toutes ces formes de collaboration et, par-là, assurer l'élimination de l'*apartheid*, l'Assemblée devrait non seulement condamner de telles activités mais également appuyer toute initiative du Conseil de sécurité pour adopter, de toute urgence, des sanctions globales obligatoires contre le régime d'*apartheid*, en vertu du Chapitre VII de la Charte. Depuis 30 ans maintenant, l'Assemblée générale condamne le régime raciste et nous pensons que le temps est venu de traduire notre condamnation verbale dans les actes. Nous espérons donc que nos collègues se joindront à cet important appel à l'action.

254. La communauté internationale, depuis un certain nombre d'années déjà, a demandé que l'Afrique du Sud soit de plus en plus isolée pour forcer le régime de Pretoria à renoncer à la doctrine de l'*apartheid*. Pour arriver à ce but, plusieurs mesures ont été prises ou ont été demandées pour boycotter l'Afrique du Sud, notamment dans les domaines culturel et sportif. Les succès limités remportés pour isoler le régime raciste ont gêné considérablement le régime raciste, puisqu'il a fait un effort constant ces derniers temps pour sortir de l'isolement qui lui a été imposé. Avec des fonds massifs, s'élevant à des millions de dollars, le régime raciste s'efforce depuis plusieurs années de restaurer son image internationale, grâce à la diffusion de propagande, à la promotion de contacts sportifs avec le monde extérieur par l'échange d'équipes de rugby, d'athlétisme, de cricket, de boxe et autres, et en attirant des musiciens et des artistes en leur proposant des contrats très séduisants. Ces efforts désespérés tendant à diminuer cet effet d'isolement du pays n'ont connu qu'un succès limité au cours des années. Cependant, il faut noter que ces événements sportifs et culturels augmentent en nombre du fait de la naïveté et de la cupidité incroyables de certaines personnes, organisations sportives, imprésarios et agents internationaux. L'appui politique et culturel ouvert récemment donné au régime raciste par certaines puissances occidentales a également renforcé cette détermination de défier les mesures internationales prise à son encontre. La preuve de cette impopularité des mesures prises par ces individus, gouvernements et organisations a été la manifestation croissante de protestations populaires contre ces contacts avec l'Afrique du Sud.

255. Ma délégation aimerait à ce propos rendre un vibrant hommage aux individus, organisations anti-*apartheid* et syndicats, notamment en Irlande, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, qui non seulement sont restés fidèles au peuple opprimé d'Afrique du Sud en condamnant l'*apartheid*, mais qui ont également organisé des manifestations publiques pour s'opposer à ces activités sportives et culturelles. Le refus des travailleurs d'Irlande de travailler pour l'équipe de rugby irlandaise qui a entrepris une tournée en Afrique du Sud cette année en dépit de tout conseil et de toute protestation, la position anti-*apartheid* des organisations, églises, syndicats et individus en Nouvelle-Zélande au cours de la récente tournée dans ce pays de l'équipe de rugby sud-africaine des Springboks — action qui a été plus éloquente que les mots de certains hommes politiques de Nouvelle-Zélande — et les manifestations ouvertes et très claires de certains groupes semblables aux Etats-Unis contre la récente tournée de rugby sud-africaine, sont des mesures qu'il convient de mentionner tout particulièrement. Ma délégation les félicite tous chaleureusement et espère que leur exemple permettra de saper l'appui entêté

que certains gouvernements et organisations accordent à l'Afrique du Sud.

256. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a présenté cette année une liste de sportifs et d'autres personnes collaborant avec l'Afrique du Sud dans le domaine des sports, autant d'informations irréfutables sur lesquelles les gouvernements et les organisations sportives pourraient se fonder, dans le monde entier, pour toute action jugée nécessaire à l'encontre de ceux dont les noms apparaissent sur la liste. Nous demandons instamment que cette liste soit diffusée le plus largement possible à tous les Etats Membres, et chaque fois que cela est possible, de ne pas accorder de visas ou d'autres facilités à ceux qui ont choisi de collaborer avec le régime raciste de Pretoria. Ma délégation regrette que pour des raisons évidentes il n'ait pas été possible de prendre des mesures encore plus strictes dans ce domaine. Mais nous devons nous souvenir que la libération de la majorité opprimée en Afrique du Sud ne peut pas attendre plus longtemps et nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies de consacrer une partie de son attention à la formulation d'un consensus sur la question afin que les gouvernements puissent prendre des mesures plus significatives en la matière. C'est certainement là le choix formulé par le Conseil supérieur pour le sport en Afrique et le Conseil des ministres de l'OUA qui a décidé, à sa trente-septième session ordinaire, de demander à tous les gouvernements d'interdire les sportifs et les équipes figurant sur la liste [voir A/36/534, annexe I]. Nous espérons également que le Comité spécial contre l'*apartheid* publiera bientôt une liste des artistes et autres personnalités culturelles qui continuent de collaborer avec l'Afrique du Sud.

257. Dans ce contexte, ma délégation espère que la convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports qui a été proposée, deviendra bientôt une réalité. Nous demandons instamment que le mandat du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports soit prolongé, afin qu'il puisse terminer les travaux qu'il a menés jusqu'à présent d'une façon satisfaisante.

258. La lutte contre l'*apartheid* et le racisme est longue et difficile. Il en est ainsi en raison de l'absence de mesures uniformes contre le régime de Pretoria de la part de la communauté internationale. Tant que les mesures contre le système odieux de l'*apartheid* resteront sporadiques et désordonnées, la lutte ne triomphera pas. C'est pour cette raison que ma délégation se félicite de la proposition visant à proclamer l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Pour que la lutte contre l'*apartheid* devienne efficace, il est nécessaire de faire des efforts internationaux et de mener une campagne pour diffuser toutes les informations disponibles concernant le fléau de l'*apartheid* et pour recueillir l'appui moral et matériel des particuliers, des églises et des organisations en vue d'éliminer ce système. Plusieurs manifestations sont prévues pendant l'année internationale et ma délégation espère que les Etats Membres fourniront aide et assistance pour qu'elle soit couronnée de succès.

259. Je ne saurais terminer sans faire quelques remarques sur la récente vague d'agressions militaires par les forces du régime raciste de Pretoria contre les Etats africains d'Afrique australe. Cette année, nous avons assisté à un nombre sans précédent d'attaques militaires contre les Etats de première ligne. Ces attaques ont été décrites en détail et je ne étendrai pas à les décrire de nouveau. Il a été réconfortant de constater que ces actes d'agression ont été dûment examinés et condamnés à la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, en mai dernier. Il est dit au paragraphe 10 de la Déclaration de Paris :

« La situation en Afrique australe se caractérise par des ruptures de la paix et par des actes d'agression répétés, ainsi que par la menace toujours plus lourde d'un conflit plus vaste qui aurait de graves répercussions en Afrique et dans le reste du monde². »

On est en droit de se demander pourquoi ces attaques se sont accrues récemment. Il est amplement reconnu que si les incursions militaires du régime raciste se sont intensifiées cette année c'est en raison de l'appui politique ouvert qu'il reçoit de certains pays occidentaux et parce qu'il est convaincu qu'une action internationale prise à son encontre, même si elle est conforme à la Charte, sera tenue en échec par certains membres permanents du Conseil de sécurité. C'est donc dans ces formes d'appui indirect que le régime sud-africain puise des encouragements pour commettre des agressions mettant en danger la paix et la sécurité internationales.

260. On se souviendra que le régime raciste a lancé il y a quelques mois une invasion militaire de grande envergure contre l'Angola, au cours de laquelle de nombreux soldats, des hommes, femmes et enfants innocents ont été massacrés brutalement. Lorsque le Conseil de sécurité a été saisi de cette question, le veto des Etats-Unis et l'abstention du Royaume-Uni, le 31 août 1981, ont empêché le Conseil de sécurité de condamner l'agression et de prendre les mesures prescrites par la Charte. Ma délégation estime que c'est précisément le recours au veto qui encourage le régime raciste et nuit à la crédibilité du Conseil de sécurité pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

261. Nous saisissons donc cette occasion pour lancer un appel aux deux Etats Membres dont je viens de parler pour qu'ils reconsidèrent leur position, compte tenu de la ferme opinion internationale qui s'élève contre ces actes illégaux, afin que l'Organisation puisse s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en Afrique australe en vertu de la Charte. A cette fin, ma délégation estime que les Nations Unies doivent s'efforcer de reconnaître sans ambiguïté les ruptures de paix et les actes d'agression en Afrique australe. Tout manquement à cet égard ne pourra que porter préjudice à l'image de l'Organisation des Nations Unies, ce que l'on ne saurait tolérer. L'Organisation devrait être en mesure de condamner le régime raciste d'*apartheid* en tant qu'agresseur et d'adopter, conformément au Chapitre VII de la Charte, des sanctions globales obligatoires qui constituent le seul moyen pratique de couper court à cette grave menace qui pèse sur les Etats de première ligne dont la souveraineté et l'intégrité territoriale continuent d'être violées.

262. La lutte contre l'*apartheid* est une lutte politique et morale. Le moment est venu pour les Etats Membres de se déclarer contre l'*apartheid*, sinon ils risquent de nuire à leurs relations avec le reste de l'Afrique. La question n'est pas de savoir si les avantages économiques risquent d'être affectés par une action énergique contre le régime raciste, mais plutôt de savoir si, une fois l'*apartheid* éliminé, les avantages ne s'en trouveraient pas accrus. Ceux qui envisagent la première solution sont myopes et, en ne percevant pas les dangers de l'*apartheid* et du racisme, ils seront, à longue échéance, les perdants. Nous espérons qu'il n'est pas encore trop tard pour que certains Etats Membres reconsidèrent la position qu'ils ont jusqu'à présent adoptée sur cette question, afin qu'ils se joignent à la marche résolue de la majorité écrasante de l'humanité contre ce crime commis contre l'humanité.

263. M. NAIK (Pakistan) [interprétation de l'anglais] : Une fois de plus l'Assemblée générale examine la question de l'*apartheid*, qui constitue un défi à la conscience humaine et aux efforts de la communauté internationale

tendant à défendre les nobles principes de dignité, de liberté et d'égalité de toute l'humanité.

264. D'emblée, je veux exprimer nos sincères remerciements à M. Maitama-Sule, président du Comité spécial contre l'*apartheid*, à son prédécesseur, M. Clark, et à tous les membres du Comité spécial contre l'*apartheid* qui nous ont soumis un rapport complet sur la situation existant en Afrique du Sud. On trouve également dans ce rapport de précieuses recommandations visant à augmenter l'efficacité de la lutte internationale contre l'odieux système d'*apartheid*.

265. La position énergique adoptée par la communauté internationale à l'égard de l'odieux système d'*apartheid* se reflète énergiquement dans presque toutes les instances internationales. L'Assemblée générale a elle-même adopté de nombreuses résolutions condamnant le régime raciste de Pretoria et sa politique inhumaine d'*apartheid*, d'oppression et de brutalité contre les habitants de l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité, dans la résolution 418 (1977), a même imposé un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Les conférences successives du mouvement des pays non alignés, de l'OUA et de l'Organisation de la Conférence islamique ont exprimé leur profonde préoccupation quant au sort de la majorité noire d'Afrique du Sud.

266. Cependant, faisant fi des décisions et des sentiments de la communauté internationale, le régime raciste de Pretoria intensifie impunément sa répression et sa brutalité à l'encontre du peuple de l'Afrique du Sud. Il fait régner la terreur parmi les combattants de la liberté de l'ANC et recourt de plus en plus aux arrestations arbitraires, aux détentions et à la torture d'hommes, de femmes et d'enfants innocents. Six combattants de la liberté de l'ANC ont été condamnés à mort simplement parce qu'ils avaient défendu la cause de l'égalité de l'homme et contesté la politique inhumaine d'*apartheid*.

267. S'enhardissant encore et persistant dans son défi lancé à la communauté internationale, le régime de Pretoria a renforcé sa politique répressive en Afrique du Sud en adoptant une attitude agressive à l'égard des Etats africains voisins. Il s'est rendu à maintes reprises coupable d'agression armée contre ses voisins, l'exemple le plus grave en étant son intervention contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Angola. Les graves conséquences de ces actes d'agression pour la paix et la sécurité internationales ont fait l'objet d'un examen par le Conseil de sécurité. Et, tout récemment, la complicité de l'Afrique du Sud s'est fait jour dans la tentative de déstabiliser la situation aux Seychelles, Etat Membre non aligné de l'Organisation des Nations Unies, comme cela a été abondamment mentionné dans la presse internationale.

268. Le caractère agressif du régime de Pretoria a pris une dimension nouvelle et plus grave avec son acquisition de la capacité nucléaire, laquelle a été vérifiée par des études impartiales menées dans le cadre des Nations Unies.

269. Ce n'est un secret pour personne que l'arrogance du régime de Pretoria est encouragée par l'aide qu'il reçoit de certaines puissances influentes de l'extérieur. C'est cette aide qui a permis à l'Afrique du Sud de mettre au point une machine militaire redoutable et même d'acquérir la capacité nucléaire. Une telle assistance est contraire aux décisions de la communauté internationale qui a dit bien haut sa solidarité avec les peuples opprimés d'Afrique du Sud et s'est prononcée de façon catégorique contre la politique inhumaine du régime de Pretoria. De plus, cet appui de l'extérieur encourage le régime raciste à se lancer dans ses aventures militaires contre ses voisins.

270. La communauté internationale, qui s'est engagée à l'égard de la décolonisation et de la restauration des droits

de l'homme et de la dignité humaine dans le monde entier, doit toujours faire face à ce grave défi que constitue l'existence du régime raciste de l'Afrique du Sud et de sa politique d'*apartheid*. Nous sommes convaincus que le régime raciste ne peut briser la volonté du peuple d'Afrique du Sud qui lutte pour faire valoir ses droits fondamentaux. La brutalité du régime de Pretoria et ses manœuvres insidieuses pour assujettir la majorité de la population sud-africaine et perpétuer sa tyrannie raciste sur la terre natale de cette dernière sont vaines.

271. Il importe que la communauté internationale prenne des mesures concertées afin de faire pression sur le régime raciste d'Afrique du Sud pour qu'il abandonne son système inhumain d'*apartheid* et pour qu'il mette fin rapidement aux souffrances du peuple sud-africain et à l'agression impudente dont Pretoria se rend coupable contre ses voisins. A cet égard, la responsabilité des puissances qui apportent leur aide à l'Afrique du Sud est particulièrement grave. On n'a que trop attendu que le Conseil de sécurité passe aux actes et applique au régime raciste les sanctions globales obligatoires qui sont prévues à l'Article VII de la Charte. Si l'on tarde encore à le faire, on ne fera que prolonger la lutte du peuple de l'Afrique du Sud, les effusions de sang et les souffrances humaines qui en découlent.

272. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* ainsi que les projets de résolutions que nous attendons de voir soumettre sur la base de ces recommandations. Ces projets comportent des propositions pour des sanctions globales obligatoires, notamment en ce qui concerne l'embargo sur les armes et le pétrole et la cessation de toute collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud.

273. Le Pakistan est, par tradition, attaché à la cause des peuples qui luttent contre toutes les formes d'oppression, contre la domination étrangère ou contre la discrimination, quel qu'en soit le prétexte. Notre solidarité totale et permanente avec le peuple en lutte de l'Afrique du Sud nous est dictée par les préceptes éternels de l'Islam en lesquels nous croyons profondément et qui prônent l'égalité, la liberté et la dignité de tous les peuples, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur croyance. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer que le Pakistan donne son appui moral et matériel sans réserve au peuple courageux d'Afrique du Sud qui lutte pour faire triompher l'égalité, la dignité humaine et éliminer à jamais le système répréhensible de l'*apartheid*. Nous sommes certains que le peuple héroïque d'Afrique du Sud gagnera son combat juste et noble, qu'il obtiendra la jouissance de ses droits légitimes à la liberté et réussira à mettre un terme au chapitre le plus vicieux du colonialisme et du racisme qu'ait connu le continent africain.

274. M. LUSAKA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : On a beaucoup dit et beaucoup écrit à propos de la politique et des pratiques d'*apartheid* du régime sud-africain. L'*apartheid* a été universellement condamné et déclaré crime contre l'humanité par les Nations Unies. On a à maintes reprises demandé du régime de Pretoria de renoncer à cette doctrine malfaisante qui a envenimé les relations entre les races à tel point que l'Afrique du Sud est au bord d'une conflagration raciale aux conséquences menaçantes pour la paix et la sécurité internationales.

275. Le régime de Pretoria n'a pas voulu entendre la voix de la raison. Il ignore et même méprise tous les appels à l'élimination de l'*apartheid*. L'*apartheid* demeure la proclamation de foi du régime sud-africain. Il est appliqué si systématiquement et si brutalement qu'il a maintenant imprégné toute la structure sociale de ce pays.

276. L'*apartheid* entraîne une situation tout à fait inacceptable pour la grande majorité du peuple de l'Afrique du

Sud. C'est une négation de ses libertés fondamentales et une doctrine qui, par ses buts et ses intentions, le tient prisonnier et esclave dans son propre pays. Elle lui dénie le droit de participer, en tant que citoyen, au même titre que la minorité blanche, à la vie politique, sociale et économique de son pays. Elle décide pour lui où il doit vivre et travailler et veille à ce que les familles soient séparées.

277. Cette doctrine dégradante et criminelle est poursuivie au fil des ans avec une brutalité honteuse. Le terrorisme d'Etat est à l'ordre du jour en Afrique du Sud. Les arrestations arbitraires, les détentions, les peines d'emprisonnement et la torture de ceux qui s'opposent à l'*apartheid* sont quotidiennes en Afrique du Sud. De nombreux combattants de la liberté sud-africains, de même que des personnalités telles que Nelson Mandela, languissent dans les geôles obscures tristement célèbres de Robben Island et autres prisons.

278. Le but de la répression en Afrique du Sud est de soumettre la majorité noire afin de perpétuer le régime d'*apartheid*. Le régime de Pretoria s'est engagé à poursuivre l'exploitation et le pillage des ressources de l'Afrique du Sud, en recourant à la main-d'œuvre noire à bon marché au profit de la minorité blanche et d'intérêts économiques étrangers puissants. La minorité blanche en Afrique du Sud est déjà immensément riche, alors que la majorité noire qui assure son confort, à la sueur de son front, continue de vivre dans des conditions de pauvreté abjecte — et, bien sûr, elle continue à être exposée à la famine et aux maladies.

279. Pour faire en sorte qu'elle ne menace pas le style de vie de la minorité blanche dans les riches et vastes régions attribuées à ce groupe privilégié, la majorité noire est déplacée par la force dans ce qu'on appelle les bantoustans. Ces bantoustans, auxquels le régime de Pretoria accorde une prétendue indépendance, ont pour but de servir de zones tampons pour l'Afrique du Sud contre ceux qui luttent pour leur liberté. Cependant, un autre bantoustan, le Ciskei, se verra octroyer l'« indépendance », vendredi prochain, 4 décembre. La communauté internationale devra naturellement rejeter la prétendue indépendance du Ciskei, tout comme elle l'a fait pour les autres bantoustans et réaffirmer l'intégrité territoriale de l'Afrique du Sud en tant qu'une et indivisible.

280. Ni la répression de la majorité noire qui s'intensifie, ni la bantoustanisation continue de l'Afrique du Sud n'empêcheront la population opprimée de l'Afrique du Sud de lutter pour la jouissance de ses droits nationaux inaliénables. Bien au contraire, comme l'ont prouvé les événements qui se sont déroulés cette année, la lutte du peuple opprimé a pris un nouvel élan. Les manifestations politiques de masse avec la participation des étudiants, des ouvriers, des paysans et des membres du clergé continueront de croître. Les événements qui ont eu lieu en Afrique du Sud n'étaient pas seulement des incidents isolés que le régime de Pretoria peut apaiser par des concessions mineures, mais constituaient plutôt une révolte contre l'*apartheid* qui durera tant que le système maudit de l'*apartheid* ne sera pas totalement éliminé et que le peuple de l'Afrique du Sud ne commencera pas à participer, sur un pied d'égalité, à tous les aspects de la vie politique, économique et autre de son pays, sans distinction de race, de couleur ou de croyance.

281. Une récente enquête qui a eu lieu en Afrique du Sud a montré l'appui écrasant que reçoit l'ANC. Pour sa part, le régime sud-africain, l'année passée, a fait des déclarations accusant l'ANC d'être responsable de plusieurs incidents, y compris des attaques contre des commissariats de police, des centrales électriques et autres installations. Il est donc évident que le mouvement de libération est actif en Afrique du Sud elle-même et qu'il jouit d'un appui crois-

sant de la part de la population. Le peuple opprimé de l'Afrique du Sud a refusé d'accepter et n'acceptera jamais le barrage de propagande du régime qui a pour but de l'éloigner de ses fils et filles qui luttent pour la liberté et la dignité humaine.

282. Dans son désespoir, le régime de Pretoria a également eu recours à la tactique de « diviser pour régner » pour affaiblir les rangs des victimes de l'*apartheid*. Une tentative a été faite pour essayer d'attirer les communautés indienne et métisse du côté de la minorité blanche dans le but d'isoler la majorité noire. Ces tactiques du régime de Pretoria sont vouées à l'échec. Les communautés métisse et indienne ne seront pas écartées du courant de la lutte contre l'*apartheid*. Elles ne seront pas dupes et ne se laisseront pas manipuler par le régime. En vérité, le fiasco récent de prétendues élections au Conseil indien sud-africain est une preuve éloquente de l'état d'esprit du peuple opprimé de l'Afrique du Sud tout entier.

283. L'*apartheid* ne sera pas non plus servi par la collusion de puissances extérieures avec le régime de l'Afrique du Sud. Au mieux une telle collusion pourra causer un recul temporaire dans la lutte contre l'*apartheid*. En dernière analyse, la collusion extérieure avec le régime ne servira qu'à raffermir le peuple opprimé dans sa détermination et rendre le changement en Afrique du Sud inévitablement violent. Toute politique visant à faire de l'Afrique du Sud un allié et qui place la lutte du peuple opprimé de l'Afrique du Sud dans le contexte de la rivalité Est-Ouest est moralement et politiquement mauvaise et ne saurait promouvoir de changement pacifique dans ce pays.

284. L'*apartheid* doit être vu tel qu'il est, c'est-à-dire comme un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'occupation illégale continue de la Namibie par l'Afrique du Sud et ses actes délibérés non provoqués d'agression contre les Etats africains indépendants découlent de sa politique d'*apartheid*. En raison de cette doctrine abominable, l'Afrique australe reste une région d'une instabilité critique. L'Afrique du Sud a cherché à maintes reprises à déstabiliser les Etats de première ligne et autres Etats de la région. Elle fomente la dissension, commet ouvertement des actes d'agression contre l'Angola, le Mozambique et mon propre pays, la Zambie, et se livre à d'autres actes d'agression y compris des actes d'intimidation et de harcèlement à l'encontre du Botswana, du Lesotho et du Zimbabwe. Le semaine dernière encore une bande de mercenaires à la solde de l'Afrique du Sud a cherché à renverser le Gouvernement des Seychelles. Il a été réconfortant de noter que, grâce à la vigilance des forces de défense des Seychelles, les agents du régime sud-africain ont été vaincus et contraints de battre la retraite. La Zambie condamne vigoureusement l'invasion et la tentative de renversement du Gouvernement des Seychelles.

285. Les actes criminels du régime de Pretoria démontrent clairement que ce n'est qu'en éliminant l'*apartheid* sous toutes ses formes et manifestations qu'on pourra créer des conditions de paix et de tranquillité en Afrique australe. La communauté internationale tout entière devrait se rallier en force pour soutenir la lutte pour l'élimination de l'*apartheid* et pour l'exercice des droits inaliénables de ses victimes. A ce propos, le Comité spécial contre l'*apartheid* continue de jouer un rôle de tout premier plan. Sous la direction compétente et dynamique de mon frère et collègue, M. Maitama-Sule du Nigéria, le Comité spécial est effectivement à l'avant-garde de la campagne internationale visant à isoler le régime de Pretoria. Je félicite sincèrement le Président et les membres du Comité spécial du travail important qu'ils réalisent.

286. Les efforts du peuple opprimé, ceux du Comité spécial et de la communauté internationale tout entière, ne

seront pas déployés en vain. Ma délégation est convaincue que ces efforts seront récompensés dans un avenir pas trop lointain. En vérité, l'Afrique du Sud sera libre.

287. M. BEREZHKOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La question relative à la politique d'*apartheid* poursuivie par le régime raciste de Pretoria est examinée par l'Assemblée générale depuis sa première session. L'Organisation des Nations Unies a, à maintes reprises, condamné cette politique comme étant incompatible avec les droits et la dignité de l'homme, avec la Charte des Nations Unies, et comme constituant une menace grave pour la paix et la sécurité internationales ainsi qu'un crime contre l'humanité.

288. Aujourd'hui encore, la situation en Afrique du Sud inquiète à juste titre l'ensemble de la communauté internationale. Le régime de Pretoria, qui a érigé l'*apartheid* au niveau de politique et d'idéologie d'Etat, continue de violer les droits élémentaires de l'homme de 20 millions d'Africains autochtones. En Afrique du Sud règne la terreur des racistes fascistes. Les manifestations pacifiques sont réprimées à coups de fusil. Les patriotes et les dirigeants des mouvements anti-*apartheid* sont soumis à des répressions brutales. Les prisons du pays sont pleines de détenus politiques et l'Afrique du Sud occupe depuis longtemps la première place dans le monde quant au nombre de condamnations à la peine capitale.

289. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont à maintes reprises exigé qu'il soit mis un terme à la politique et à la pratique criminelles de l'*apartheid*. Au lieu de cela, le régime de Pretoria continue de renforcer les mesures déjà draconiennes qu'il a adoptées à l'encontre de la population africaine autochtone. La proclamation des prétendus bantoustans indépendants vise manifestement à diviser la population africaine, à institutionnaliser la création de territoires dépendants et soumis aux racistes sud-africains et à saper les mouvements de libération nationale qui ne cessent de se renforcer. Simultanément, la politique de bantoustanisation favorise l'exploitation impitoyable de la population indigène par les monopoles sud-africains et occidentaux en créant des possibilités de main-d'œuvre à bon marché.

290. L'Organisation des Nations Unies a condamné et reconnu comme étant illégale, nulle et non avenue la création, par l'Afrique du Sud, des bantoustans du Transkei, du Bophuthatswana et du Venda. Elle a lancé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils refusent de reconnaître, sous quelque forme que ce soit, les bantoustans et qu'ils prennent des mesures efficaces visant à interdire à toutes personnes, toutes sociétés ou toutes autres institutions d'entretenir toutes formes de relations avec ces bantoustans. Cependant, le régime de Pretoria avance toujours plus loin dans la voie de la mise en œuvre de la politique de bantoustanisation. Il a l'intention, par exemple, dans les jours qui viennent, de proclamer la prétendue indépendance du Ciskei. Cette mesure démontre que le sinistre plan des racistes d'Afrique du Sud continue d'être appliqué dans le but de renforcer et de garantir la pleine domination de la population blanche et de priver la population sud-africaine de ses droits inaliénables dans son propre pays.

291. Les protecteurs et les défenseurs de l'*apartheid* en Afrique du Sud parlent de temps à autre de la réforme du régime raciste de Pretoria. En réalité, ces réformes, dont ils parlent, ont pour but, d'une part, d'empêcher la population autochtone du pays de lutter pour obtenir une liberté véritable et, de l'autre, d'affaiblir et d'isoler la campagne internationale contre l'*apartheid*. Certains changements de façade apportés à la politique d'*apartheid* ne sauraient modifier l'essence même de ce système. Ce ne sont là que des tentatives faites dans le dessein suivant : adapter ce

système honteux aux conditions actuelles qui favorisent l'effondrement du colonialisme, et le faire survivre à tout prix. Le régime raciste poursuit la militarisation intense du pays. Au cours des quatre dernières années, les effectifs de l'armée sud-africaine ont augmenté de 50 p. 100. A l'heure actuelle, la République d'Afrique du Sud dispose d'une armée de 500 000 hommes. Les dépenses militaires par rapport à 1974 ont triplé et, en ce qui concerne l'exercice financier 1981-1982, les dépenses militaires représenteront près de 3 milliards de rand.

292. Il existe de nombreuses preuves qui démontrent que le régime raciste d'Afrique du Sud a les capacités requises pour disposer d'armes nucléaires, ce qui représente une grave menace pour la paix et la sécurité des peuples et pas seulement au sud du continent africain. Comme un certain nombre de représentants l'ont déjà dit ici, le régime de Pretoria poursuit sa politique d'*apartheid* également en Namibie. Malgré les appels lancés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale afin qu'il soit mis un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, le régime criminel renforce et multiplie ses mesures de répression à l'encontre du peuple namibien, tout particulièrement à l'encontre des membres de la SWAPO, intensifie sans cesse sa présence militaire dans le pays et utilise le territoire de la Namibie à partir duquel il lance ses offensives militaires contre les Etats africains souverains voisins et, en premier lieu, contre l'Angola.

293. Jouissant de la protection des puissances occidentales et cachant son jeu derrière des déclarations hypocrites selon lesquelles ils seraient prêts à rechercher des moyens de solution politique à la question de la Namibie, les racistes de Pretoria cherchent à mettre en place et à appuyer un régime néocolonialiste fantoche dans ce territoire. Il ne fait pas de doute que l'Afrique du Sud ne pourrait pas poursuivre sa politique criminelle d'*apartheid* et son occupation illégale de la Namibie, commettre des actes d'agression contre les Etats africains souverains voisins et ignorer les décisions de l'Organisation des Nations Unies et les exigences de la communauté internationale si elle ne bénéficiait pas de l'assistance et de l'appui constant et multiforme de la part des principales puissances occidentales membres de l'OTAN. En outre, l'existence même du régime d'*apartheid* aurait été impossible sans l'appui de l'Occident.

294. Le maintien d'un foyer de colonialisme et de racisme en Afrique australe répond aux intérêts politiques, stratégiques et économiques à long terme des puissances occidentales, qui considèrent l'Afrique du Sud comme étant un bastion du racisme sur le continent africain et une base à partir de laquelle une lutte peut être menée contre les mouvements de libération nationale des peuples sud-africain et namibien. La coopération de grande portée des principales puissances occidentales et de leurs monopoles avec l'Afrique du Sud raciste ne fait que se renforcer. Les investissements étrangers en Afrique du Sud représentent plus de 35 milliards de dollars et le commerce extérieur de l'Afrique du Sud se monte à des dizaines de milliards de dollars. Il est intéressant de noter que les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud sont précisément ces mêmes puissances occidentales qui, aux Nations Unies, se prononcent pour la poursuite du prétendu dialogue avec les racistes sud-africains, ce qui, bien entendu, fait le jeu des dirigeants d'Afrique du Sud.

295. Les banques des pays occidentaux — et avant tout des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne et de certains autres Etats — assurent le financement constant du régime raciste de Pretoria. La fourniture de crédit international et l'échange de devises étrangères sont un facteur décisif dans la réalisation de programmes économique, militaire — y compris nucléaire

— et autres par le Gouvernement sud-africain. Entre 1972 et 1980 seulement, le montant total des prêts accordés à l'Afrique du Sud a dépassé 7 milliards de dollars. Comme il est dit dans la Déclaration du Séminaire international sur les prêts à l'Afrique du Sud, organisé par le Comité spécial contre l'*apartheid*, qui s'est tenu en avril de cette année : « les prêts étrangers à l'Afrique du Sud et les intérêts qu'y ont les banques occidentales soutiennent le régime d'*apartheid* de diverses façons » [voir A/36/201, annexe, p. 2].

296. Les prêts permettent, directement ou indirectement, au régime raciste d'Afrique du Sud de financer le développement de son appareil répressif, sa militarisation massive et ses programmes nucléaires ainsi que son agression contre des Etats africains indépendants. Grâce à ces prêts, l'Afrique du Sud peut violer l'embargo sur les armes de l'ONU ainsi que l'embargo pétrolier décrété par les pays producteurs de pétrole. Les prêts au Gouvernement sud-africain et à ses organismes fournissent les capitaux indispensables aux projets stratégiques des colossales entreprises d'Etat que sont la société sud-africaine de charbon, de gaz et de pétrole, SASOL, et la commission sur l'énergie, ESCOM, qui ont pour but de renforcer les capacités militaires de l'Afrique du Sud et de lui permettre de résister aux sanctions internationales. De nombreux prêts dans le domaine commercial facilitent les échanges de matériaux stratégiques entre l'Afrique du Sud et les pays occidentaux, permettent l'approvisionnement en matériel lourd ou en produits électroniques qui jouent un rôle déterminant dans le développement des secteurs stratégiques contrôlés par les sociétés SASOL et ESCOM, ainsi que par la société d'armements d'Etat ARMSCOR.

297. Il ne semble pas nécessaire de s'étendre sur la coopération économique et militaire entre les pays occidentaux et leurs sociétés transnationales et le régime de l'*apartheid*, car cette coopération est bien connue. Qu'il suffise de souligner que tous les principaux pays membres de l'OTAN et des centaines de leurs monopoles participent à cette coopération avec les racistes de Pretoria. Les sociétés transnationales des pays occidentaux jouent un rôle prépondérant dans les domaines de l'industrie sud-africaine, tels que l'électronique, le raffinage du pétrole, l'industrie de l'automobile et l'industrie nucléaire. Les sociétés transnationales occidentales assurent à l'Afrique du Sud l'approvisionnement nécessaire en pétrole.

298. L'enchevêtrement des intérêts des milieux impérialistes occidentaux et sud-africains et leurs monopoles en Afrique du Sud est extrêmement dense et très stable. C'est précisément la défense de ces intérêts qui explique l'appui et l'assistance accordés par les puissances occidentales au régime de l'*apartheid* sud-africain.

299. Dans la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, il est souligné que :

« La collaboration politique, économique et militaire continue de certains Etats occidentaux et de leurs sociétés transnationales avec le régime raciste d'Afrique du Sud encourage celui-ci à faire preuve d'une politique d'intransigeance et de défi à l'égard de la communauté internationale et constitue un obstacle important à l'élimination du système inhumain et criminel d'*apartheid* en Afrique du Sud et à l'accession du peuple de la Namibie à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale⁸. »

300. A l'ONU, les représentants des puissances occidentales, notamment des Etats-Unis, s'opposent à l'adoption de mesures efficaces contre le régime de l'*apartheid*, qui ignore de façon flagrante les décisions de l'ONU et les exigences de la communauté internationale.

301. Il est grand temps de mettre fin à la politique inhumaine et ignominieuse de l'*apartheid*. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud raciste doit cesser,

et le pouvoir dans ce pays doit sans plus tarder et inconditionnellement être transféré au peuple namibien, incarné par son seul représentant légitime, la SWAPO. Il convient de mettre un terme pour toujours aux actes d'agression des racistes de Pretoria contre des Etats africains souverains. Les peuples namibien et sud-africain doivent être libérés du joug colonialiste et raciste.

302. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que les mesures en vue de mettre fin à la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine définies dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de l'OUA, dans les propositions du Comité spécial contre l'*apartheid* et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et dans les déclarations de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud. Il convient d'assurer le respect par tous les Etats des sanctions déjà imposées par le Conseil de sécurité contre le régime raciste sud-africain, et d'assurer l'imposition par le Conseil de sécurité de sanctions globales obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte.

303. Pour terminer, ma délégation réaffirme sa solidarité avec la lutte héroïque des peuples sud-africain et namibien contre la domination raciste et colonialiste du régime sud-africain, et elle exprime sa profonde conviction que la juste cause de la libération de la Namibie triomphera et qu'il sera mis fin au phénomène le plus ignominieux de notre époque : l'*apartheid* en Afrique du Sud.

304. M. FOURATI (Tunisie) : Le problème de l'*apartheid* est sans aucun doute l'une des questions qui ont le plus marqué la vie de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Il retient depuis de longues années l'attention de la communauté internationale. Le nombre des débats qui lui ont été consacrés et les résolutions multiples qui ont été adoptées tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité expriment la condamnation générale de la politique d'*apartheid* et dénotent la préoccupation de la communauté internationale devant la persistance de ce système odieux et anachronique qui sévit à Pretoria.

305. En examinant de nouveau cette question, l'Assemblée a voulu non seulement mettre l'accent sur l'aggravation de la situation en Afrique du Sud, mais surtout donner un sens nouveau à l'action que nous devons tous entreprendre pour éliminer les séquelles du colonialisme et de la discrimination raciale en Afrique australe. La persistance de l'*apartheid* en Afrique du Sud et les dangers qui en découlent pour la paix et la sécurité internationales nécessitent l'élaboration d'une nouvelle stratégie. Une telle stratégie ne devrait poser aucun problème majeur si l'on considère que la question de l'*apartheid* est l'une des rares, sinon la seule, qui, objectivement, se prête le mieux à une action efficace de l'ONU, parce que, justement, nous avons été, au sein de cette enceinte, unanimes à condamner l'*apartheid* et nous avons été également solidaires pour recommander une action concrète tendant à éliminer ce système inhumain.

306. Force nous est malheureusement de constater que l'action entreprise jusqu'ici n'a pas donné de résultats. Il nous appartient, par conséquent, de réfléchir aux voies qui offrent le maximum d'efficacité et qui assurent aux mesures que nous sommes appelés à prendre leur pleine application.

307. Nous avons suivi avec inquiétude les derniers développements en Afrique australe, tant à l'intérieur de la Namibie qu'en Afrique du Sud. La solution de ces problèmes ne saurait se concevoir sans qu'il soit dûment tenu compte des intérêts fondamentaux et des droits inaliénables de nos frères namubiens et sud-africains, car nous

croyons fermement que la dignité humaine ne saurait faire l'objet de compromis.

308. La question namibienne et celle de l'*apartheid* sont étroitement liées et leur évolution se fait nécessairement de manière conjuguée. Tout progrès réalisé dans le règlement de l'une se répercute sur l'autre et peut en faciliter la solution.

309. La survie du système d'*apartheid* ou sa disparition constitue le cœur même de la crise véritable qui affecte depuis si longtemps l'Afrique australe. Cette question ne doit pas être étudiée dans son seul aspect de la violation des droits de l'homme. Cet aspect, odieux en lui-même, a déjà suscité la réprobation et l'indignation de la communauté internationale. La question de l'*apartheid* doit être également examinée sous son aspect politique, à savoir l'agression, la domination et l'exploitation de la majorité d'un peuple par une minorité.

310. L'*apartheid* n'est donc pas seulement un problème moral, c'est aussi un problème politique puisqu'une minorité blanche s'obstine à vouloir perpétuer sa domination sur une majorité noire en usant d'une législation et d'institutions sur mesure, aberrantes dans leur conception et leur finalité. Le monde civilisé ne saurait les reconnaître car elles sont contraires à toutes les normes du droit unanimement et internationalement admis.

311. C'est aussi un problème économique car cette minorité recourt à la force pour s'appropriier et exploiter les ressources humaines et naturelles de ce territoire au détriment de l'écrasante majorité du peuple sud-africain. Nous devons donc examiner la question de l'*apartheid* dans son contexte véritable, celui d'une enclave coloniale fondée sur le racisme, l'emploi de la force brutale, le recours à l'agression, à l'oppression et à l'exploitation. De ce fait, vouloir réduire l'*apartheid* à une question de violation de droits de l'homme revient à ignorer la racine du mal.

312. Les Nations Unies ne pourront assumer toutes leurs responsabilités que si elles se décident à envisager et à organiser toute leur action en tenant compte de tous les aspects du problème. Nous estimons que le moment est venu pour les Nations Unies d'assumer pleinement leurs responsabilités envers le peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à l'encontre d'un régime qui affecte un défi constant à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et des principes qui inspirent ses décisions.

313. Les événements survenus cette année en Afrique du Sud ont rappelé à la conscience universelle le drame qui se joue quotidiennement en Afrique du Sud. Ils sont révélateurs des intentions réelles de Pretoria. Ils constituent une reconfirmation de sa volonté de poursuivre sa politique d'*apartheid*. Enfin, ils s'inscrivent dans la logique implacable inhérente au système d'*apartheid*, qui ne peut survivre sans répression et agression.

314. Je n'en veux pour preuve que l'utilisation répétée d'un simulacre de justice pour prononcer des sentences de mort contre les combattants de la liberté et les nationalistes authentiques, dont le seul tort est de dire non à l'oppression et à l'injustice — utilisation abusive d'un système judiciaire destiné à couvrir les desseins inavoués de Pretoria. Des mesures arbitraires sont tous les jours prises à l'encontre des adversaires de l'*apartheid*. L'interdiction de séjour, l'assignation à résidence, l'exil, le déplacement de populations entières, l'emprisonnement illégal, la torture et l'assassinat continuent d'être le lot quotidien de ceux qui osent parler en faveur de la liberté et de la dignité. Des dirigeants politiques, syndicaux ou religieux sont les principales cibles de ces mesures. A ces combattants de la liberté et à leurs mouvements de libération, ma délégation tient à réaffirmer toute sa solidarité à leur noble lutte et à les assurer que la Tunisie continuera à leur accorder son

soutien total jusqu'à l'instauration d'un régime démocratique en Afrique du Sud.

315. Nul ne peut se tromper sur la signification profonde de ce qui se passe en Afrique du Sud. L'intensification de la lutte et les victoires remportées doivent faire comprendre à Pretoria que le problème sud-africain ne saurait trouver de solution dans le cadre d'un règlement quelconque qui exclue la participation pleine et directe des mouvements de libération — l'ANC et le PAC.

316. Il ne reste aux gouvernants de Pretoria qu'une voie, la libération de tous les détenus politiques, en particulier celle de Nelson Mandela, et l'ouverture d'un dialogue direct avec ces mouvements de libération en vue de l'élimination de l'*apartheid* et de l'instauration de la démocratie en Afrique du Sud.

317. Mais, hélas, les racistes de Pretoria se refusent à envisager une telle alternative. Ils persistent avec la même arrogance dans leur refus de se conformer aux décisions de l'ONU. Il est grand temps que la communauté internationale réagisse d'une manière efficace pour imposer dans cette partie de l'Afrique une paix durable, qui permette au peuple sud-africain de recouvrer sa dignité et d'édifier un Etat multiracial, fondé sur la liberté, la justice et l'égalité.

318. Nous sommes convaincus que, privé des moyens de sa politique ainsi que de l'appui dont il se sert pour afficher sans crainte et dans l'impunité son attitude persistante de défi, le régime de M. Botha ne pourra résister plus longtemps à la pression internationale et finira par se soumettre aux revendications légitimes du peuple frère sud-africain. Aucune considération d'ordre idéologique, économique ou stratégique ne doit prendre le pas sur le véritable problème auquel nous sommes confrontés.

319. Nous pensons que, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne devrait point hésiter, face à l'arrogance de Pretoria, à recourir aux dispositions de la Charte, notamment celles du Chapitre VII, pour imposer contre ce régime les mesures coercitives globales que la situation régnant en Afrique du Sud justifie pleinement et qui offrent le seul moyen d'assurer un règlement pacifique à la question de l'*apartheid*.

320. Il est, à cet égard, impératif que le Conseil de sécurité examine, d'une manière approfondie, les moyens susceptibles de permettre la stricte application des résolutions qu'il a déjà prises à cet effet, je veux parler de la résolution 418 (1977) imposant un embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud — embargo qui, malheureusement, a laissé la porte ouverte à une série d'échappatoires et de détournements qui ont permis à l'Afrique du Sud de continuer à alimenter sa machine de guerre et à se constituer son propre arsenal d'armement. Ce faisant, notre Organisation et la communauté internationale auront donné la preuve de leur ferme détermination à mettre définitivement un terme à la politique de la répression, de l'oppression et de la domination, et auront enfin permis au peuple de l'Afrique du Sud d'exercer son droit à l'autodétermination, à la liberté et à la justice.

La séance est levée à 21 heures.

NOTES

1. Les délégations de la République fédérale d'Allemagne, du Koweït, du Lesotho et des Philippines ont informé ultérieurement le Secrétariat qu'elles avaient eu l'intention de voter en faveur des projets de résolution A et B et la délégation de l'Equateur qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

2. Voir A/CONF.107/8, sect. X.

3. Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 24, vol. I, annexe II.

4. *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, Avis consultatif, C. I. J. Recueil 1971, p. 16.*

5. Voir A/CONF.107/8, annexe XI.

6. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

7. Voir *documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de octobre, novembre et décembre 1980*, document S/14157/Add.1.

8. Voir A/CONF.107/8, par. 210.